

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
23 mars 2023

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 25 mai 2023

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	1
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	5
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	5
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023.....	6
V- TRANSITIONS.....	11
Adhésion à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPÉREC	11
VI- ESPACE PUBLIC.....	14
Approbation de l’avenant n° 2 à la convention de superposition d’affectation du domaine public signée avec le syndicat mixte Autolib’ et Vélib’ Métropole.	14
Retour de la compétence infrastructure de recharge de véhicules électriques à la Ville et fin du transfert de la compétence portant sur la location de véhicules électriques automobiles en libre-service au Syndicat mixte Autolib’ et Vélib’ Métropole.....	15
VII-DOMAINES COMMUNAL.....	17
Régularisation foncière 1 rue Berlioz.....	17
Procédure de plan d’alignement de la rue du Four.....	17
Mise à disposition à titre gratuit d’un local municipal pour servir de billetterie éphémère au théâtre Les Gémeaux/Scène nationale.	24
VIII- HABITAT.....	28
Garanties d’emprunts au projet de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de logements sociaux situés 21-23 rue des Imbergères et des résidences Alsace et Bretagne.....	28
IX- FEUILLE DE ROUTE « BIEN VIVRE ET RÉUSSIR AUX BLAGIS »	32
Signature d’une convention entre la Ville de Sceaux et la Métropole du Grand Paris relative au programme « Quartiers Métropolitains d’Innovation ».	32
Attribution d’une subvention exceptionnelle d’équipement au centre social et culturel des Blagis pour la refonte de la bibliothèque.....	36

X- AFFAIRES SCOLAIRES	38
Approbation du principe de réciprocité tarifaire concernant la pause méridienne et le cas échéant les classes de découverte pour les enfants affectés en classe ULIS et UPE2A scolarisés à Sceaux et habitant d'autres communes.....	38
XI- RELATIONS EUROPENNES et INTERNATIONALES	39
Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour les victimes des séismes en Turquie et Syrie.	39
XII- AFFAIRES FINANCIÈRES	42
o Budget primitif 2023	42
o Adoption du budget primitif 2023	42
o Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature.....	66
o Autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre	66
o Attribution de subventions d'équipement.....	67
o Attribution de subvention de fonctionnement aux associations et autres bénéficiaires ..	68
Fiscalité directe locale 2023 — fixation des taux d'imposition	79
Majoration à 60 % de la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.	80
XIII-ADMINISTRATION GÉNÉRALE	82
Rémunération des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.....	82
Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2022	83
XIV-RESSOURCES HUMAINES.....	86
Communication du rapport social unique (RSU) pour l'année 2021.	86
Remise gracieuse suite à régularisation des congés payés des agents vacataires entre le 1 ^{er} février 2021 et le 31 janvier 2023.....	87
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale.	88

XV-VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS.....	88
Motion du Groupe Sceaux Ensemble en faveur de la promotion des pratiques sportives pour la jeunesse, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024.....	88
Vœu du groupe Sceaux Ensemble destiné au Président du Conseil Départemental et au Président de Vallée Sud Grand Paris, en faveur d'un aménagement du projet de Gaulle ne condamnant pas la réalisation future de pistes cyclables sur la RD 60 et la RD 67.....	95
XVI- QUESTIONS DIVERSES.....	100
XVII- COMMUNICATIONS DU MAIRE.....	100
XVIII- DÉCISIONS DU MAIRE.....	101
XIX- QUESTIONS ORALES.....	101
Question orale de Mme Maud BONTE.....	101
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	104
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES.....	106
Question orale de M. Fabrice BERNARD.....	109

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance en désignant notre benjamin, Théophile Touny, secrétaire de séance. Je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu,
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant

- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Maud Bonté
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Isabelle Drancy, en retard, est arrivée à 19 h 38.
- ✓ Monique Pourcelot, excusée, a donné pouvoir à Chantal Brault.
- ✓ Frédéric Guermann, en retard, est arrivé à 20 h 07.
- ✓ Numa Isnard, absent.
- ✓ Philippe Szykowski, excusé, a donné pouvoir à Liliane Wietzerbin.

M. le maire

Merci, Monsieur Touny.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2023

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 9 février ?

Xavier TAMBY

Je voulais vous lire une lettre de M. Mottura.

« Monsieur le maire de Sceaux, lors du conseil municipal du 9 février 2023... »

M. le maire

On ne vous entend pas.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le budget, que vous allez sans doute tous voter aujourd'hui, prévoit le remplacement du système audio.

Xavier TAMBY

Je pense que c'est bon. Merci beaucoup.

« Monsieur le maire de Sceaux, lors du conseil municipal du 9 février 2023, faisant suite aux nombreuses dénégations de M. Jean-Christophe Dessanges sur vos accusations concernant sa responsabilité dans l'échec de l'implantation de l'école culinaire sur le site de l'Amiral, vous avez mentionné mon nom, transférant *de facto* sur moi vos accusations mensongères, et porté ainsi atteinte à mon honneur. Ceci mérite un droit de réponse, car il est intolérable que le maire de Sceaux se permette d'attaquer au conseil municipal la réputation de citoyens de sa ville sans que ceux-ci puissent répondre. Vous me permettez donc de retracer l'historique du sujet des recours sur la modification du cahier des charges au sujet du projet de Gaulle/Amiral.

Lors de la réunion centre-ville en la mairie de Sceaux du 29 novembre 2018, assis aux côtés de M. Jean-Christophe Dessanges, je vous ai posé publiquement une question sur l'éventuel conflit d'intérêts entre la ville de Sceaux, co-loti du lotissement de l'Amiral, et donc partie à un contrat de droit privé devant appliquer l'article 442-10 du code de l'urbanisme et la ville de Sceaux en tant que pouvoir normatif mettant en œuvre l'article 442-11 pour favoriser son propre projet. Vous m'aviez répondu devant des co-lotis présents et des membres d'associations de résidents de Sceaux, que les co-lotis du lotissement de l'Amiral voteraient en décembre 2018 avant la décision de modification de leur cahier des charges. Un co-loti ayant demandé ce qu'il se passerait s'il ne votait pas, vous avez répondu que, je vous cite, "*le projet s'arrêterait*". Vos bonnes réponses montraient votre parfaite connaissance de la problématique du projet au regard du droit privé. Vous avez pourtant pris fin décembre 2018 un arrêté de modification du cahier des charges du lotissement sans vote des co-lotis, manquant donc à votre parole publique. Vous comprendrez que cette situation a pu énerver de nombreux co-lotis, ainsi que des associations scéennes, ce qui explique le recours auprès du tribunal administratif contre l'arrêté de fin décembre 2018 par quatre associations et 12 personnes physiques, dont moi, Philippe Mottura.

Vous avez ensuite procédé en catimini sans en informer les co-lotis à une deuxième violation du contrat de droit privé en procédant à une nouvelle modification du cahier des charges sans vote des co-lotis en février 2019 et l'avez d'ailleurs utilisée par la suite pour faire débouter les recours au tribunal administratif sur l'arrêté de décembre 2018.

Un conseiller municipal d'opposition de la mandature précédente vous a par ailleurs posé des questions sur ce conflit d'intérêts en conseil municipal le 20 décembre 2018, le 14 février 2019 et le 28 mars 2019. Vous avez commencé par lui mentir en disant que les co-lotis avaient voté, puis vous avez par la suite éludé le sujet. Vous avez eu, le 5 juillet 2019, une réunion dite de conciliation en mairie avec la Présidente de l'association des co-lotis et M. Jean-Christophe Dessanges. Ils vous ont réexpliqué le risque juridique à ne pas faire voter les co-lotis. Vous avez refusé d'accéder à leur

demande, ce qui a poussé un collectif des co-lotis à poursuivre la Ville de Sceaux au tribunal de grande instance pour violation d'un contrat de droit privé.

Concernant la responsabilité du départ de l'école culinaire, vous avez évoqué par le passé de multiples raisons en occultant toujours l'annulation partielle par le TA du permis de construire au niveau de sa hauteur, obligeant à repenser complètement le projet. Je vous cite, Philippe Laurent, lors du conseil municipal du 10 octobre 2021, page 90 du procès-verbal : *“Je vais vous dire pourquoi le futur locataire du groupement a renoncé. Il a renoncé pour plusieurs raisons. La première raison est liée au changement d'actionnaire du Groupe Studialis qui a tout remis à plat. Deuxième raison : la perturbation liée à la crise sanitaire. Troisième raison : les équipes qui ont travaillé sur ce projet sont toutes parties, peut-être à cause du changement d'actionnaire. Enfin, quatrième raison, mais peut-être que cela n'a même pas joué, c'est le fait que l'accueil de ce projet, qui était certes enthousiaste de la part d'un certain nombre d'habitants, ne l'était pas de la part de quelques autres. Et je ne fais pas référence au contentieux sur le permis de construire dont je parlerai dans un instant. Je fais référence aux manipulations qui ont existé sur la question du cahier des charges du lotissement de l'Amiral. Nous étions dans le droit civil, dans le droit privé avec une impossibilité de régler définitivement la question et une menace permanente qui aurait pesé sur l'école dans la mesure où le cahier des charges du lotissement ne permettait pas la réalisation de ce type d'équipement. En tout cas, il pouvait y avoir un doute sur le fait que le cahier des charges élaboré il y a longtemps permettait la réalisation de ce type d'équipement sur la partie nord de la propriété. C'est le sujet. À partir du moment où ceci a été mis en avant par quelques personnes très malintentionnées à l'égard de la Ville, le doute s'est installé peu à peu dans la capacité de la Ville de Sceaux et de ses habitants d'accueillir ce type d'établissement.”*

Je vous cite à nouveau lors du conseil municipal du 16 décembre 2021 : *“Il est certain que les recours de droit privé sur les caractéristiques du lotissement ont rendu la société un peu frileuse. Ce ne sont pas les recours administratifs sur l'urbanisme qui ont posé problème, mais la menace d'un recours des co-lotis sur l'existence d'un équipement pouvant provoquer des nuisances. Et ce risque est permanent.”*

Je comprends au travers de vos accusations au conseil municipal du 9 février dans le cadre d'un débat sur la responsabilité de l'abandon de l'école culinaire que je faisais partie des personnes très *“malintentionnées”* à l'égard de la Ville pour avoir soulevé la question d'un potentiel conflit d'intérêts de la Ville en novembre 2018, préalablement à la décision de modification du cahier des charges, et pour avoir participé en février 2019 à un recours au tribunal administratif sur cette modification du cahier des charges du lotissement de l'Amiral.

Les différents requérants ont toujours déclaré être favorables à l'école culinaire à condition que la Ville respecte le contrat de droit privé dont elle est partie en faisant voter les co-lotis. À ma connaissance, les co-lotis n'ont pas abandonné leur recours au tribunal de grande instance alors

même que l'abandon était annoncé. Ceci prouve que le sujet n'a jamais été l'école, mais la modification du cahier des charges du lotissement.

Monsieur le maire, vous êtes le seul responsable des recours et de l'abandon de l'école culinaire en ayant menti à votre parole, menti à un conseiller municipal et méprisé les co-lotis par votre refus constant à les faire voter. Le respect du droit dans un lotissement, c'est le vote des co-lotis. À cet égard, la Ville n'est qu'un co-loti parmi d'autres dans le lotissement de l'Amiral.

Cordialement, Philippe Mottura ».

M. le maire

Merci, Monsieur Tamby.

Madame Bonté ?

Maud BONTE

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir, chers collègues, bonsoir, Mesdames et Messieurs les concitoyens.

Ce PV est la preuve de ce qu'il ne faut pas faire. Vous invectivez les élus. Vous les diffamez. Vous portez ainsi atteinte à leur probité à titre personnel avec des termes indignes de votre fonction et de la nôtre. Des anathèmes n'ont pas à être lancés à l'encontre des élus qui ne pensent pas comme vous. Gardez votre sang-froid, acceptez les échanges et répondez aux questions légitimes que nous posons. Dans le cas contraire, vous montrerez que votre capacité à gérer s'est amoindrie.

Deuxième point : le temps imparti aux questions orales n'est pas le fait du prince. Aucun texte ne vous autorise à empêcher la lecture de nos interventions. Je vous saurais gré de faire droit à la demande de laisser les élus minoritaires s'exprimer et de fournir des réponses concrètes.

M. le maire

Merci, Madame Bonté.

Monsieur Bernard ?

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir, chers collègues.

Je souhaite intervenir sur le sujet du contenu de la publication de Sceaux Mag et en particulier sur cet encart de quatre pages intitulé « *Le centre-ville de Sceaux est menacé* » dans lequel certains élus de la Ville sont ciblés et mis en cause, d'où mon intervention.

Je ferai deux remarques. L'une sur la forme et l'autre sur le fond. Je serai bref.

Sur la forme, il y a des désaccords entre une majorité et une opposition, à Sceaux comme dans n'importe quelle ville de notre cher pays. Ces désaccords s'expriment dans des espaces d'expression et d'opinion prévus à cet effet, les tribunes pour ce qui concerne Sceaux Mag, et indépendants des espaces d'information. Or nous constatons que cet encart de quatre pages est publié à l'intérieur du journal des Scéens et en dehors des tribunes. Il y a donc un mélange des genres entre opinion et information qui n'est pas sain et que nous dénonçons.

Enfin, le vocabulaire utilisé, alarmiste et dénonciateur, est le parti pris rédactionnel d'un mensuel dont, je le rappelle, vous êtes le directeur de la publication.

Le titre de cet encart, « *Le centre-ville de Sceaux est menacé* » n'est pas neutre et cherche à dramatiser la situation. Le titre en page 3 « *Qui en sont les responsables ?* » vise à désigner aux habitants les coupables. Il est en effet écrit : « *Certains élus de l'opposition par leurs procédures politiciennes et leur volonté de nuire...* »

Sur le fond, et c'est plus grave, dans notre cher pays, une fois de plus à tort ou à raison, et c'est notre histoire commune, et contrairement à d'autres pays, nous avons considéré que la puissance publique avait des prérogatives exceptionnelles, exorbitantes d'après les juristes, qui faisaient que le citoyen était en position d'inégalité par rapport à elles. La France a donc décidé, il y a très longtemps, afin de corriger cette inégalité entre l'administration et les administrés, de créer un droit particulier : le droit administratif, avec ses juridictions, le tribunal administratif, la Cour d'appel et le Conseil d'État.

L'un des principes fondateurs de cette branche du droit est que tout acte émanant de la puissance publique puisse faire l'objet d'un recours devant un tribunal. C'est un principe du droit public. C'est donc une procédure très banale utilisée tous les jours aux quatre coins de la France par des élus, des associations, des citoyens pour contester la décision d'une Ville, d'une préfecture, d'un ministère. C'est de cela qu'il s'agit. La Ville, représentée par sa majorité, a pris une décision que des élus de l'opposition contestent, tout simplement, tout banalement. Mais à Sceaux, un simple recours administratif devient une intention de nuire.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci beaucoup. Nous pouvons passer au vote sur l'adoption de ce procès-verbal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2023 est adopté à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Sceaux, le 23 mars 2023

Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

V- TRANSITIONS

Adhésion à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC

Florence PRESSON

Je vous propose d'adhérer à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC.

Il s'avère que le SIPPAREC accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de réseaux de chaleur à base de géothermie profonde, depuis l'étude d'opportunité à la mise en service jusqu'aux montages financiers. À ce jour, 5 réseaux sont en exploitation et 6 projets sont en cours.

Les villes de Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bourg-la-Reine souhaitent développer ensemble un réseau de chaleur géothermique, un tel réseau étant de nature à apporter aux territoires concernés une énergie renouvelable à prix maîtrisé.

Les premiers résultats de l'étude de faisabilité ont fait apparaître un besoin potentiel de 113,6 GWh, de 23 km de réseau à créer, de 65 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du réseau et d'un investissement de 62 M€.

Le SIPPAREC a créé la société d'économie mixte locale SIPEnR dédiée aux énergies renouvelables. Celle-ci a pour objet de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant les énergies renouvelables, de réaliser et d'apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

Conformément à l'article 8-1-a des statuts du SIPPAREC, toute collectivité territoriale déjà membre du Syndicat peut adhérer à cette compétence optionnelle. Cette adhésion peut entraîner en outre la mise à disposition au profit du Syndicat de la gestion d'un réseau de chaleur ou de froid existant et de ses moyens de production. Cette mise à disposition est alors constatée dans un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la commune et le SIPPAREC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à la compétence considérée et d'autoriser le maire à prendre toute mesure d'exécution nécessitée par cette adhésion.

M. le maire

Merci, Madame Presson.

Sceaux, le 23 mars 2023

Qui souhaite intervenir ?

Christiane GAUTIER

J'ai fait une demande de communication de l'étude de faisabilité que je n'ai pas reçue. J'ai demandé l'étude de faisabilité sur laquelle repose cette adhésion à la compétence « développement des énergies renouvelables ». Merci de bien vouloir me la communiquer.

Liliane WIETZERBIN

De mon côté, je voulais savoir quelle était la situation exacte du projet en cours sur Sceaux. Je souhaite avoir des informations sur la nature du projet, mais aussi sur son avancement. À quel moment une décision interviendra-t-elle, s'il y en a une ? Et quelle est la marge de manœuvre de la Ville en termes de décisions et de financement ? Je veux comprendre un peu mieux comment les choses se passeraient. Merci.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire. Je voulais savoir s'il y avait un coût derrière cette adhésion.

M. le maire

Madame Presson, pouvez-vous apporter des précisions ?

Jean-Christophe DESSANGES

J'ai demandé la parole, Monsieur le maire.

M. le maire

Pardon, Monsieur Dessanges. Vous avez la parole.

Jean-Christophe DESSANGES

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Mais je vous en prie.

Jean-Christophe DESSANGES

J'avais un petit commentaire et une question pour Mme Presson.

Dans le cadre du SIPPAREC, on parle de géothermie de profondeur. C'est une technologie assez ancienne qui a fait ses preuves, mais qui souffre d'un certain nombre de problèmes, notamment

dans le déploiement. Ce sont des infrastructures très lourdes et onéreuses : 63 millions d'euros. On ne sait pas pour combien de logements et ce serait intéressant de le savoir.

D'où ma question : le SIPPEREC regarde-t-il aussi la géothermie de surface ? Il existe une société très prometteuse sur le territoire de Vallée Sud Grand Paris, à Fontenay-aux-Roses, que nous avons eu le plaisir de visiter le jour de l'inauguration en compagnie de M. Bayrou, qui faisait d'ailleurs l'article de cette technologie qui permettra à la France d'accélérer dans le déploiement des énergies renouvelables compte tenu des enjeux et des difficultés liées à la géothermie de profondeur.

D'où ma question : le SIPPEREC propose-t-il des services dans tout ce qui concerne la géothermie de surface ?

Je vous remercie.

Florence PRESSON

Je rappelle juste qu'il s'agit d'une délibération portant sur l'adhésion d'une option complémentaire auprès du syndicat et non pas de présenter ou de discuter de l'ensemble des projets en tant que tels.

Je rappelle qu'il y a eu une réunion du comité consultatif des transitions sur la géothermie il y a plusieurs semaines et mois. Je ne sais plus si vous étiez présents, les uns et les autres. Cela vous aurait permis d'avoir un peu plus d'informations. Je resterai donc sur les informations qui concernent cette adhésion.

Cette option comprend aussi bien des informations sur le photovoltaïque que sur l'éolien ou l'hydrogène vert. Je ne suis pas certaine qu'elle se limite exclusivement à la géothermie de profondeur. Je serai en mesure de vous répondre à un autre moment. Je ne vais pas vous dire que je suis certaine que cela concerne aussi la géothermie de surface. Je le pense, mais on vous donnera une confirmation certaine.

Et s'agissant de la question du coût, il n'y a pas de coût étant donné qu'il s'agit d'une option complémentaire à notre adhésion.

M. le maire

Nous sommes dans le cas d'un syndicat intercommunal. Il n'y a pas de coût d'adhésion. Nous transférons la compétence de la Ville sur le développement des énergies renouvelables à un syndicat intercommunal. Ce n'est ni une association ni une entreprise. C'est un syndicat intercommunal, un établissement public qui va procéder à l'ensemble des études nécessaires et, le cas échéant, à la réalisation de l'opération de géothermie, à la fois le forage des puits, puis le tirage des canalisations vers les ensembles de logements qui auront choisi de se connecter. C'est ainsi que les choses vont se passer. Il n'y a donc pas de coût pour la Ville. Le SIPPEREC procédera aux emprunts nécessaires et les remboursera avec les redevances qui seront payées par les utilisateurs de la chaleur fournie par la géothermie.

Sceaux, le 23 mars 2023

Environ 80 collectivités ont adhéré à cette compétence et sont soit déjà alimentées, soit en cours d'alimentation. Nous avons pensé qu'il était souhaitable de faire cette opération technique nécessitant de lourds investissements à plusieurs communes, d'autant plus que nous n'avons pas la capacité de faire un forage sur le territoire de Sceaux. Il faut en effet 5000 m² de terrain disponible. Il y a le parc de Sceaux ou le jardin de la Ménagerie, mais je ne suis pas sûr qu'il soit souhaité par l'ensemble des habitants d'y réaliser un forage. Il y a en revanche des ressources suffisantes à Fontenay-aux-Roses sur le site du Panorama.

C'est donc quelque chose d'assez simple à comprendre et à décider, mais la mise en œuvre s'étalera sur un certain nombre d'années. La Ville sera d'ailleurs à nouveau sollicitée pour délibérer sur la création de l'outil spécifique aux trois communes, probablement une société publique locale, par le SIPPAREC afin d'exploiter ce réseau de géothermie.

C'est ainsi que l'on procède à peu près partout. Je ne pense qu'il y ait davantage à dire sur le sujet.

Jean-Christophe DESSANGES

Si.

M. le maire

Non, il n'y a pas de nouvelle intervention sinon l'on ne s'en sort pas, Monsieur Dessanges. Vous le direz à un autre moment ou alors vous poserez une question orale si vous le souhaitez.

C'est une délibération importante qui engage la Ville dans un partenariat pour permettre aux Scéens, notamment aux copropriétés et aux bailleurs sociaux, d'être connectés, à condition évidemment que les investissements puissent être amortis. Cela va de soi. C'est la seule façon de pouvoir le faire, car une ville de 20 000 habitants n'est pas en mesure de développer un réseau de géothermie seule.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI- ESPACE PUBLIC

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de superposition d'affectation du domaine public signée avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Patrice PATTEE

Il s'agit d'une délibération un peu technique et très formelle.

Le conseil municipal a délibéré le 11 octobre 2022 pour acter le transfert de sa voirie à l'établissement public territorial VS GP à compter du 1^{er} avril 2023. Il s'agit donc de revoir la convention de superposition d'affectation du domaine public signée par la Ville avec le syndicat mixte Autolib' et Vélib' et d'y adjoindre l'EPT comme partie prenante, étant entendu par ailleurs que le maire conserve le pouvoir de police sur la ville.

C'est donc une délibération très technique et formelle, mais incontournable.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité est avec 30 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 2 voix contre (MM. Jean-Christophe Dessanges, Xavier Tamby)

Retour de la compétence infrastructure de recharge de véhicules électriques à la Ville et fin du transfert de la compétence portant sur la location de véhicules électriques automobiles en libre-service au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole.

Patrice PATTEE

Encore une délibération très technique et formelle, mais incontournable.

Le service Autolib' a été interrompu par une délibération du syndicat en juin 2018. Pour permettre au syndicat d'opérer le service, nous lui avons délégué la compétence infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Au travers de cette délibération, nous reprenons nos droits sur la capacité à opérer ou installer des bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la ville. Nous aurions pu le faire un peu plus tôt, mais c'est de toute façon quelque chose que nous devons faire.

Nous vous proposons donc ce soir de délibérer sur cette reprise de la compétence en matière de recharge des véhicules électriques.

Sceaux, le 23 mars 2023

Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

Xavier TAMBY

Je voterai contre. M. Pattée dit que c'est une délibération très technique, mais je pense qu'il y a un loup et que les coûts induits pour la Ville seront importants. Je voterai donc contre.

M. le maire

Monsieur Pattée, est-ce qu'il y a des coûts importants ?

Patrice PATTEE

Non, en l'espèce, il n'y a aucune incidence financière. Cette décision n'interfère pas avec le contentieux qui a été engagé par le syndicat à l'encontre de la société Bolloré SA. Les choses sont complètement déconnectées. Il s'agit simplement de rétablir un service qui existait auparavant et qui vise à offrir la possibilité de recharger son véhicule électrique sur le domaine public. C'est tout. Il n'y a aucune incidence financière.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité est avec 30 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (Xavier Tamby) et 1 abstention (M. Jean-Christophe Dessanges).

VII- DOMAINE COMMUNAL

Régularisation foncière 1 rue Berlioz

Patrice PATTEE

On est toujours dans la régularisation. Il s'agit en l'occurrence d'une partie du jardin de la propriété du 1 rue Berlioz. Les nouveaux propriétaires du pavillon du 1 rue Berlioz ont constaté qu'une partie du jardin ne leur appartenait pas. À l'époque de la construction du lotissement, cette bande avait en effet été cédée à la Ville pour permettre l'élargissement de la rue de la Marne.

L'élargissement de la rue de la Marne n'ayant jamais été mis en œuvre, il est proposé aujourd'hui de permettre à Mme GUILLEMET et M. LEBOSKY de devenir pleinement propriétaires de cette emprise foncière d'une superficie de 33 m². Cette cession a été évaluée par les Domaines à 14 850 € hors-taxes.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Procédure de plan d'alignement de la rue du Four

Patrice PATTEE

Là aussi, il s'agit d'une régularisation.

Lors de la construction de la résidence de l'Ermitage dans les années 70, le promoteur a acquis le soutènement foncier nécessaire à la construction de cette résidence, mais le cadastre n'a jamais été nettoyé. La parcelle la plus à l'est n'a jamais été complètement occupée par cette résidence. Sur une partie de cette parcelle se trouve en effet la rue du Four. Il s'agit de régulariser la situation et de traduire dans le cadastre ce que l'on peut constater de visu, à savoir que la rue du Four retrouve une assiette foncière publique.

Voilà, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Sceaux, le 23 mars 2023

Maud BONTE

Je souhaiterais intervenir sur cette délibération qui concerne le plan d'alignement de la rue du Four. En fait, cette délibération tente de réparer les erreurs de procédure incluses dans le permis de construire. La SDP, surface de plancher totale, est contingente de l'emprise au sol. Hélas, le terrain n'est jamais assez vaste pour un promoteur. Ainsi, on repousse les limites sur les trois côtés.

Côté rue Houdan, un net rétrécissement des voies départementales est expérimenté, non pas pour un élargissement des trottoirs pour le confort des piétons, non pas pour des pistes cyclables indépendantes et sécurisées, mais pour sortir cette parcelle du périmètre du domaine public et la vendre au promoteur Nacarat par des procédures de désaffectation et de déclassement.

Les bâtiments construits seront à la limite du nouveau terrain élargi, c'est-à-dire au-delà de l'immeuble actuel, restaurants, auto-école, café Chiquito, fleuriste, le petit square et stèle du général de Gaulle. Les garages en sous-sol seront sous le trottoir et sous une partie de la chaussée actuelle, éventrant la rue pour déterrer tous les réseaux d'eau, d'assainissement, de gaz, d'électricité comme prévu dans l'enquête publique de janvier et février 2021, et non encore voté par le conseil départemental, deux ans après.

Côté Voltaire, la voie départementale qui descend vers le lycée Marie Curie sera également rétrécie au profit des futures constructions du promoteur Nacarat après abattage des grands arbres d'alignement. Nous n'arrêtons pas de dénoncer que ces grands arbres d'alignement et de hautes tiges ne doivent pas être abattus, car ces arbres sont en bonne santé. Il y aura suppression des places de stationnement le long du restaurant le Don Giovanni et de la maison de retraite Renaudin et rapprochement de la rue à double-sens vers le trottoir de gauche en descendant. Le restaurateur Don Giovanni a formé lui-même recours contre le permis de construire, comme l'indique la décision du maire 2023-56. La poursuite de son activité est menacée par votre projet, Monsieur le maire. Et il ne fait pas de politique. Il veut continuer à exercer son métier. Il veut vivre comme d'autres commerçants, le Ksar, les Saveurs du monde, Mimmo, l'Opticien et le salon d'esthétique. Votre projet nuit gravement au travail et à l'existence même des commerçants. C'est votre projet qui les menace jusqu'à l'extinction de leur activité. Vous en portez l'entière responsabilité.

Côté rue du Four, la procédure du plan d'alignement correspond à l'article L. 112-1 du code de la voirie, procédure administrative unilatérale qui prévoit une notice explicative et le plan de situation, que nous avons bien reçus, mais il manque d'autres documents : l'appréciation sommaire des dépenses à effectuer, l'étude d'impact, l'étude d'incidence environnementale et le projet de nivellement (article L. 104-6 du code de l'urbanisme et articles L. 181-1 et R. 123-12 du code de l'environnement). La non-présentation de ces documents rend illégale cette délibération !

Curieux, ce plan d'alignement. On trouve sa justification dans la faille intrinsèque du permis de construire. Le permis de construire accordé considère illégalement la bande de terrain de 127 m² comme faisant partie de l'assiette foncière, base de l'emprise au sol. Le recul entre les constructions

nouvelles et la limite séparative n'est pas respecté au regard des articles L. 111-16 et R. 111-17 du code de l'urbanisme.

Ainsi, les calculs de mètres carrés construits sont erronés. Par ce plan d'alignement, la régularisation du permis de construire s'effectuera pour gagner des mètres carrés supplémentaires. Le véritable motif est là encore de récupérer des mètres carrés au profit de l'emprise au sol afin d'augmenter les surfaces de plancher à vendre au profit du promoteur Nacarat.

En parallèle, des pressions sont exercées sur la résidence Ermitage par des rendez-vous à huis clos entre le maire et le président du conseil syndical de l'Ermitage, par des contacts directs entre leur syndic Century 21 et la mairie, par un protocole d'accord proposé par la mairie aux résidents à l'occasion de leur assemblée générale. Il y est indiqué : « *Pas de pistes cyclables, mais une voie répondant à une zone de rencontre* ». Le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 a instauré « *la mise en place des zones de rencontre dans les agglomérations ayant pour objectif de partager la chaussée entre les piétons et les véhicules* ». On partage !

Définition du code de la route de la zone de rencontre : « *Section en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.* » Dans les faits, il y aura des vélos sans pistes cyclables indépendantes et sécurisées au sens du code, et mêlés aux piétons avec tous les risques d'accidents potentiels.

Ce protocole est volontairement ambigu pour ceux qui ne s'arrêtent pas aux définitions, mais nous pouvons le dénoncer.

Promettant une indemnité compensatrice de 50 000 euros, soit environ 280 euros par personne, ce protocole est assorti d'une menace : « *Si l'assemblée générale n'approuvait pas cette cession amiable, les conditions financières pour l'Ermitage seraient alors toutes autres* ». Signé Philippe Laurent.

Comment traiter ainsi ses administrés ? Qui menace ? Qui nuit aux riverains et à l'activité des commerçants ? Pourquoi lancer des anathèmes à l'égard de ceux qui utilisent les moyens légaux de la démocratie ? Le recours de l'association le GEUHS a comme intérêt à agir de préserver le patrimoine de la ville et son environnement dans le respect de la charte de l'arbre que vous avez fait voter, Monsieur le maire, et dans le respect de la charte Sceaux village, également votée, ainsi que celui de l'Ermitage de préserver ses droits de jouissance malmenés au vu des constructions de 18,38 mètres de haut.

Quant à la suppression de tous les arbres et les nuisances écologiques induites, elle nous concerne tous, tous ceux qui aiment davantage leur qualité de vie que l'intérêt des promoteurs. Point.

Rires dans la salle.

Le volet paysager dans lequel on fait miroiter une forêt « *privative en cœur d'îlot* » n'est qu'un leurre. En effet, les arbres de 2 mètres de haut dans le permis de construire ne pourront jamais pousser sur 50 cm de terre avec un bassin central de 100 m², un peu plus grand que le bureau de Monsieur le maire, c'est-à-dire 10x10, sur 1 mètre de profondeur. 1 mètre de profondeur, c'est moins haut que la table ! Vous voyez de grands arbres ? Non, seuls de petits arbustes pourront s'épanouir à cet endroit. Ils sont prévus au-dessus de la dalle de béton du parking souterrain et ne pourront pas prospérer et se développer.

Pour tous ces motifs, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous voterons contre cette délibération.

Quelques applaudissements.

M. le maire

Pas de manifestations de ce type, s'il vous plaît.

Maud BONTE

Cela vaut mieux que les insultes.

M. le maire

Il faut respecter la forme, c'est tout.

Xavier TAMBY

Beaucoup ont rigolé lorsque Maud Bonté a dit « *point* ». C'est bien de rigoler, mais je crois que beaucoup d'entre vous rient jaune. En réalité, vous et votre majorité, vous êtes acculés. Et votre seule réponse, c'est de faire du Chirac façon « plus, c'est gros et plus ça passe ».

Ça vous fait marrer, Jean-Philippe Allardi ?

Comme l'indiquait Fabrice en début de séance, nous sommes désormais la menace pour le centre-ville de Sceaux, mais les Scéens ne sont pas dupes. Je crois que Maud Bonté et moi avons eu des discussions avec les mêmes personnes. Les habitants de la résidence l'Ermitage savent très bien que vous les prenez pour des abrutis.

Ce que j'ai envie de souligner dans cette intervention, c'est qu'on a parlé du Don Giovanni qui est sans doute l'un des meilleurs restaurants italiens d'Île-de-France. Il est reconnu par tous. Questionnez un certain nombre de personnes bien informées dans le milieu de la critique gastronomique, et elles vous diront que le Don Giovanni est une référence. Il est d'ailleurs souvent complet.

Avec ce projet, vous le mettez en danger. C'est très clair. Vous accusez certaines personnes de l'opposition ou les personnes qui font des recours alors qu'elles ne font qu'appliquer l'état de droit. Nous n'avons aucune marge de manœuvre au conseil municipal si ce n'est qu'exprimer la colère des Scéens. Et c'est bien ce que nous faisons. Nous sommes la voix des Scéens pour reprendre le terme de Jean-Jacques Campan. Nous sommes donc bien obligés de faire appel aux outils juridiques à notre disposition.

Nous voterons évidemment contre cette délibération, mais je vous appelle à une forme d'examen de conscience. Vous voyez bien que vous êtes rejeté. Discutez avec les Scéens. Vous êtes rejeté, y compris par ceux qui ont voté pour vous. Vous vous êtes pris trois raclées électorales en trois ans. Je cherche des Scéens qui sont d'accord avec vous et avec votre projet.

Pour terminer, j'ai une question simple à poser : combien Nacarat a-t-il de projets sur Sceaux ?
Merci.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Xavier pour ton intervention.

Juste une remarque. J'ai demandé un document, dont ma collègue, Maud Bonté, semble avoir eu connaissance. C'est donc que ce document existe. Encore une fois, Monsieur le maire, nous notons votre refus de nous communiquer des informations qui pourraient nous aider dans la prise de décision sur cette délibération, ce qui risque de l'entacher en cas de recours pour excès de pouvoir. Mais nous risquons de nuire à la ville en faisant cela. Toujours est-il que vous prenez la décision de déstabiliser le droit, de déstabiliser cette délibération.

Pour ma part, je n'ai pas très bien compris. C'est toujours un peu confus avec vous, Monsieur Pattée. La Ville revendique-t-elle la propriété de ces parcelles ? Et pourquoi utiliser une disposition du code de la voirie peu orthodoxe ?

Question subsidiaire : la Ville va-t-elle reverser une partie de ces parcelles aux promoteurs ?

J'aurais un commentaire à faire par rapport à ce que vous écrivez dans cette note de présentation. Vous parlez de l'ambiance. Mais l'ambiance, c'est vous qui l'avez tuée avec vos palissades. Les commerces ont fermé à cause des palissades. Et vous le savez très bien. Et Le Ksar, que je connais très bien, va fermer dans une semaine. Que nous a-t-il dit ? Il nous a dit qu'il n'avait pas d'autre choix que de vendre à cause des palissades qui ont réduit son chiffre d'affaires. Or son indemnité d'éviction était basée sur ce chiffre d'affaires. Plus il attendait, moins il avait de clients et par conséquent moins de chiffres d'affaires, ce qui diminuait d'autant l'indemnité d'éviction. C'est la raison pour laquelle Le Ksar va fermer fin mars.

Quant à Saveurs du monde, cela ne figure pas dans cette note, mais vous avez affirmé que le propriétaire était content de partir en retraite. Le propriétaire, oui. Mais sa femme avait encore

quelques années à faire. Là aussi, ils sont partis parce que les palissades ont tué l'ambiance de cette rue agréable où les gens aimaient circuler.

Deuxième remarque, l'on s'aperçoit que les choses sont retardées de votre fait, Monsieur le maire. Le 9 février, lors du dernier conseil municipal, vous avez affirmé que les dossiers étaient « bouclés ». Je vous cite. Les faits vous contredisent sur ce dossier comme sur d'autres. Vous n'êtes pas prêt et cela va prendre plus de temps que prévu. Voilà ce qui se passe quand on a des projets mal ficelés. C'est votre cas.

Je vous donnerai donc un petit conseil : arrêtez de dépenser l'argent des contribuables pour diffuser des *fake news* dans Sceaux Mag et sur les réseaux sociaux et travaillez plutôt à trouver une solution pour relancer rapidement l'attractivité de la place de Gaulle au lieu de prendre les Scéens en otages. C'est vous qui avez mis la ville dans cette situation en voulant passer en force malgré les recours, en refusant de communiquer les informations à votre disposition, malgré nos demandes. Même la CADA, la commission d'accès aux documents administratifs vous a demandé des informations et vous avez refusé de lui répondre. Vous avez refusé de répondre à une juridiction d'État. Pour rejoindre ce que disait mon collègue Fabrice Bernard, le droit, c'est quand ça vous arrange. Après, vous en faites ce que vous voulez.

Pour conclure, avec cette délibération, on a une fois de plus l'illustration que c'est votre politique qui abîme la ville. Je vous remercie.

Fabrice BERNARD

Je ferai une intervention très longue.

Protestations dans la salle.

Je savais que cela allait vous énerver !

Monsieur Pattée, vous dites dans votre note de présentation : « *Cependant, compte tenu des difficultés à faire aboutir une acquisition amiable...* » Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur ces difficultés ?

Merci.

M. le maire

Merci. Monsieur Pattée, pouvez-vous répondre à ces interventions ?

Patrice PATTEE

Je répondrai très rapidement, car je crois que l'on a parlé de beaucoup de choses.

La délibération porte sur la parcelle K207-285 et vous avez même sa délimitation sur le plan annexé à cette délibération. Vous pouvez ainsi constater que cette parcelle comprend une partie de la résidence de l'Ermitage ainsi qu'une partie de l'emprise de la rue du Four.

Pourquoi remettons-nous de l'ordre dans ce cadastre ? Simplement parce que la copropriété serait formellement tenue d'entretenir cette bande qui est aujourd'hui ouverte à la circulation publique ou au contraire de la clôturer, ce qui pourrait être son droit. Et si elle décidait de clôturer cette parcelle 207-285, les commerces en pied de la résidence ne pourraient plus accueillir leur clientèle. Madame Bonté, vous pouvez hocher de la tête, mais c'est la règle.

La délibération porte uniquement sur la mise en ordre du cadastre et le découpage de cette parcelle 207-285 en deux, une partie de cette parcelle sera conservée par l'Ermitage et l'autre partie passera dans le domaine public.

Comme cela est précisé dans le projet de délibération, dès lors que le conseil municipal aura délibéré sur le principe, une enquête publique sera ouverte au cours de laquelle vous aurez accès à tous les documents que vous souhaitez.

On peut engager cette procédure autorisée par les textes ou alors passer par un accord amiable avec la copropriété qui doit se réunir en assemblée générale début avril. C'est donc très simple.

Vous avez dit beaucoup de choses. En ce qui concerne le restaurant Don Giovanni, vous n'allez quand même pas me dire que les quelques places de parking de la rue Voltaire sont indispensables à son fonctionnement et à sa prospérité, étant par ailleurs entendu que le projet, qui prendra du retard en raison du recours déposé par un certain nombre d'élus, prévoit de créer 50 places de parking supplémentaires, ce qui viendra décupler le chiffre d'affaires du restaurant.

Je veux bien entendre le gloubi-boulga de Mme Bonté qui nous a parlé de beaucoup de choses, mais cette délibération est pourtant très simple. Il s'agit de revoir le cadastre et de découper la parcelle 207-285 en deux parcelles, l'une qui restera la propriété pleine et entière de la résidence et l'autre qui passera dans le domaine public, cette dernière étant déjà de fait dans le domaine public.

Fabrice BERNARD

Vous ne répondez pas à ma question pourtant très courte. C'est une phrase de votre note de présentation : « *Cependant, compte tenu des difficultés à faire aboutir une acquisition amiable...* » Que pouvez-vous dire de ces difficultés ?

Patrice PATTEE

Nous ne pouvons pas préjuger de la décision ou du vote de l'assemblée générale du début du mois d'avril. Au travers de cette opération, nous allons sur deux fronts. Bien évidemment, nous préférons négocier avec la copropriété et nous avons bon espoir qu'elle délibère favorablement sur la cession
Sceaux, le 23 mars 2023

de ces 227 m². Mais comme vous le savez, une assemblée générale se tient une fois par an. Si la copropriété s'opposait majoritairement à cette cession, nous activerions cette procédure un peu plus administrative. C'est tout. Nous aurions pu ne pas le préciser. Nous ne préjugeons pas des difficultés que nous pourrions rencontrer dans nos discussions avec la copropriété, mais certaines personnes prennent un malin plaisir à agiter le torchon rouge sur cette affaire. Excusez cette expression, mais je ne fais que traduire ce que nous savons tous. Mais je le dis et je le répète, ces 227 m² sont déjà dans le domaine public.

M. le maire

Merci beaucoup. Tout a été dit, et parfois de manière définitive.

Nous passons donc au vote.

Xavier TAMBY

Combien de projets le promoteur Nacarat a-t-il sur Sceaux ?

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité est avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) et 2 abstentions (M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin)

Mise à disposition à titre gratuit d'un local municipal pour servir de billetterie éphémère au théâtre Les Gémeaux/Scène nationale.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons connaître une novation qui va créer beaucoup de mouvement dans notre conseil municipal. En application de l'article L.1111-6 de la loi 2022-217 du 21 février 2022, les élus qui pourraient se retrouver en conflit d'intérêts non seulement ne participent pas au vote, mais doivent se retirer de la pièce où a lieu le vote.

M. Allardi représente la Ville au conseil d'administration des Gêmeaux. Il va donc devoir nous quitter provisoirement. M. Ajzenberg qui filme la séance aura sans doute beaucoup de difficultés à suivre les mouvements qui auront lieu tout au long de la séance.

M. Jean-Philippe Allardi quitte la salle du conseil à 20 h 35.

M. le maire

M. Allardi étant parti et ne pouvant en aucune manière vous influencer sur ce vote important, voici ce dont il s'agit.

La scène nationale des Gêmeaux appartient désormais à Vallée Sud Grand Paris qui a décidé d'engager d'importants travaux de rénovation du hall du rez-de-chaussée et de l'espace d'accueil en sous-sol.

Ces travaux démarreront en juin 2023 et dureront jusqu'en novembre 2023.

Vallée Sud Grand Paris a sollicité la Ville quant à la recherche et à la mise à disposition d'un local pouvant servir de billetterie éphémère. Le choix s'est finalement porté sur les locaux anciennement occupés par les Pompes funèbres générales, et désormais vacants, du 71 rue Houdan, qui appartiennent à la Ville.

Les petits travaux d'aménagement seront bien évidemment à la charge des Gêmeaux.

Il s'agit donc de me permettre de signer cette convention d'occupation précaire à titre gratuit.

Une mise à disposition payante n'aurait pas donné lieu à une délibération, puisque la délégation dont je dispose me permet de signer les conventions à titre payant, mais pas les conventions à titre gratuit. C'est la raison pour laquelle je sou mets cette délibération à votre vote. Nous n'avons évidemment pas l'intention de faire payer quoi que ce soit au territoire et aux Gêmeaux pour cette installation éphémère qui contribuera probablement à accroître encore la notoriété de notre théâtre, notamment dans le centre de Sceaux.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Ma question n'a strictement rien à voir avec la délibération. Vous n'avez pas répondu à ma question précédente sur le nombre de projets dans lesquels le promoteur Nacarat est impliqué à Sceaux.

Merci.

Liliane WIETZERBIN

Je voudrais simplement dire que, de manière générale, je soutiens les initiatives prises dans le domaine culturel. Je salue par exemple la gratuité d'entrée à la bibliothèque municipale ou la baisse des tarifs du Trianon pour certaines catégories de population.

Cette proposition qui vise à l'installation d'une billetterie éphémère est positive et donnera une visibilité au théâtre des Gémeaux. En ce sens, cela permettra peut-être de démocratiser un peu plus l'accès au théâtre, dont on sait qu'il est encore très majoritairement limité à une certaine catégorie de population, même si la nouvelle directrice fait beaucoup pour élargir la composition du public, notamment vers les jeunes.

Par ailleurs, cette installation ne coûte rien à la Ville puisque les travaux sont pris en charge par le théâtre.

Je pense en outre que c'est une bonne chose d'utiliser des locaux vacants de manière provisoire. L'utilisation éphémère est en effet une pratique plutôt vertueuse.

Pour toutes ces raisons, je voterai en faveur de cette délibération.

Jean-Christophe DESSANGES

Je ne reprendrai pas les éléments mentionnés par Liliane avec lesquels je suis assez d'accord s'agissant de la politique culturelle de la ville.

J'ai cependant une réflexion et une question. On voit bien que vous tentez désespérément de remplir le vide laissé par vos actions dans le centre-ville. Les commerces sont partis, des façades sont vides ou délaissées et vous ne savez plus quoi faire pour y remettre de l'activité, puisque les commerçants s'en vont. Entre l'installation des palissades et la modification du carrefour, plus personne ne vient par exemple au Chiquito qui a demandé à partir et à qui vous avez demandé de rester en lui accordant une baisse de 30 % son loyer. Il devrait pourtant partir le 30 juin. On voit bien que vos actions déstabilisent tout le tissu commercial de cette zone.

Ce qui me gêne – et je ne suis pas d'accord avec toi, Liliane, sur ce point – c'est qu'on ne laisse pas cette billetterie aux Blagis. Il existe aux Blagis un certain nombre de locaux vacants et déjà équipés pour recevoir du public. Je ne comprends donc pas pourquoi installer cette billetterie dans le centre de Sceaux alors que le public que l'on cherche à intéresser est un public jeune et au profil socioculturel différent du public usuel des Gémeaux. Et je salue à cet égard l'action exemplaire de la directrice du théâtre.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération. J'estime que cette billetterie aurait dû rester aux Blagis. On a besoin de dynamiser ce quartier. Vous faites toute une opération de com sur les Blagis en disant que vous faites énormément de choses pour les développer. Et dès que vous

pouvez agir concrètement, vous préférez installer cette billetterie en centre-ville en expliquant que cela permettra de diversifier les publics. C'est une blague !

Maud BONTE

L'ancienne annexe de la mairie est disponible.

Jean-Christophe DESSANGES

Exactement, Maud. L'ancienne annexe de la mairie est disponible.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre cette délibération. J'en suis désolé et ce n'est pas contre la directrice des Gémeaux. C'est votre décision politique de ne pas valoriser les Blagis.

Je vous remercie.

Maud BONTE

Je ne vous cache pas que je suis particulièrement choquée par votre décision. Le centre-ville est très animé. On en est très content ou à peu près. En ce qui concerne les Blagis, il y a une opération de com, et l'on espère qu'au-delà de la com, cela ira plus loin.

L'annexe de la mairie est située juste en bordure de rue le long de l'œil commercial des Blagis. Elle est impeccable. Elle compte deux salles vastes et propres dans lesquelles on peut très bien accueillir trois salariés. Mais l'on décide d'appauvrir encore le quartier des Blagis alors que les trois salariés étaient à côté. Pourquoi ne pas mettre en valeur les Blagis pour de bon ? Ou alors est-ce vraiment ce que subodore, peut-être avec humour, M. Dessanges, à savoir que vous voulez boucher les trous des commerces qui ont fui ? Il est socialement anormal que vous ne protégiez pas tous les quartiers de Sceaux.

Je vous remercie.

M. le maire

L'humour de M. Dessanges, pardonnez-moi, mais il y a mieux.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, je demande une interruption de séance. Les attaques, ça suffit !

M. le maire

Ce n'est pas vraiment une attaque. Et je veux juste dire à Mme Bonté que le local dont elle parle sera très prochainement occupé.

Jean-Christophe DESSANGES

Vous devez apprendre à respecter les oppositions. Et à chaque attaque personnelle, il y aura désormais une interruption de séance.

La séance est levée à 20 h 44 et reprend à 20 h 47.

M. le maire

Mesdames et Messieurs, la séance reprend.

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

M. Jean-Philippe Allardi regagne la salle du conseil à 20 h 48.

VIII- HABITAT

Garanties d'emprunts au projet de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de logements sociaux situés 21-23 rue des Imbergères et des résidences Alsace et Bretagne.

M. le maire

Pour la délibération suivante, Mme Annie Bach, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Philippe Tastes, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge et moi-même allons vous quitter provisoirement.

Mme Drancy va rapporter ce point et Mme Brault présider la séance.

Mme Annie Bach, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Philippe Tastes, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge et M. Philippe Laurent quittent la salle du conseil à 20 h 48.

Isabelle DRANCY

Bonsoir à tous.

Sceaux, le 23 mars 2023

Nous vous proposons une délibération portant sur des garanties d'emprunts apportées à la société d'économie mixte Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat pour la réalisation de travaux de renforcement de planchers et de certaines voûtes sur le bâtiment situé 21-23 rue des Imbergères et de rénovation thermique sur les résidences Alsace et Bretagne.

À la demande de l'opposition, nous avons fourni les documents liés aux travaux de rénovation thermique qui porteront sur 73 logements de la résidence Alsace et 81 logements de la résidence Bretagne.

Puisqu'il s'agit de financer des travaux portant sur des logements sociaux, la Ville peut apporter une garantie à hauteur de 100 %. La SEM sollicite donc la garantie de la Ville pour deux emprunts.

Pour le financement des travaux du 21-23 rue des Imbergères :

- ✓ montant : 101 230,00 €
- ✓ durée : 15 ans
- ✓ périodicité des échéances : 3 mois
- ✓ taux d'intérêt : 4,40 %

Pour le financement des travaux de rénovation thermique des résidences Alsace et Bretagne :

- ✓ montant : 4 407 198,00 €
- ✓ durée : 30 ans
- ✓ taux d'intérêt : Livret A +0.6 %

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, les garanties de la Ville à hauteur de 100 % pour ces emprunts.

Chantal BRAULT

Est-ce qu'il y a des questions ?

Fabrice BERNARD

Ce n'est pas une question, mais une appréciation positive. C'est bien de faire de la rénovation thermique. Je râle parfois parce qu'il y a des choses que je ne vois pas dans le budget sur le développement durable et la transition, je voterai donc pour cette garantie d'emprunts.

Liliane WIETZERBIN

Je n'ai pas d'observations sur le principe de se porter en garantie, surtout pour Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, mais j'ai néanmoins quelques questions, en particulier sur le risque que cela représente pour la Ville.

Je m'étonne par ailleurs du taux des emprunts. Le premier emprunt est à 4,4 %. Même si l'on est en période de taux élevés, cela me paraît très élevé. Pourquoi ? Est-ce qu'il y a des taux variables ? Et pourquoi cette différence avec le deuxième emprunt qui est au taux du Livret A +0,6 %, qui est pour le coup plutôt bas ?

Je ne mets pas en doute le professionnalisme des organismes, mais je m'interroge sur ces sujets.

On sait que les taux d'emprunt sont un sujet très sensible en ce moment. J'ai aussi vu dans le budget que j'ai épluché, en page 27, que ces garanties sont intégrées à la rubrique des dépenses financières d'investissement, sauf si je me trompe. Elles sont provisionnées dans les comptes. Ce n'est pas tout à fait neutre pour les comptes de la Ville. Même si j'ai bien compris qu'il s'agit d'une garantie et pas d'un emprunt, cela se retrouve quand même dans les comptes.

Voilà, ce sont des questions un peu techniques que je me permets de poser.

Chantal BRAULT

Madame Drancy, pouvez-vous répondre ?

Isabelle DRANCY

Toutes les villes font des garanties d'emprunts à 100 %, car cela leur ouvre des droits pour les logements sociaux. La Ville n'est sollicitée qu'en cas de défaillance de l'organisme. En l'occurrence, Sceaux Bourg-la-Reine Habitat est extrêmement solide et compte beaucoup de capitaux propres. On l'a bien vu lorsque nous avons procédé à la fusion avec l'organisme de logement social de Bourg-la-Reine.

Vous savez que les taux augmentent. Le taux d'emprunt directeur est à peu près à 3,50 %. Le premier emprunt n'est pas très important et il est banalisé. Il n'est que de 100 k€ alors que le deuxième est assis sur le livret A avec un taux moins important. Et il n'y a pas de taux variables.

Ces garanties d'emprunts figurent en annexe des comptes. Elles ne sont pas dans les comptes. C'est ce que l'on appelle des engagements hors bilan. Cela n'impacte pas le budget de la Ville, mais pour la complète information des citoyens, nous donnons accès à l'ensemble des garanties d'emprunts données par la Ville. Vous savez qu'il existe deux sortes de garanties d'emprunts et notamment ces garanties d'emprunts sur les logements sociaux.

Chantal BRAULT

C'est une pratique courante que nous avons eu l'occasion de voter à de nombreuses reprises.

Nous passons au vote ?

Jean-Christophe DESSANGES

J'avais une question sur les demandes de subventions ? Est-ce que vous auriez des informations à ce sujet.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'une garantie d'emprunts.

Jean-Christophe DESSANGES

Oui, mais c'est un projet. Est-il financé uniquement par des emprunts ou également par des subventions ? On parle de garantie d'emprunts dans le cadre d'un projet. Et je voulais évaluer l'équilibre de ce projet.

Est-il supporté uniquement par les emprunts que vous demandez à la Ville de garantir ou s'appuie-t-il également sur des subventions de type France Rénov ou autres ?

Isabelle DRANCY

Ce n'est pas le sujet. Il ne faut pas s'éparpiller. Nous délibérons sur une garantie d'emprunts. C'est un projet financé par la SEM et qui figure dans son compte de résultat. La Ville, pour l'instant, ne fait que la garantie d'emprunts.

Chantal BRAULT

Merci, Madame Drancy.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 23 voix pour (Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (Xavier Tamby)

M. Philippe Laurent, Mme Annie Bach, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Philippe Tastes, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge et réintègrent la salle du conseil à 20 h 57.

IX- FEUILLE DE ROUTE « BIEN VIVRE ET RÉUSSIR AUX BLAGIS »**Signature d'une convention entre la Ville de Sceaux et la Métropole du Grand Paris relative au programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation ».****Florence PRESSON**

Il s'agit de la signature d'une convention entre la Ville de Sceaux et la Métropole du Grand Paris relative au programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation ».

La Métropole du Grand Paris déploie auprès des communes membres une stratégie d'innovation afin de répondre aux grands enjeux des transitions, climatiques entre autres, de la zone urbaine dense.

La Métropole du Grand Paris a lancé, avec l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole, le programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation » qui a vocation à contribuer à résoudre des problématiques urbaines.

La Métropole du Grand Paris bénéficie pour la mise en œuvre de ce programme du soutien de la Banque des Territoires, de l'agence d'attractivité Choose Paris Région, de l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole Paris&Co. À cette fin, Paris&Co propose d'identifier et de mobiliser des expérimentateurs (start-up, une entreprise, une association, etc.) désireux de tester leur solution pour une durée de 18 mois sur des communes de la Métropole du Grand Paris.

La ville de Sceaux, terreau d'innovations déjà nombreuses s'est portée candidate pour l'appel à manifestation d'intérêt « Quartiers Métropolitains d'Innovation » pour expérimenter sur son territoire des solutions innovantes au profit de ses citoyens, dans le cadre d'une dynamique métropolitaine.

La Ville a proposé comme quartier d'expérimentation celui des Blagis, quartier bénéficiant d'une riche mixité sociale et générationnelle et doté d'une forte activité associative, sportive, culturelle et économique. Les dynamiques locales ont été mises en avant, telles que la démarche innovante de démocratie participative : Parlons ensemble des Blagis, le projet de création d'un fablab « innovations et numérique », la création d'un îlot de fraîcheur urbain, le dispositif d'écomobilité scolaire (Mobili'kids), les travaux de réhabilitation des logements sociaux et du centre commercial, de la Halle des Blagis, les nombreuses animations annuelles et l'installation de la maison du vélo.

Avec grand bonheur, la ville de Sceaux a été retenue au sein de la première promotion de lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt avec les villes d'Aulnay-sous-Bois, de Meudon et de Noisy-le-Grand.

Il est proposé d'approuver la convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation » entre la Ville de Sceaux et la Métropole du Grand Paris, qui définit les modalités d'engagement des deux parties, annexé à la présente.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Christiane GAUTIER

Merci, Madame Presson.

Votre note de présentation célèbre, comme à l'habitude, la ville de Sceaux comme terreau d'innovations en matière de transitions et de démarches innovantes, de démocratie participative avec Parlons ensemble des Blagis, mais n'explique en rien comment les expérimentations de solutions innovantes seront sélectionnées et accompagnées pendant 18 mois par les experts de l'agence d'innovation territoriale de Paris et la Métropole Paris&Co.

La Ville, sur son site Internet, n'est pas plus prolixe sur les modalités de sélection où l'on apprend qu'elles débutent le 9 mars 2023, quand nous sommes déjà le 23 mars. Il faut aller sur les sites des villes de Meudon et d'Aulnay-sous-Bois, également sélectionnées, pour trouver le lien de la plateforme qui permet aux entreprises ou aux start-up portant une solution répondant aux défis de la transition écologique et sociale des villes pour candidater.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 9 avril. C'est-à-dire que le temps est compté et vous aurez peut-être la chance d'intéresser les candidatures avec le lien que je peux partager avec vous et que j'ai trouvé sur ces sites.

Je me demande à quoi sert de signer cette convention si aucune communication n'est faite pour faire connaître aux intéressés potentiels la possibilité de mettre en œuvre leurs talents et surtout d'être accompagnés.

Je trouve dommage que cette démarche intéressante ne soit l'occasion que de faire l'autopromotion de la Ville sans donner les informations utiles aux start-up et autres entreprises innovantes de candidater pour les Blagis. En bref, de la com, et encore de la com.

Pour ces raisons, nous ne prendrons pas part au vote.

Merci.

Maud BONTE

Effectivement, cette présentation est tout à fait attractive. On n'a qu'une envie, c'est de vous suivre. À part que derrière les mots se cache une réalité maigrichonne : Parlons ensemble des Blagis, la création d'un îlot de fraîcheur urbain, etc. Bien sûr que l'on adhère, mais si l'on examine le dossier

sur les perspectives 2023, on constate page 69 que l'îlot de fraîcheur créé dans la cour de l'école des Blagis ne comptera qu'un arbre. Évidemment, vous ne le dites pas et la Ville peut ainsi se féliciter d'avoir été retenue au sein de la première promotion de lauréats. Oh, mon Dieu !

Xavier TAMBY

Comme à l'accoutumée, beaucoup de blabla et de jargon typique de la MGP et de tout l'écosystème autour des transitions. L'innovation, et patati et patata...

Bien entendu, je voterai contre et je me demande quand le politique aura le courage de supprimer ce machin qui ne sert strictement à rien et qui pèse sur les finances des citoyens. Je veux parler de la Métropole du Grand Paris, ce truc complètement inutile et nuisible.

Liliane WIETZERBIN

Je dois dire que je n'ai pas très bien compris qui était accompagné. Est-ce la Ville ? S'agit-il des porteurs de projets ? De quels types de projets parle-t-on ?

J'aimerais avoir un éclairage sur la manière dont les choses vont se dérouler et être rassurée sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement de com, mais d'actions bien concrètes. Le quartier des Blagis a vraiment besoin que l'on s'y intéresse et que l'on y investisse.

Moi non plus, je n'ai pas trouvé de budget dédié aux Blagis dans le budget. Et il ne faudrait pas avoir une nouvelle déception. J'ai dit mon sentiment sur Parlons ensemble des Blagis. Selon moi, on n'est pas allé assez loin. La feuille de route reprend un ensemble de mesures qui avaient été décidées avant. J'estime qu'il manque cruellement d'une absence de vision à long terme sur ce quartier. J'aurais aimé que cette feuille de route associe davantage les habitants des Blagis dans le pilotage.

J'aimerais savoir comment sont associés les habitants à ce projet. On parle de tester une solution pour une durée de 18 mois, mais de quelle solution parle-t-on ? Quels effets en pratique sur le quartier ? Est-ce que l'on va pousser des projets des habitants ou d'autres ? Je n'ai pas vraiment compris et j'alerte sur la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes pour ce quartier des Blagis qui en a vraiment besoin.

M. le maire

Merci, Madame Wietzerbin.

Madame Presson, voulez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Florence PRESSON

Tout à fait. Je ne répondrai pas aux blablas divers et variés. Je resterai sur le sujet des quartiers métropolitains d'innovation. Les communes devaient sélectionner des quartiers concrets où des

gens vivent, travaillent et étudient. Elles devaient mettre en évidence le fait que ces quartiers étaient des quartiers fondamentaux pour elles et qu'elles souhaitaient y développer des activités, principalement à caractère économique. Le principe, c'est que des start-up et des entreprises y créent de l'emploi ou développent l'économie circulaire. Il pourrait s'agir par exemple d'aller encore plus loin sur le fablab innovation et numérique qui a forcément retenu votre intérêt, vous qui participez régulièrement aux réunions, Monsieur Dessanges.

Ce n'est pas nous qui organisons la communication autour de cette démarche. Nous avons mis en évidence les axes autour de la mobilité, de la biodiversité, de l'économie circulaire, et j'en oublie peut-être, de façon à ce que Paris&Co communique sur ces quartiers et que des opérateurs ou des start-up puissent se positionner.

Alors qu'il y avait encore assez peu de communication, 150 structures se sont manifestées. Nous avons reçu au sein de la Ville des demandes de rendez-vous. Ce n'est pas la Ville qui va communiquer sur cette démarche qui est pilotée par la Métropole du Grand Paris.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 9 avril. Autour du 8 ou du 9 juin, un jury examinera les solutions proposées pour voir si elles sont en adéquation avec les besoins et les attentes des habitants. Cela signifie qu'en parallèle de l'action faite auprès des structures, des actions seront pilotées par la Métropole du Grand Paris au sein des quartiers, auprès des habitants, de façon à trouver une adéquation entre l'offre et la demande. Voilà pour le mode opératoire.

S'agissant de l'îlot de fraîcheur, je pense, Madame Bonté, que vous avez dû rater un certain nombre de réunions d'information puisqu'il ne s'agit pas de la désimperméabilisation de la cour de récréation des Blagis, mais bien de l'ensemble du quartier qui intègre l'école maternelle et le centre de loisirs jusqu'à la poste. Plusieurs réunions de travail se sont tenues autour d'une réflexion globale sur ce quartier d'îlot de fraîcheur. On ne parle pas du passé, mais de l'avenir. Nous sommes en train de construire la ville de demain.

Le blabla sur la MGP, je m'y attendais de la part de M. Tamby.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions qui avaient un rapport direct avec notre sujet.

M. le maire

On ne reprend pas. C'est terminé.

Christiane GAUTIER

Je veux juste rappeler que les villes de Meudon et d'Aulnay-sous-Bois ont bien indiqué sur leur site le lien de la plateforme.

M. le maire

Nous avons bien compris, Madame Gautier.

Sceaux, le 23 mars 2023

Liliane WIETZERBIN

Je veux vous remercier pour vos explications. C'est beaucoup plus clair. Et je souhaiterais suggérer d'inclure des habitants ou des associations du quartier au jury. Je pense que ce serait intéressant.

Chantal BRAULT

J'ai entendu votre idée d'associer les citoyens et les habitants de ce quartier. Des start-up pourraient se saisir de projets émanant des citoyens. Nous allons les inciter à se mobiliser et à proposer des choses. Nous avons déjà des idées et cela pourra effectivement créer cette dynamique que vous appelez de vos vœux.

M. le maire

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté et M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote.

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement au centre social et culturel des Blagis pour la refonte de la bibliothèque.**M. le maire**

Les membres du conseil d'administration, Mme Pourcelot, qui est absente, Mme Brault et moi-même, ne peuvent pas participer aux débats. M. Allardi va présider la séance et rapporter ce point.

M. Philippe Laurent et Mme Chantal Brault quittent la salle du conseil à 21 h 13.

Jean-Philippe ALLARDI

Il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle au CSCB pour la refonte de sa bibliothèque.

La note de présentation rappelle que le CSCB est un acteur majeur de Sceaux, et notamment du quartier des Blagis, ce qui a été particulièrement salué lors de Parlons ensemble des Blagis.

On constate depuis 2020 une baisse de la fréquentation de la bibliothèque qui était pourtant un élément leader du CSCB. À la suite de ce constat, fin 2021, le conseil d'administration du CSCB a engagé une réflexion pour relancer sa bibliothèque.

Vous savez que les bibliothèques sont désormais des tiers-lieux, des lieux de rencontre et de travail. L'exemple en est donné avec la bibliothèque du centre-ville qui fait largement le plein.

Parmi les objectifs mis en avant par le conseil d'administration du CSCB figure le souhait de développer les nouvelles technologies qui sont essentielles pour les publics fragilisés qu'il faut capter dans cet équipement. Et pour rendre cette bibliothèque attractive, il est prévu d'avoir un nouveau mobilier ainsi qu'un nouvel équipement informatique et numérique.

Le coût du projet est évalué à 68 600 € et il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder au centre social et culturel des Blagis une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 30 000 € pour mettre en œuvre ce projet.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Christiane GAUTIER

C'est juste une demande de complément d'information.

Qu'est-ce qui restera à la charge du CSCB une fois que le Lions's club et la Caisse nationale d'assurance vieillesse auront participé au financement de ce projet ?

Liliane WIETZERBIN

Je me réjouis de voir le CSCB si dynamique. Les deux codirectrices, le conseil d'administration et les 70 bénévoles font vraiment un travail formidable dans un cadre associatif, notamment avec l'aide aux devoirs.

Il y a beaucoup de projets, et notamment un projet social qui est en cours.

Je trouve que c'est une très belle dynamique et que, dans ce cadre, le renouvellement de la bibliothèque prend tout son sens.

Vous l'avez dit, ce ne sont pas seulement les livres. C'est aussi un lieu de vie, un lieu où les enfants pourront se retrouver. Cela va augmenter la fréquentation du CSCB et donner encore plus d'importance et d'attachement des habitants du quartier à cet établissement. Il a été cité comme clé à plusieurs reprises, notamment lorsque les habitants ont participé à la démarche Parlons ensemble des Blagis. Je trouve que le soutien de la Ville est très important. Il est clé pour réaliser de nombreux projets. On sait que la Ville contribue beaucoup et compense d'une certaine manière des subventions qui ne sont plus versées.

Bien évidemment, je voterai pour cette délibération et je voulais en profiter pour saluer le formidable travail des équipes du CSCB des Blagis.

Sceaux, le 23 mars 2023

Jean-Philippe ALLARDI

Je vous remercie. C'est vrai que l'équipe est très impliquée. Je vous remercie de mettre en avant l'aide aux devoirs. C'est un pôle essentiel dans ce quartier.

Pour répondre à la question de Mme Gautier, le reste à charge s'établit à environ 23 000 euros.

Je pense que l'on peut passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby)

M. Philippe Laurent et Mme Chantal Brault réintègrent la salle du conseil à 21 h 18.

X- AFFAIRES SCOLAIRES

Approbation du principe de réciprocité tarifaire concernant la pause méridienne et le cas échéant les classes de découverte pour les enfants affectés en classe ULIS et UPE2A scolarisés à Sceaux et habitant d'autres communes.

Chantal BRAULT

Cette délibération a pour objet de régler des questions qui ne se posent plus, car elles sont déjà quasiment actées dans notre mode de fonctionnement. Nous avons deux classes spécifiques à Sceaux : une classe ULIS et une classe UPE2A qui accueillent des enfants des communes d'Antony, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Le Plessis-Robinson qui ne disposent pas de tels dispositifs.

La classe ULIS accueille des enfants porteurs de certains handicaps et existe depuis longtemps à Sceaux et la classe UPE2A est destinée à l'accueil d'enfants allophones pour l'apprentissage de la langue française par des enseignants spécialisés en la matière. Dès que ces enfants commencent à parler le français, ils sont réintégrés dans un cursus normal. Mais en attendant, il faut mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs pour que les choses se passent au mieux et que ces enfants puissent évoluer normalement.

La question qui se pose est celle des enfants dérogatoires provenant d'autres communes. Aujourd'hui nous leur appliquons un tarif extérieur pour la pause méridienne et les classes

transplantées. Ce dispositif est un peu compliqué, car le quotient familial n'est pas calculé à Sceaux, mais dans leur ville de résidence. L'idée est donc de faire en sorte que les communes de résidence participent aux charges de l'accueil de ces enfants à proportion du quotient familial de la famille calculé par la commune du domicile.

Il s'agit de formaliser cette tarification par une délibération pour permettre cette réciprocité et que les communes de résidence participent à ces activités.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- RELATIONS EUROPENNES et INTERNATIONALES

Versement d'une contribution au FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) dans le cadre de la mobilisation pour les victimes des séismes en Turquie et Syrie.

Christian LANCRENON

Les médias se font l'écho des drames que vivent les Ukrainiens suite à l'invasion russe, mais il ne faut pas oublier les drames que connaissent la Turquie et la Syrie suite au double séisme du 6 février dernier, l'un des plus meurtriers de ce siècle.

Quelques chiffres qui donnent la mesure du drame.

On dénombre au moins 56 000 morts, plus de 50 000 en Turquie, plus de 6 000 en Syrie, 110 000 blessés toutes nationalités confondues, au moins 520 000 appartements détruits ou endommagés et plus d'un million et demi de personnes à la rue. S'ajoutent à cela des dizaines de morts et disparus suite aux graves inondations – dont on ne parle d'ailleurs pas – de la semaine dernière qui ont frappé deux provinces turques déjà touchées par le séisme.

La banque mondiale évalue les dégâts à plus de 34 milliards de dollars.

Lundi dernier, à Bruxelles, 7 milliards d'euros d'aide internationale ont été promis, dont 1 milliard à la population syrienne. La Commission européenne s'est engagée à verser 1 milliard d'euros d'aide pour la reconstruction de la Turquie et 108 millions d'euros d'assistance humanitaire à la Syrie. La France va ajouter 12 millions d'euros à la trentaine de millions déjà annoncés pour la Turquie et la Syrie.

Sceaux, le 23 mars 2023

L'Union européenne et les États-Unis ont allégé les sanctions imposées à la Syrie. Damas a laissé l'ONU ouvrir deux passages supplémentaires frontaliers pour aider à acheminer plus d'aides. La Russie, en guerre contre l'Ukraine, est l'alliée principale de Damas. L'Union européenne ne travaille pas avec le régime syrien de Bachar El-Assad, mais soutient les populations dans le besoin. L'aide se fait par le biais d'organisations humanitaires partenaires, ce qui est important.

Les communautés turques et syriennes de Sceaux se sont mobilisées pour venir en aide à leurs compatriotes en faisant parvenir des appareils médicaux, des médicaments et des produits de première nécessité, en apportant parfois elles-mêmes ces aides.

Notre devoir est de répondre à ces drames humains en apportant notre contribution.

Je vous propose donc de verser une subvention de 10 000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales, comme nous l'avions voté pour l'Ukraine lors du conseil municipal du 9 février dernier – je veux parler du FACECO – afin de garantir la bonne utilisation de ces fonds.

M. le maire

Merci, Monsieur Lancrenon.

Qui souhaite intervenir ?

Xavier TAMBY

Je vous remercie.

Cette délibération, comme les précédentes, interroge. En effet, qui peut être contre le fait d'aider des victimes de la guerre en Ukraine ou de catastrophes naturelles comme celles que vivent les pauvres Syriens et les pauvres Turcs ?

Cela étant dit, je veux bien qu'il y ait encore une clause de compétence générale pour les communes, mais sauf problème de mémoire de ma part, j'ai l'impression que tout ceci est un peu nouveau. Je n'ai pas en tête de délibérations votées en faveur d'une intervention de la commune suite à une catastrophe ou une agression extérieure dans le cadre international.

Je suis assez embêté, car cela risque malheureusement de se répéter. Le monde est violent. Il est dur et il y aura probablement d'autres catastrophes et d'autres guerres.

Est-ce le rôle d'une ville de la taille de Sceaux, quand bien même cette démarche est moralement belle, de prendre sur son budget, en plus de la contribution d'autres acteurs comme des ONG, des organisations internationales ou des pouvoirs étatiques ?

Si je dis que la contribution de Sceaux est une goutte d'eau dans un océan, vous me répondrez que cette goutte d'eau est nécessaire, mais sur le plan budgétaire, j'ai l'impression que nous n'avons pas les moyens de contribuer. Cela me paraît en tout cas très compliqué. Pour ma part, je m'abstiendrai.

Sceaux, le 23 mars 2023

M. le maire

Merci, Monsieur Tamby.

Vous avez raison. C'est un choix politique. Il faut savoir faire des choix politiques, l'abstention n'étant pas un choix.

Florence PRESSON

Nous avons été contactés par des familles syriennes qui habitent à Sceaux et qui se sont organisées entre elles pour collecter et apporter des médicaments et du lait pour enfants. Il était important pour nous, outre l'accompagnement que nous pouvons faire à titre individuel – puisque je pense que vous voyez l'information qui passe régulièrement sur la newsletter de la Ville concernant ces familles – de pouvoir contribuer de façon plus importante. Je suis vraiment ravie que Christian nous présente cette délibération et je suis particulièrement heureuse de voter pour.

Christian LANCRENON

Le FACECO a justement été créé pour permettre aux collectivités territoriales d'apporter une aide et de garantir la traçabilité et l'efficacité de ces fonds. Si chaque commune, en fonction de ses habitants, faisait comme la Ville de Sceaux, ce ne sera pas une simple goutte d'eau. Cela viendra renforcer encore la contribution de l'État. Et comme le dit Florence Presson, c'est un signe fort que l'on envoie aux associations et aux Scéens qui se mobilisent pour leurs familles sur place. Je pense donc qu'il est important d'apporter notre contribution.

M. le maire

Merci beaucoup, Monsieur Lancrenon.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Maud Bonté, Christiane Gautier, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES

- **Budget primitif 2023**
- **Adoption du budget primitif 2023**

Isabelle DRANCY

La première délibération porte sur l'adoption du budget primitif 2023.

Nous en avons beaucoup parlé lors du débat d'orientations budgétaires le 9 février dernier et le rapport vous a été adressé. Par conséquent, je ne reprendrai pas tous les points *in extenso*.

La Ville faisant partie des collectivités qui expérimentent la certification des comptes, nous ne pouvons plus voter le budget primitif lors de la même séance du conseil municipal que celle consacrée au vote du compte administratif ou CFU, puisqu'il est en effet nécessaire de prévoir l'intervention du commissaire aux comptes.

La Ville a par ailleurs expérimenté bien en amont la nouvelle nomenclature comptable, ce dont nous nous félicitons, celle-ci étant désormais obligatoire pour toutes les collectivités. Dans ce cadre, les comptes de la Ville sont présentés selon la norme M57, ce qui nous a permis de bénéficier des conseils de la DGFIP.

Le budget a été établi avec une reprise anticipée des résultats de 2022, puisque le compte financier unique définitif ne pourra pas être adopté avant le mois de juin.

Les résultats anticipés font apparaître un résultat de fonctionnement pour 2022 de 1 609 k€, conforme à l'estimation annoncée lors du débat d'orientations budgétaires 2023.

La section d'investissement ressort en déficit de 5 419 k€.

Il convient d'imputer sur cette section d'investissement le solde des restes à réaliser en investissement pour un montant de 3 101 k€.

Nous arrivons donc à un déficit de la section d'investissement de 2 318 k€.

La législation budgétaire nous imposant d'éponger le déficit d'investissement sur le bénéfice de la section de fonctionnement, une partie de l'excédent de fonctionnement de 3 807 k€ servira à couvrir le déficit d'investissement. La Ville est libre d'affecter le solde résiduel de 1 489 k€.

Voilà pour la reprise des résultats de façon anticipée.

S'agissant du budget primitif 2023, je ne reviendrai pas sur le contexte national sauf pour dire que l'inflation dans l'Union européenne s'est établie en 2022 à 10,6 % et que pour faire face à cette inflation, la BCE a procédé à une augmentation de ses taux directeurs.

Il est par ailleurs prévu pour la France en 2023 un taux de croissance du PIB de 1 %, un maintien du déficit public à 5 points de PIB, comme en 2022, une dette publique à 111,2 % du PIB et une inflation à 4,3 %.

Voilà très rapidement dressé le contexte.

Pour tenir compte de cette inflation galopante, le législateur a mis en place plusieurs dispositifs : le filet de sécurité pour aider les collectivités à faire face à la hausse des dépenses d'énergie et l'amortisseur électricité, qui existait antérieurement et qui a été élargi à un plus grand nombre de collectivités, par lequel l'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau.

L'État prévoit également des mesures d'accélération de la transition écologique avec notamment le fonds vert pour aider les collectivités locales à être plus vertueuses en matière d'économies d'énergie.

Voilà pour le contexte national.

On observe que les recettes de la Ville sont stables. Les éléments transmis lors du DOB sont sensiblement les mêmes avec une DGF stabilisée à 1 879 k€ et une taxe d'habitation sur les résidences secondaires en légère augmentation. Le taux forfaitaire de revalorisation des valeurs locatives est par ailleurs fixé à + 7,1 %.

Le seul élément en augmentation par rapport aux chiffres annoncés lors du débat d'orientations budgétaires est la contribution de nos partenaires institutionnels, notamment celle de la CAF qui est en légère hausse s'agissant de la prise en charge des frais de crèche.

En 2023, la Ville devrait bénéficier de deux recettes exceptionnelles :

- ✓ Le soutien budgétaire exceptionnel de 560 k€ de l'État au titre du filet de sécurité, la Ville de Sceaux répondant aux critères fixés par la loi, à savoir une forte augmentation des dépenses liées à l'énergie et un potentiel financier faible.
- ✓ Un complément de prix sur une cession de terrain, estimé à environ 500 k€.

Le contexte est marqué par une stabilisation des recettes, mais les dépenses augmentent, conformément à ce que nous avons vu lors du débat d'orientations budgétaires.

L'augmentation des prix de l'électricité est ainsi estimée à plus de 80 % par rapport aux prix 2022 et les prix du gaz sont quant à eux multipliés par 4. Soyons clairs, ces estimations n'ont pas été faites par la Ville, mais par le SIPPEREC et le SIGEIF. Cependant, grâce au plan de sobriété énergétique que nous avons adopté en octobre 2022, nous espérons économiser près de 15 % de consommation.

Sur les autres charges, nous sommes peu ou prou dans le même ordre de grandeur. Les intérêts de la dette devraient augmenter en raison de l'augmentation des taux directeurs de la BCE après des années de taux d'intérêt négatifs. La FED vient encore d'augmenter de 0,25 % son taux de base et l'Union européenne a fait de même. Il faut néanmoins souligner que notre politique d'arbitrage

entre taux variables et taux fixes nous a permis d'économiser pratiquement 3,4 M€ entre 2008 et 2022.

Nous estimons que cette augmentation des taux d'intérêt sera temporaire – l'on constate déjà une décélération de l'inflation – d'autant que cette politique commence à avoir des conséquences sur l'activité économique.

Les dépenses de personnel devraient augmenter de 3,9 % par rapport au budget 2022. Cette augmentation nous est largement imposée puisqu'elle résulte de la revalorisation du point d'indice de +3,5 % au 1^{er} juillet 2022, des revalorisations du SMIC et des grilles de rémunération induisant des reclassements indiciaires applicables.

Nous souhaitons en outre procéder au recrutement d'un garde urbain et d'un policier municipal supplémentaire en 2023.

Ce budget s'inscrit aussi dans le cadre des relations extrêmement complexes que nous entretenons avec Vallée Sud Grand Paris d'une part et la Métropole du Grand Paris d'autre part. Vous savez que nous reversons une part significative des 30 millions de produits fiscaux que nous percevons. Plus de 7 millions d'euros sont ainsi reversés à VSGP. Ces versements augmenteront cette année encore avec le transfert de la compétence voirie, éclairage public, signalisation tricolore et pose et dépose des illuminations à Vallée Sud Grand Paris.

Voilà dresser rapidement le contexte et les éléments budgétaires.

Les orientations de ce budget ont été débattues lors du débat d'orientations budgétaires. Vous savez que nous sommes très attachés à la proximité avec les concitoyens et à la consolidation des services publics. J'entendais dire tout à l'heure que rien de concret n'est fait pour les Blagis. C'est faux. Il y a au contraire des choses très concrètes. Nous avons fêté il y a quelques jours la première année de fonctionnement de la Maison France Services, dont les 3 équivalents temps plein représentent un coût significatif pour la Ville. Je vous rappelle que cette Maison France Services a pour objectif de renseigner les usagers du quartier des Blagis sur les problèmes de caisse de sécurité sociale, de PMI, de CAF, de Pôle Emploi, de DGFIP. Plus de 5 000 personnes ont ainsi été reçues depuis l'ouverture de cette maison.

De la même façon, la Ville a suppléé au retrait et à la fermeture de la poste qui, je vous le rappelle, est pourtant à capitaux publics. L'agence postale a enregistré en 2022 la visite de plus de 10 000 visiteurs.

Ce sont donc des actions très concrètes pour le quartier des Blagis.

Le soutien à la petite enfance fait également partie de nos priorités. Même si cette année, le nombre d'attributions de places en crèche a un peu baissé en raison des difficultés de recrutement que nous connaissons, le taux de réponses favorables reste tout de même élevé et s'établit à 66 %. La Ville a en outre créé deux lieux parents-enfants au sein des multi-accueils des Blagis et de l'îlot Charaire.

L'autre orientation importante est le soutien à la vie scolaire et périscolaire. Tous ces éléments font que le budget petite enfance et enfance représente pratiquement 10 % du budget de la Ville.

Nous souhaitons par ailleurs accompagner les Scéens dans leur vie quotidienne, qu'il s'agisse du succès de l'espace seniors qui ne se dément pas ou de toutes les actions culturelles. Nous l'avons vu lorsque nous avons parlé du cinéma et des tarifs extrêmement modiques à destination des étudiants.

La Ville s'attache par ailleurs à maintenir un environnement de qualité et sécurisé. On retrouve là aussi une action spécifique, en partenariat avec le Département : l'intervention de médiateurs de terrain sur les quartiers de la ville, avec une priorité dans le quartier des Blagis et le quartier Robinson.

Autre préoccupation : le logement social à travers l'action de la SEM. La Ville apporte ainsi sa garantie aux emprunts afin que les logements sociaux puissent avoir de bonnes performances énergétiques.

Le soutien aux associations est également un axe important de notre politique. La Ville verse 1,2 million d'euros de subventions aux différentes associations, en particulier à la MJC et au CSCB.

Nous évoquions tout à l'heure l'attrait commercial et touristique de la ville. Nous nous en félicitons et nous poursuivons en ce sens avec notre politique volontariste d'achat de locaux commerciaux pour assurer la maîtrise des commerces qui s'installent dans notre ville. Vous savez que nous avons acheté l'année dernière les murs du salon de coiffure Camille Albane et du café Les Félibres. Cette politique nous permet d'avoir des commerces de qualité.

De la même façon, nous avons souhaité le départ des commerçants de la place de Gaulle afin de mener à bien notre projet d'aménagement.

Compte tenu du contexte financier difficile, nous devons poursuivre nos efforts de rigueur budgétaire. Notre service de la Commande publique s'y emploie. Vous avez une série d'éléments sur les économies que nous avons pu faire cette année en faisant jouer au maximum la concurrence et en travaillant sur le coût complet d'acquisition qui intègre le coût de fonctionnement global au coût d'acquisition initial d'un bien.

Nous prévoyons cette année de grands investissements :

- ✓ Les travaux de requalification de l'espace forme et santé installé aux Blagis. Ces travaux comprendront une rénovation thermique et un agrandissement du lieu permettant d'exercer des activités de sport santé. Ce projet dont le coût a été estimé à 2,5 M€ est subventionné à 50 %. On nous reprochait récemment de ne pas savoir rechercher des financements. Nous parvenons pourtant à les obtenir. C'est une subvention très conséquente qui permettra de doter le quartier des Blagis d'un équipement de tout premier ordre.
- ✓ Les travaux d'installation d'une troisième bulle de tennis sur le site de la rue de l'Yser.

- ✓ Les travaux préparatoires pour la reconstruction de la crèche de l'avenue de la Gare sur le site du 172 rue Houdan reçu en legs en 2020.

S'agissant de l'entretien courant des bâtiments, il convient de noter la rénovation de la salle Erwin Guldner et la récupération en dation par la Ville d'un parking souterrain en sous-sol du bâtiment situé rue du Maréchal Joffre. C'est donc un actif de la Ville qui se valorise.

Nous ferons par ailleurs un grand plan d'investissement dans le système informatique de la mairie, afin d'en accroître la cybersécurité, de plus en plus de collectivités locales faisant désormais l'objet d'attaques informatiques.

Je vous expose tout cela très rapidement, mais toutes ces opérations sont détaillées dans le rapport.

Pour réaliser ces opérations d'investissement, nous allons mobiliser nos recettes d'investissement parmi lesquelles le FCTVA. Il est un peu en diminution cette année, parce qu'il est assis sur les dépenses de l'année N-2, qui ont été un peu plus faibles que celles de 2019 et 2020, années durant lesquelles nous avons connu un pic d'investissement.

Nous les financerons également par l'autofinancement ainsi que par le recours aux emprunts.

En conclusion, nous maintiendrons les taux d'imposition au niveau de 2022 sur la seule recette dynamique de la Ville, à savoir la taxe foncière sur le bâti. Notre capacité d'autofinancement sera néanmoins à un niveau significatif puisqu'elle est évaluée à 4 483 k€. Elle est certes en diminution de 862 k€, du fait de la situation économique que devra supporter le budget 2023 (inflation, explosion des coûts de l'énergie, taux d'intérêt en hausse), mais elle demeure néanmoins à un niveau élevé.

Nous prévoyons en outre le maintien de la dette à 51 M€.

Je vous rappelle que nous distinguons la dette permettant de financer les équipements municipaux qui profiteront aux générations futures de la dette pour compte foncier correspondant aux acquisitions réalisées par la Ville et qui n'ont pas forcément vocation à rester dans son patrimoine.

À ces éléments de dette bancaire qui vous sont détaillés dans le budget primitif, il convient d'ajouter les redevances capitalisées pour les baux emphytéotiques. Vous savez que la Ville a depuis 40 ans l'habitude de signer des baux emphytéotiques pour des terrains mis à la disposition d'un établissement, d'un organisme ou d'une SEM en contrepartie de la construction de logements sociaux ou d'un équipement dont la destination est déterminée par la mairie.

S'agissant de la construction des logements sociaux, nous percevons une redevance capitalisée qui doit être comptabilisée dans un compte de dette. Il s'agit d'une écriture comptable faite chaque année et qui ne donne lieu à aucun décaissement. On constate d'une part une diminution de la dette et d'autre part un produit.

S'agissant du coût de la dette, je vous rappelle que nous n'avons pas d'emprunts toxiques et que le coût de la dette s'établit à 2,66 %. Il est vrai que ce coût est en augmentation, notamment par rapport à l'année 2021 où il s'établissait à 1,95 %. Mais nous avons alors à peine à 2 % d'inflation contre 7,5 % pour 2022. Les taux d'intérêt réels sont par conséquent largement négatifs.

Voilà rapidement brossé ce budget.

M. le maire

Merci beaucoup, Madame Drancy pour ce rapport très complet.

Qui souhaite intervenir ?

Fabrice BERNARD

Merci, Monsieur le maire.

Madame Drancy, si je devais faire une synthèse rapide de votre exposé, je dirais : « Ça ne va pas être facile, mais on va s'en sortir ». La dette, les intérêts d'emprunts, les coûts de l'énergie... Je ne doute pas des difficultés. Elles existent pour toutes les collectivités locales. Mais je pense que cela sera un peu plus compliqué.

La première chose, c'est d'abord votre présentation macro qui est assez favorable. Vous parlez de 1 % de taux de croissance. La Banque de France a sorti sa dernière prévision il y a 4 jours, elle est de 0,6 % pour 2023. Ce n'est donc pas 1 %, mais 1 % divisé pratiquement par 2.

Vous dites par ailleurs que les taux d'intérêt se détendent. Ce n'est pas ce que dit Mme Lagarde qui préside la BCE et qui vient d'annoncer une augmentation de 50 points. Elle a annoncé début mars qu'elle n'envisageait pas une baisse de l'inflation et prévient même les marchés d'une prochaine hausse des taux.

Taux de croissance, inflation, taux d'intérêt, nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les personnes qui mesurent et fixent ces taux. On a donc un tableau macro moins rose que celui que vous annoncez. Et une fois de plus, je me retranche derrière les prévisionnistes qualifiés qui sont la référence en la matière, à savoir la Banque de France et la BCE.

Par ailleurs, notre recette à Sceaux repose essentiellement sur la taxe foncière. Ce n'est pas un problème pour le moment, mais cela risque de le devenir. Conséquence également des taux d'intérêt qui augmentent – et vous en avez parlé – on constate un ralentissement en 2022 du produit de la taxe foncière. Sur 2023, les prévisions sont bien plus alarmantes. On a tous les jours des articles dans la presse économique qui font état d'une baisse de 50 % des réservations sur le marché du neuf. Et sur l'ancien, le marché ralentit également, à Paris et dans toutes les grandes villes, mais aussi en petite couronne. L'équation n'est donc pas simple du côté de la recette, surtout lorsque celle-ci est essentiellement foncière.

Tout cela donne une équation finale un peu moins rose que celle que vous présentez.

En outre, Sceaux n'héberge aucun siège social et n'a pas d'activité économique. La ville repose donc entièrement sur la taxe foncière avec les limites que je viens d'évoquer. Je pense qu'à terme, les choses seront compliquées. Compte tenu de vos projets d'investissement ambitieux, les choses ne seront pas aussi simples. Il y a effectivement des difficultés et je ne suis pas sûr que l'on s'en sorte, à moins d'augmenter encore la fiscalité. Il faut le dire.

Isabelle DRANCY

Je l'ai dit.

Fabrice BERNARD

Vous ne l'avez pas dit assez fort. Cela risque d'être plus fort que ce que vous annoncez.

Deuxième chose, et nous avons évoqué le sujet lorsque nous avons parlé du débat d'orientations budgétaires, le côté statique du budget. Je le redis, mais j'ai au moins le mérite de la cohérence. On n'a pas de dynamique. On avait parlé d'environnement. On nous ressort Mobili'kids et les opérations de sensibilisation habituelles.

Je ne veux pas revenir sur les machines à coudre et leur développement exponentiel sur la ville de Sceaux, mais parler plutôt de la canicule ou de la gestion de l'eau qui fera l'objet d'une question orale. J'en ai parlé lors du précédent conseil et je vous rappelle qu'entre-temps une réunion a été organisée avec les préfets pour tenter d'anticiper les problèmes de raréfaction d'eau et que l'État travaille par ailleurs sur un plan de sobriété de l'eau. Les collectivités locales devront intégrer ces aspects dans leurs budgets. Il ne s'agira plus de se contenter de nichoirs à oiseaux ou de faire des chaussettes à partir de jeans usagers. C'est sympa, mais il faut changer de braquet et de dimension.

Pour terminer là-dessus, indépendamment de la partie investissement dans le vert, on n'a pas de fiscalité verte. Les collectivités locales doivent désormais intégrer cette notion de verdissement de budget. Et il ne s'agit pas de dégager 10 k€ pour faire une animation sur les abeilles dans les écoles. Je parle de plusieurs millions d'euros. Il s'agit d'éléments comme la récupération de l'eau par exemple. Et il faut surtout que la fiscalité soit un levier pour la transition. Je parlerai à cet égard d'une possibilité offerte aux collectivités locales. Lorsque des constructions se font sur la base de surélévation ou de construction en bois ou en matériaux biosourcés – et je ne parle pas en l'occurrence des RT 2022 qu'on nous présente comme des réussites exceptionnelles alors que ces normes constituent la base de la réglementation – certaines collectivités locales diminuent la taxe foncière de 50 %, voire la supprime sur plusieurs années.

Vous voyez bien que nous sommes coincés. On ne peut pas enclencher une fiscalité verte, car notre seule recette repose sur la taxe foncière. On ne va donc pas proposer de supprimer la taxe foncière sur les constructions vertes. Tout ceci montre que ce budget est en partie irréaliste, parce qu'il va

se cogner dans le dur mur de la réalité. Et il n'intègre pas cette dimension verte. Or il faut que vous sachiez que Bercy réfléchit à conditionner le montant des dotations aux efforts des collectivités dans la transition écologique et énergétique. Il faut l'intégrer.

Xavier TAMBY

Merci.

Nous avons déjà eu le débat de fond, ou plutôt un simulacre de débat. En tout cas, des opinions ont pu *a minima* être confrontées lors du précédent conseil municipal dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Vous n'avez pas voulu répondre à nos questions. Je ne sais donc pas quelle est la pertinence de ce débat autour de cette délibération. On va se redire les mêmes choses et il y aura ensuite le petit cinéma de vos adjoints qui vous diront que ce budget est génial. Cela fait plus de 10 ans que je vis cela.

Honnêtement, le constat est le même. Et les Scéens sont de plus en plus nombreux à s'en rendre compte. Depuis votre arrivée en 2001, vous avez multiplié la dette par 5. Elle était à 10 millions d'euros. Elle est aujourd'hui à 50 millions d'euros. Vous avez augmenté tous les impôts de façon exponentielle. Vous allez très clairement dans le mur, mais vous le faites en klaxonnant cette année. Cela a donc un côté un peu tragi-comique. Les dépenses augmentent encore plus, la CAF diminue, mais tout va bien, Madame la Marquise.

Par ailleurs, vous ne m'avez toujours pas répondu sur le nombre de projets dans lesquels Nacarat est impliqué sur la ville de Sceaux.

Liliane WIETZEBIN

Merci beaucoup, Madame Drancy, pour cet exposé toujours très clair.

Je voudrais nous féliciter qu'on en soit au point 14 pour aborder le budget et pas 25. C'est bien, car cela permet de commencer nos discussions à 21 h 30 et de terminer ainsi à une heure raisonnable et peut-être aussi d'avoir un droit de suite et un peu de temps devant nous pour débattre.

Je partage complètement le constat sur le contexte que vient d'exposer Fabrice. Vous n'y pouvez rien. Il est vrai que le contexte économique n'est pas bon. On va en effet devant des difficultés, et vous le dites d'ailleurs vous-même. Je partage donc ce qui vient d'être dit.

Si l'on compare nos dépenses de fonctionnement par habitant avec celles des villes voisines, Sceaux est très largement au-dessus. Elles s'élèvent à 2 300 € par habitant à Sceaux contre 1 600 € à Bourg-la-Reine. Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 1 300 € par habitant à Sceaux contre 900 € à Bourg-la-Reine. Et sur la dette, on est aussi à des ratios plus importants. On

est donc dans une situation où les dépenses augmentent, mais pas les recettes. Celles-ci sont stables. Il faut prendre tout cela en compte.

Vous rappelez les priorités en page 17 du rapport : l'accélération de la transition écologique et énergétique, la priorité en 2023 reste également de protéger les Scéens, de préserver les services publics et de maintenir la ville en bon état de fonctionnement. C'est aussi le soutien à l'action culturelle.

Je partage totalement ces priorités. Je pense qu'il est effectivement très important de continuer à investir, de venir en soutien aux familles, à la petite enfance, aux équipements publics, aux services, à l'enfouissement des réseaux.

Ce sont effectivement les priorités, mais pour les maintenir et avoir une chance de les préserver, il est absolument indispensable de faire des économies ailleurs et de prendre à bras-le-corps la difficulté dans laquelle on se trouve aujourd'hui. Cela veut dire qu'il faut éviter les dépenses inutiles ou les dépenses de prestige.

Je m'explique parce que je pense qu'il y a dans ce budget des marges d'économies qui ne sont pas utilisées. Je citerai trois exemples, mais il y en a certainement d'autres.

Le premier exemple, et je suis un peu embêtée de le citer, concerne la troisième bulle de tennis. Le tennis est un club historique et important de Sceaux. L'équipe est formidable. Les adhérents sont très impliqués. J'y passe moi-même du temps. Mais cette troisième bulle s'élève à 800 k€ et représente presque le troisième poste en termes d'investissement. Est-ce vraiment une priorité pour cette année ? C'est difficile parce qu'il s'agit d'un équipement public, mais je me pose néanmoins la question, car elle ne servira que quelques mois par an et parce qu'il y a déjà deux bulles. Par ailleurs, je ne crois pas que l'isolation thermique sur ce type de structure soit très efficace. Et les coûts de l'énergie sont un vrai sujet. Cette bulle va générer des frais d'exploitation et d'entretien. On peut donc se demander s'il s'agit vraiment d'une priorité, même si de nombreux Scéens profitent effectivement de ce club. Il ne s'agit pas d'une remise en cause de ce club, mais c'est une question que je me suis posée parce que cela représente quasiment le troisième poste d'investissement avec un montant de 800 k€.

Vous connaissez en outre mes interrogations sur la vidéoprotection, sur le fait que les caméras sont chères et pas forcément très efficaces selon la police. Je me demandais ce que cet investissement représentait sur ce budget 2023. Cela n'est pas totalement clair, car les chiffres sont consolidés avec ceux de la fibre optique. Je me dis qu'il y a peut-être en la matière des choses à différer.

Et le troisième poste, c'est un peu mon dada. Je pense à la sobriété énergétique, et en particulier à l'électricité qu'on pourrait économiser. Vous parlez à plusieurs reprises du plan de sobriété énergétique qui nous permettrait de réaliser 15 % d'économies, mais je pense que ce n'est pas vrai sur l'électricité.

J'en ai parlé à plusieurs reprises, mais l'extinction de l'éclairage trois heures par nuit permettrait une économie de 100 à 150 k€ sur les 260 k€ de surcoûts que vous citez, soit quasi la moitié. C'est une mesure d'économie immédiate et de bon sens, mais qui n'est pas reprise, ce que je regrette.

Au total, avec les trois mesures que je cite, on est presque à 1 million d'euros d'économies possibles, ce qui pourrait compenser la baisse de la capacité d'autofinancement de la Ville. Vous voyez que j'essaie d'être constructive et de faire des propositions.

Un mot sur les Blagis. Je n'ai pas dit tout à l'heure que rien n'était fait. J'ai dit que les actions évoquées ne sont pas celles qui ressortent du Parlons Ensemble des Blagis. Ce sont des mesures qui avaient été décidées avant. Et j'ai dit aussi que l'on manquait un peu de vision à long terme.

Est-ce que je peux continuer ?

Isabelle DRANCY

On vous écoute.

Liliane WIETZERBIN

J'ai dit que l'on manquait de vision et que j'aurais aimé que l'on ait une vision pour les Blagis.

Sur le budget, c'est à peu près tout.

Je voulais dire un mot sur les associations. Le troisième poste après le CSCB et la MJC, c'est l'ASAS Basket avec 190 k€ de subvention. Je crois en avoir déjà parlé. C'est beaucoup. C'est le troisième poste pour la ville. Je sais qu'il s'agit d'un club de ce prestige à composante nationale, mais je ne suis pas certaine qu'il s'agisse uniquement de jeunes de Sceaux. Et peut-être que l'on peut tirer meilleur parti de cette association en valorisant ces jeunes, en faisant des actions de mentoring en direction des jeunes filles par exemple. Au regard de la somme donnée par la Ville, celle-ci pourrait en tirer un plus grand bénéfice.

Ma deuxième question sur les associations concerne le budget de 8 500 € pour l'Association du développement intercommunal des Blagis. Cela me paraît beaucoup pour une association qui n'est ni un club ni un centre culturel. J'aimerais savoir ce qu'elle propose. Combien d'adhérents compte-t-elle ?

Et si vous le permettez, j'ai quelques questions techniques sur les postes budgétaires. J'aurais aimé les poser en commission, mais il n'y a pas de commission sur le budget. Et je le déplore parce qu'on est vraiment dans un questionnement technique. Je pose donc mes questions en séance du conseil municipal.

Je souhaiterais connaître la répartition des dépenses dans la ligne « Développement durable, budget participatif, mobilités douces et économies d'énergie » pour 290 k€. Je voudrais savoir quel est le

montant du budget participatif. Vous savez que j'ai proposé à plusieurs reprises de l'élargir et de le redynamiser. Je voulais savoir de combien on parlait pour cette année 2023.

À quoi correspondent les économies d'énergie qui figurent dans cette ligne ?

J'ai une question pour M. le maire puisque je lis que des études préalables à des travaux dans la salle Erwin-Guldner sont engagées. J'ai tendance à conclure que la retransmission par Internet ne sera pas pour cette année alors que vous nous l'aviez promise en début d'année. Qu'en est-il ?

Je ne retrouve pas tout à fait les ratios d'augmentation annoncés sur l'électricité (+80 %) et sur le gaz (multipliés par 4). Quelles lignes budgétaires correspondent à l'électricité et au gaz ?

Dans la rubrique « Frais divers », je vois une dépense budgétée à 1 million d'euros. Je voudrais savoir ce qu'il y a dedans. Je crois que c'est dans les charges de personnel, page 38.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Fabrice parlait d'un budget vert. On voit surtout un budget rouge, ce qui n'est pas une bonne nouvelle ni pour la Ville ni pour les Scéens.

Pour commenter ce que disait ma collègue Wietzerbin auparavant, jamais les dépenses d'équipement n'ont été aussi basses à Sceaux. On parle cette année de 7,2 millions d'euros de dépenses d'équipement. Ce sont les dépenses les plus basses depuis au moins 10 ans à Sceaux, ce qui montre bien que la Ville atteint le fond du fond et que l'on est sur des dépenses qui ont été reportées, comme la bulle qui a été reportée de l'année dernière à cette année.

Je suis très étonné que Sceaux n'ait pas été éligible au filet de sécurité. Bourg-la-Reine, dont vous vous disiez très proche... Je parle de l'année 2022.

M. le maire

Il n'y avait pas de filet de sécurité en 2022.

Isabelle DRANCY

Il y avait une avance.

Jean-Christophe DESSANGES

Il y avait une avance. Bourg-la-Reine a récupéré 400 k€.

Isabelle DRANCY

Qu'elle va devoir rembourser.

Jean-Christophe DESSANGES

Pas complètement.

Ce que l'on ressort de ce budget, ce sont des investissements en baisse, des marges de manœuvre minimales et pas de marges de manœuvre vertes. Vous parlez d'accélération de la transition énergétique, ce qui correspond à Sceaux à la rénovation de la salle de sport des Ailantes. C'est très bien. C'est une salle de sport qui mérite d'être mise à niveau. On parle d'un million d'euros cette année au titre du budget vert.

Dans le même temps, Fontenay, qui a publié son plan pluriannuel d'investissement, annonce 30 millions d'euros de budget vert sur 6 ans, soit 5 millions d'euros par an versus 1 million d'euros par an à Sceaux. On voit bien quel est le véritable investissement réalisé en faveur de la transition énergétique. Après, comme l'a dit mon collègue, il y a effectivement les machines à coudre et les petits arbres que l'on plante. 10 arbres ont été budgétés l'année dernière, 5 le sont cette année. On est donc vraiment sur du cosmétique. Sur le fond, en revanche, il n'y a rien, raison pour laquelle la Ville souffre financièrement puisque les dépenses énergétiques explosent. C'est aussi la raison pour laquelle les Scéens vont souffrir.

On parlait d'économies. Il y a effectivement la bulle de tennis, mais je crois que M. le Maire aura du mal à ne pas la faire, puisque c'est un engagement qu'il a pris lors de la campagne municipale de 2020. Elle est donc attendue depuis déjà quelques années.

Vous parliez de l'éclairage. La compétence a été transférée à la Vallée Sud Grand Paris. Par conséquent, quels que soient les gains réalisés, ceux-ci ne bénéficieront pas à la Ville. Ils bénéficieront à Vallée Sud Grand Paris. Je trouve dommage d'avoir transféré cette compétence cette année alors que l'énergie coûte très cher et que l'on aurait pu baisser les coûts de fonctionnement en éteignant l'éclairage nocturne, et en diminuant ainsi l'assiette de calcul sur laquelle VGSP se base pour facturer la Ville. Le transfert de la compétence voirie et éclairage public va en effet nous coûter 1 million d'euros par an.

Madame Drancy, vous dites que nous n'avons pas d'emprunts toxiques, mais la dette est toxique pour les finances de la Ville. 700 k€ supplémentaires cette année. 700 k€ alors que vous avez été alerté, Monsieur le maire, non seulement par nous depuis trois ans, mais aussi par nos anciens collègues. J'ai souvenir d'un ancien conseiller municipal qui était avec nous en 2020 et qui, dès 2019, vous alertait sur une remontée potentielle des taux. Et votre réponse était à l'époque que les taux ne remonteraient pas et que vous disposiez par ailleurs d'un mécanisme très simple pour passer de taux variables à taux fixes. Force est de constater un loupé dans le dispositif puisque la charge de la dette a augmenté de 70 %, ce qui est énorme. Et cela ne va pas s'arrêter. C'est cela qui est terrible. Nous n'avons pas d'emprunts toxiques, fort heureusement, mais nous avons bien une dette toxique pour nos finances. C'est d'autant plus étrange que toutes les villes alentour ont décidé dans

les deux dernières années de passer de taux variables à taux fixes. Elles ont certes un petit surcoût, mais en rien comparable au nôtre. Il y avait là une vraie économie à réaliser.

Le filet de sécurité pour 2023 est une très bonne chose. Je salue ici l'action du gouvernement d'Élisabeth Borne et l'engagement de Gabriel Attal et de Christophe Béchu qui ont mis en place ce dispositif pour accompagner les communes. Et je trouve cela très bien.

J'en profite pour dire que cette année est marquée par la fin de la taxe d'habitation pour tous les Scéens. 4 800 Scéens vont récupérer en moyenne 2 400 € de pouvoir d'achat. 4 800 foyers scéens et 2 400 €. Ces foyers scéens, grâce à la décision d'Emmanuel Macron et à la mise en œuvre de sa politique par Édouard Philippe, vont récupérer un pouvoir d'achat non négligeable pour certaines familles, car les Scéens qui payaient la taxe d'habitation ne sont pas tous des nantis.

J'avais moi aussi quelques points techniques, mais vu le peu d'intérêt que semblent porter les conseillers municipaux de la majorité, je vais écouter et me focaliser sur un seul point...

Propos inaudibles

Jean-Christophe DESSANGES

Excusez-moi, je parle. Vous demanderez la parole à M. le maire. Je parle et quand quelqu'un parle, on essaie de ne pas l'interrompre.

Sur les subventions, vous indiquez dans le budget primitif 776 k€ et vous parlez ensuite de 50 % par-ci et 50 % par là. Je ne vois pas pourquoi celles-ci n'apparaîtraient pas dans le budget primitif, surtout celle de la halle des Blagis, les travaux devant s'achever après l'été. Je ne vois pas donc pas pourquoi les 1 250 k€ n'ont pas été intégrés dans le budget primitif.

Je vous remercie.

Francis BRUNELLE

Merci, Monsieur le maire.

J'ai l'impression que ce conseil municipal est aujourd'hui l'objet d'interventions de politique générale, je vais donc intervenir à mon tour.

Cela fait bientôt trois ans que le conseil municipal siège dans sa configuration actuelle. J'ai pu pendant ces trois années faire quelques observations que je souhaite partager avec l'ensemble du conseil municipal.

Ce que j'estime être une première anomalie dans le fonctionnement démocratique, c'est l'utilisation abusive par le groupe Sceaux Ensemble de formules qui pourraient faire penser qu'il siège à l'Assemblée nationale... Puis-je terminer ma phrase ? Merci. ... En particulier l'utilisation de termes comme « *interruptions de séance* » – nous en avons eu la démonstration aujourd'hui –

terme impropre, car il s'agit en réalité de « *suspensions de séance* », comme l'indique le règlement, soumises d'ailleurs à l'autorité du maire, les propositions répétées d'amendements, certaines emphases procédurières qui pourraient prêter à rire si elles ne masquaient pas une absence totale de vision politique.

Ces interventions s'apparentent plus à une guerre administrative qu'à une réelle politique destinée à améliorer la vie quotidienne des Scéennes et des Scéens.

Dans le même ordre d'idée, les références multiples au chef de l'État et à son gouvernement – nous venons d'en avoir un exemple –, flatteries, à mon avis, déplacées dans cette enceinte municipale, visent à laisser penser que ce groupe serait son légitime représentant local et en posséderait donc l'autorité.

Cette vision manichéenne qui voudrait défendre l'idée que seule l'opposition serait dépositaire de la vérité et la majorité l'incarnation du mal, ne correspond pas, à mon avis, à un débat politique digne de ce nom.

Entraîné par son élan, votre chef de file a même construit un étonnant syllogisme particulièrement péremptoire lors du dernier conseil municipal lors de la présentation du rapport sur l'égalité hommes-femmes.

Il a cité la députée Maud Bregeon, élue Renaissance, ingénieure dans le nucléaire, comme un exemple, un parangon de réussite sociale d'une femme. Outre le fait que Mme Bregeon n'est pas originaire de Sceaux, aurait-il laissé entendre que l'appartenance au groupe Renaissance serait un sauf-conduit, un passeport pour la réussite des femmes ?

Mme Emmanuelle Charpentier, prix Nobel de chimie pour l'invention du ciseau moléculaire CRISPR et Mme Esther Duflo, prix Nobel d'économie, l'ensemble de mes collègues femmes, professeures de médecine et cheffes de service ont bien, pour la plupart, fait carrière sans cette appartenance. On se demande bien comment elles ont fait. On s'interroge aussi sur les moyens que Marie Curie, double prix Nobel, a utilisés pour conduire ses recherches.

Puis-je rappeler qu'une de nos conseillères municipales du précédent mandat est pilote de ligne long-courrier ? Et je n'oublie pas l'ensemble des adjointes femmes et des conseillères municipales ici présentes.

Il y aurait donc une voie possible vers la réussite des femmes en dehors du parti du Président.

Le deuxième élément qui a pour conséquence de prolonger de manière abusive les conseils municipaux, parfois jusqu'au petit matin, est l'amour immodéré de ce groupe pour une logorrhée grandiloquente, dont chacun peut mesurer la vacuité conceptuelle dans la relecture des vœux et questions diverses.

La phrase de Boileau sur l'économie de moyens pour exprimer ses idées nous revient à l'esprit : « *Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement* ». Je vous laisse le soin de compléter la citation.

Non content d'être à l'origine de la prolongation déraisonnable des débats, ce groupe pousse l'outrecuidance en renversant la charge de la preuve jusqu'à accuser à grands cris la majorité avec force effets de manches, jouant l'indignation lorsque les conseils s'éternisent. C'est du grand théâtre ! Il s'agit là du plus pur des sophismes.

Au-delà de ces considérations, il faut se rendre à l'évidence que ces interventions se situent bien loin du registre d'un Malraux ou d'un Victor Hugo, mais plus proche de celui des personnages de l'œuvre de Flaubert, Bouvard et Pécuchet.

Je conclurai par une citation de Joseph Caillaux, dont je ne revendique aucune filiation politique. Je cite : « *Il est des adversaires politiques qui sont sans cesse à l'affût de ce qu'ils croient de nature à atteindre les hommes qu'ils guettent. Ils furètent, dans tous les coins. Ils ne reculent devant aucune petitesse. Les chiens aboient. La caravane passe* ».

Je gage que malgré les multiples écrans de fumée et autres subterfuges que tentent de produire nos opposants, nous continuerons d'œuvrer au sein de la majorité municipale pour le bien-être de l'ensemble de nos administrés, et pour Sceaux, la ville que nous aimons.

Merci, Monsieur le maire.

Jean-Philippe ALLARDI

Après de tels propos, il est difficile de prendre la parole. Mais nos collègues de l'opposition ont bien rappelé que le budget est l'expression du programme sur lequel nous avons été élus. Il est étrange qu'on le critiquât de tant de façons.

Notre collègue vient de parler du bien-être de nos concitoyens et c'est exactement ce pour quoi nous avons été élus. C'est notre mission en tant qu'élus d'élaborer un budget pour le service à nos concitoyens.

Ce budget est donc l'expression de la conservation et de l'amélioration des éléments patrimoniaux de la ville et de l'attachement au service à nos concitoyens.

J'entends parler de budget vert. Ce n'est pas ma couleur préférée, comme beaucoup le savent, mais la Ville est parfaitement consciente de la nécessité de la prise en compte de cet impératif écologique dans toutes ses actions. Il s'agit d'une action transverse. Elle n'est peut-être pas visible sur de gros montants, mais je peux vous dire que tous les services sont monopolisés tant par les économies que par la sobriété et les objectifs écologiques à remplir, avec les contraintes que nous connaissons. Je crois qu'on peut saluer le travail qui est fait en la matière.

À propos de mesures écologiques, vous savez que l'on accompagne nos concitoyens dans l'aide à la rénovation pour faire du cousu main, ce qui est extrêmement important. Combien de villes ont cette attention ? L'attention aussi de ne pas défigurer notre environnement urbain. Nous sommes extrêmement attentifs à tout ceci et nous accompagnons chaque Scéen et chaque projet.

S'agissant des Blagis, dont on parle beaucoup, j'aimerais dire que tous les acteurs sont mobilisés. Beaucoup de choses ont été mises en route. On a évoqué la Maison France Services et la rénovation du centre commercial. Les Blagis vont devenir l'épicentre de ce quartier intercommunal. Et tous les moyens sont mis en œuvre. On parle beaucoup, mais les choses sont en route. Les travaux du centre commercial devraient démarrer dès cet été.

Vous avez évoqué la taxe d'habitation. Depuis sa suppression, il n'y a plus de lien direct entre les administrés et la Ville. Et je rappellerai à nos collègues que les Scéens dans la nécessité étaient déjà exonérés de taxe d'habitation. Alors qu'on arrête de jouer du violon.

Je vous remercie.

Chantal BRAULT

Merci, Monsieur le maire.

Les grands effets de mes collègues me laissent pantoise et presque muette, mais je souhaiterais répondre à deux ou trois points soulevés par Mme Wietzerbin de manière très objective.

Un mot sur le basket. Vous n'étiez pas présente pour écouter le club de basket qui parlait des femmes dans le sport, mais vous auriez été éblouie parce que ces filles qui jouent au basket sont de très haut niveau. Elles se battent avec de grandes équipes et elles gagnent leurs matchs. Ce club de basket fait partie de l'ADN de Sceaux. Il a une histoire, même si la presse ne se mobilise pas pour le saluer. Malheureusement jamais un seul média ne vient voir ces matchs, mais j'espère que vous serez tous présents pour leur prochain match.

Tout cela pour dire que ce club de basket est une grande équipe. Il coûte, mais bien moins que d'autres équipes qu'il côtoie. Et c'est aussi un choix lié à l'histoire et au patrimoine de Sceaux. Je voulais vous le dire, et en profiter pour dire que nous avons eu de grands moments très intéressants en lien avec notre programme sur l'égalité hommes-femmes la semaine dernière.

S'agissant des Blagis, Jean-Philippe Allardi vient d'en parler, mais cette feuille de route a une consistance. Elle n'est pas simplement faite de la Maison France Services. Elle est faite de toute une série de séquences très précises et très spécifiques. Je donnerai l'exemple du lieu d'accueil enfants-parents. Les familles des Blagis viennent rencontrer des professionnels pour partager sur la conduite de l'éducation de leur enfant ou les problématiques qu'elles rencontrent.

Je pense aussi à l'action des Gémeaux aux Blagis. Cette action se poursuivra. Elle est très significative et très symbolique. Je passe sur les nuits du vendredi qui vont reprendre et sur les soirées festives. Je passe aussi sur le Noël des enfants qui démarre des Blagis pour aller jusqu'au centre en engageant l'ensemble des populations tout au long du chemin. Ce sont des actions très concrètes, puisque vous parliez de concrétisation tout à l'heure.

Sans prolonger les débats, je veux dire un mot tout de même sur le budget participatif. Vous y tenez. Nous aussi. Je vous ai déjà dit en répondant à votre vœu que nous allons travailler sur ce budget participatif pour lui redonner une dynamique et une vocation différente. Le budget, vous le connaissez. Nous verrons s'il y a lieu de le maintenir ou de le modifier.

Je m'abstiendrai de faire mon petit couplet sur le budget, comme nous le reproche M. Tamby, mais je veux néanmoins dire que nous sommes satisfaits de voter ce budget et de savoir à quoi et à qui il est destiné.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

Madame Drancy, souhaitez-vous apporter quelques réponses à ce qui a été dit ?

Isabelle DRANCY

Pour répondre à M. Bernard sur l'inflation ou le taux de croissance, les chiffres ne proviennent pas de la mairie. Ils sont issus de la loi de finances.

Est-ce que je peux parler ? Je vous dis que le rapport précise l'origine de ces chiffres. La loi de finances votée le 31 décembre 2022 prévoit un taux de croissance de 1 % ainsi que tous les chiffres que je vous ai communiqués.

Vous dites que ces chiffres sont faux et qu'ils sont trop optimistes. Ce sont pourtant les chiffres du gouvernement. Comprenez bien que la ville de Sceaux n'a pas d'outils statistiques lui permettant de produire ces chiffres. Vous dites que les chiffres sont faux. Peut-être. Mais nous nous basons sur les informations issues de la loi de finances. Le gouvernement a-t-il maquillé les chiffres ? Je n'en sais rien.

Fabrice BERNARD

Il faut arrêter le délire ! Le gouvernement n'a pas inventé les chiffres.

M. le maire

Monsieur Bernard, vous n'avez pas la parole !

Madame Drancy vient de vous répondre. Elle dit que ces chiffres proviennent de la loi de finances. Après n'importe qui peut donner n'importe quel chiffre, y compris la Banque de France. Ces chiffres proviennent du gouvernement. Vous soutenez le gouvernement, nous aussi !

Isabelle DRANCY

Ce sont effectivement les chiffres de la loi de finances. Et on ne vous prend pas en traître, ils sont inscrits dans le rapport. Vous dites qu'ils sont faux. Cela n'engage que vous.

Je suis très frappée par le mépris que vous affichez. Vous parlez sans cesse des machines à coudre, mais le conseil municipal a voté des garanties d'emprunts pour permettre l'isolation thermique dans de bonnes conditions des logements sociaux. Nous prévoyons la rénovation thermique de la place des Ailantes, et non pas de la place des Ailantes, je le précise pour M. Dessanges. Je pense qu'entreprendre une telle rénovation avec autant d'argent est un modèle. C'est du concret. Les machines à coudre sont un élément très intéressant, mais ce n'est pas le seul. Nous faisons quand même de gros efforts en matière d'investissements verts. Et l'on ne peut pas dire qu'on se limite à une animation sur les abeilles, surtout lors d'une séance du conseil municipal où l'on vient d'apporter une garantie d'emprunt pour 4,4 millions d'euros. C'est indécent !

Fabrice BERNARD

Et nous l'avons votée avec vous.

Isabelle DRANCY

Sur les interrogations de Mme Wietzerbin relatives aux dépenses de fonctionnement par habitant, j'ai simplement pris le chiffre fourni dans le budget primitif, à savoir 2 170 €. On ne va pas se livrer à une bataille de chiffres. Il est vrai que nos dépenses de fonctionnement sont élevées, mais nous proposons un accompagnement de qualité. Nous répondons à 66 % des demandes de place en crèche. Nous proposons des activités de qualité sur la pause méridienne. Nous avons des ATSEM dans toutes les classes de maternelle. Nos cours de sport ou de musique sont dispensés par des professeurs qualifiés. Et je suis d'accord avec vous, tout ceci a un coût. Comme le disait Jean-Philippe Allardi et comme le répète M. le maire, c'est véritablement notre marque de fabrique et notre politique. Nous voulons offrir des services de qualité à notre population, qu'il s'agisse des enfants ou des seniors.

Sur les marges d'économie, nous avons décidé de faire la bulle malgré un investissement important autour de 800 k€, mais nous souhaitons que les courts de tennis soient utilisés tout au long de l'année. Sans ces bulles, nous aurons moins d'inscrits. Le tennis club de Sceaux compte aujourd'hui plus de 1 000 inscrits et je pense qu'il est intéressant de l'encourager à se développer et que les gens qui ont envie de faire du sport puissent le faire en proximité. C'est effectivement un choix, un choix que l'on peut discuter, mais que nous assumons. Nous voulons que nos clubs soient très dynamiques et qu'ils puissent avoir davantage d'adhérents.

Sur l'électricité, le budget pour la voirie s'élevait à 185 k€ en 2021 et 220 k€ en 2022. Il devrait se situer à environ 400 k€ en 2023. Ces chiffres valent pour l'éclairage de toute la ville. Les économies ne peuvent donc pas s'élever à 300 k€, et pas même à 100 k€. 40 k€ d'économies me semblent être un maximum.

L'association intercommunale des Blagis, c'est la maison de la justice et du droit qui propose des consultations trimestrielles d'avocats commis d'office pour venir en aide aux gens.

Nous avons effectivement 7 millions d'euros d'investissement, mais toute ville connaît des cycles d'investissement. Nous avons connu un pic d'investissement en 2019 et 2020, ce qui explique l'augmentation de notre endettement. On a fait beaucoup, mais on ne veut pas faire pour faire. Ce pic d'investissement est maintenant derrière nous. Nos équipements publics sont en bon état de fonctionnement et correspondent bien à une ville de 20 000 habitants. Il n'y a donc pas de raisons de faire de l'investissement pour de l'investissement.

Vous comparez Sceaux avec d'autres villes qui ont peut-être eu de moins gros investissements par le passé. Comparaison n'est pas raison. Vous évoquez le budget de 5 millions d'euros par an de Fontenay-aux-Roses. Grand bien leur fasse. Mais je ne sais pas quel était le budget d'investissement de Fontenay-aux-Roses il y a trois ans. Il était peut-être bien moindre que notre pic d'investissement de 2019-2020. Jeter l'opprobre sur les services parce qu'on ne va faire que 7 millions d'euros d'investissement me paraît un peu court.

Sur le transfert de la voirie à VS GP, vous avez raison, les économies que nous allons réaliser ne profiteront pas à la Ville. En revanche, l'investissement profitera à la Ville et la force de frappe de VS GP est quand même bien plus importante que celle d'une ville de 20 000 habitants. C'est donc gagnant pour nous.

Jean-Christophe DESSANGES

Ce sera très rapide, Monsieur le maire. Je voulais juste remercier M. Brunelle pour sa contribution très puissante et bienveillante, certes un peu ancien régime. Mais on a l'habitude avec M. Brunelle. Je vous remercie.

M. le maire

On devrait peut-être demander une petite suspension de séance pour cela. Si l'humour est une insulte...

Mais nous ne le ferons pas, car nous nous avons le sens de l'humour.

Nous passons au vote.

Il y a plusieurs délibérations.

Nous devons voter le budget primitif chapitre par chapitre.

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	Propositions	Votes exprimés
011	Charges à caractère général	11 047 0000, 00	25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 920 000,00	idem
014	Atténuation de produits	607 000,00	idem
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	9 812 000,00	idem
6585x	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	idem
66	Charges financières	1 745 000,00	idem
67	Charges spécifiques	11 000,00	idem
68	Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	25 000,00	idem
023	Virement de la section d'investissement	2 553 000,00	idem
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 930 000,00	idem
	Dépenses de l'exercice	49 650 000,00	idem

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Propositions	Votes exprimés
013	Atténuations de charges	475 000,00	25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)
70	Produits, services, Domaine, ventes diverses	5 741 000,00	idem
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 335 468,00	idem
731	Fiscalité locale	32 605 000,00	idem
74	Dotations et participations	5 425 000,00	idem
75	Autres produits de gestion courante	1 798 594,18	idem
76	Produits financiers	0,00	idem
77	Produits spécifiques	0,00	idem
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	idem
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	781 320,00	idem
	Recettes de l'exercice	48 161 382,18	idem

	Excédent reporté	1 488 617,82	idem
	Total cumulé des recettes	49 650 000,00	idem

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses :

Chap	Libellé	Propositions	Votes exprimés
10	Dotations fonds divers et réserves	3 000,00	25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)
13	Subventions d'investissement	0,00	idem
16	Emprunts et dettes assimilées	4 594 444,75	idem
18	Compte de liaison	0,00	idem
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	1 209 000,00	idem
204	Subventions d'équipement versées	192 000,00	idem
21	Immobilisations corporelles	4 150 000,00	idem
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	idem

23	Immobilisations en cours (sauf le 204)	1 843 000,00	idem
26	Participations et créances rattachées	0,00	idem
27	Autres immobilisations financières	345 000,00	idem
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	idem
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	781 320,00	idem
041	Opérations patrimoniales	600 000,	idem
Opérations non individualisées – dépenses		13 717 764,75	idem
	Report de dépenses	2 426 569,25	idem
	Reprise du déficit d'investissement	5 418 666,00	idem
Dépenses reportées		7 845 235,25	idem
Pour un total cumulé de		21 563 000,00	idem

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chap	Libellé	Propositions	Votes exprimés
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 541 090,12	25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby,

			<i>M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin</i>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 317 909,88	idem
13	Subventions d'investissement reçues (sauf le 138)	776 000,00	idem
138	Autres subventions Invest. non tranf.	0,00	idem
16	Emprunts et dettes assimilées	5 005 674,63	idem
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	idem
204	Subventions d'équipement versées	0,00	idem
21	Immobilisations corporelles	0,00	idem
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	idem
23	Immobilisations en cours (sauf le 2324)	0,00	idem
26	Participations et créances rattachées	0,00	idem
27	Autres immobilisations financières	345 000,00	idem
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	idem
021	Virement de la section de fonctionnement	2 553 000,00	idem
024	Produits des cessions d'immobilisations	967 000,00	idem
040	Opérations d'ordre entre sections	1 930 000,00	idem
041	Opérations patrimoniales	600 000,00	idem
Opérations non individualisées – Recettes		16 035 674,63	idem
	Recettes reportées	5 527 325,37	idem
Recettes reportées		5 527 325,37	idem
Pour un total cumulé de recettes de		21 563 000,00	idem

Le budget primitif 2023 est adopté dans son ensemble à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).

○ **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature**

M. le maire

Le conseil doit confirmer que la commune :

- ✓ applique depuis le 1^{er} janvier 2019 l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- ✓ décide de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).

○ **Autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre**

M. le maire

Le conseil doit autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, en conformité avec l'instruction M57.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle

Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin)..

○ **Attribution de subventions d'équipement**

M. le maire

Nous passons au vote sur les subventions d'équipement. Je vais donc confier la présidence de la séance à M. Allardi.

Le rapport sera présenté par Mme Drancy. Mme Brault et moi-même quittons la salle du conseil.

M. Philippe Laurent et Mme Chantal Brault quittent la salle du conseil à 22 h 53.

Jean-Philippe ALLARDI

Mme Drancy va donc nous présenter les attributions de subventions d'équipement.

Isabelle DRANCY

Il s'agit d'isoler au sein d'une délibération les subventions d'équipement versées par la Ville.

- ✓ 159 000 € de subvention d'équipement pluriannuelle attribuée à SEQENS (ex-France Habitation) pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal
- ✓ 30 000 € de subvention d'équipement attribuée au Centre Social et Culturel des Blagis (CSCB)
- ✓ 3 000 € de subvention d'équipement attribuée à la Fondation du Patrimoine

Jean-Philippe ALLARDI

Merci, Madame Drancy.

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-

Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

M. Philippe Laurent et Mme Chantal Brault réintègrent la salle du conseil à 22 h 55.

- **Attribution de subvention de fonctionnement aux associations et autres bénéficiaires**

M. le maire

Nous passons maintenant au vote sur les subventions de fonctionnement.

Isabelle DRANCY

Nous vous proposons de voter :

- ✓ Des subventions aux associations dont la liste vous est fournie pour un montant total de 1 228 650,00 €
- ✓ Une subvention pour le fonds de soutien à la création et à la culture de 1 000 €
- ✓ Des subventions à des particuliers pour l'acquisition de VAE pour 15 000 €
- ✓ Des subventions à des particuliers pour acquisition d'arbres pour un montant de 1 000 €
- ✓ Une subvention au CCAS pour 367 000 €
- ✓ Une subvention au FACECO pour 10 000 €

M. le maire

Il va falloir donner le détail de toutes les subventions aux associations.

Subvention 2023	Montant	Votes exprimés
Aide aux particuliers pour l'acquisition de VAE	15 000 €	<i>A la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny,</i>
Aide aux particuliers pour l'acquisition d'arbres	1 000 €	
Centre d'Action Communale	367 000 €	
Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) pour l'Ukraine	10 000 €	
Amis et parents d'enfants inadaptés	3 830 €	
Club des aînés	750 €	
Groupement alimentaire familial intercommunal des Blagis	2 700 €	

Centre d'Information féminin et familial (C.I.F.F.)	1 125 €	<i>Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski et Mme Liliane Wietzerbin).</i>
Valentin Haüy	450 €	
Secours populaire français (délégation des Hauts-de-Seine)	500 €	
Association d'aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine	900 €	
UNAFAM	200 €	
Service d'accompagnement à l'inclusion sociale (SAIS 92)	200 €	
France Alzheimer	1 600 €	
Votre école chez vous	200 €	
École de la deuxième chance	2 095 €	
Association des Directeurs généraux du 92	180 €	
Amicale du personnel	29 818 €	<i>1 voix contre (M. Xavier Tamby)</i>
Vallée scientifique de la Bièvre (V.S.B.)	7 824 €	
Prévention routière	720 €	
Anciens Combattants	900 €	
F.N.A.C.A.	900 €	
Officiers de réserve des Hauts-de-Seine	270 €	<i>idem</i>
Subventions non affectées	5 000 €	<i>A la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-</i>

		<i>Lerouge, M, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szynkowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, M. Xavier Tamby).</i>
Comité scéen des amitiés internationales (C.S.A.I.)	3 000 €	<i>A la majorité avec 31 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix;</i>
Doh Atu – Ensemble pour le Myanmar	500 €	<i>M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski et Mme Liliane Wietzerbin).</i>
Union des commerçants et artisans de Sceaux (U.C.A.S)	8 700 €	<i>1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i>
Association SOATATA	450 €	

M. le maire

Nous arrêtons là, car pour les subventions suivantes, certains élus devront sortir.

Pour celles que nous venons voter, il n'y avait *a priori* pas d'élus adhérents à ces associations, à moins qu'il y en ait dans les groupes minoritaires. Cela, je l'ignore. Cela vaut aussi pour les enfants et les conjoints d'élus. Attention, car il y a un risque pénal. J'espère donc que vous avez bien examiné tout cela, personne n'étant censé ignorer la loi.

Êtes-vous d'accord pour voter l'intégralité de ces subventions ou est-ce qu'il y en a certaines que vous ne souhaitez pas voter ?

Jean-Christophe DESSANGES

Le groupe Sceaux Ensemble ne votera ni la subvention du collectif des maires anti-pesticides pour 2 000 € ni les subventions non affectées.

M. le maire

Nous n'avons pas encore évoqué celle du collectif des maires anti-pesticides.

Xavier TAMBY

Je vois bien tout ce petit cinéma que vous nous faites depuis deux ans de voter par chapitre, de voter dans le détail pour bien montrer combien nous sommes méchants.

M. le maire

Ce n'est pas du cinéma, Monsieur Tamby. C'est la loi.

Xavier TAMBY

Est-ce que je peux parler ? Merci.

Les intimidations et les tentatives de culpabilisation de la gauche morale, je n'y suis pas sensible. Je voterai donc dans le détail et le sous-détail contre toutes les subventions d'équipement. Je n'ai aucun problème avec cela. Ce n'est donc pas la peine d'essayer de nous fatiguer à lever et descendre la main sans arrêt. C'est complètement crétin.

M. le maire

Complètement crétin, c'est une insulte. Attention, nous pourrions demander une suspension de séance !

Xavier TAMBY

Je fais très attention à ce que je dis et ce n'est pas une insulte.

Sceaux, le 23 mars 2023

M. le maire

Très bien, M. Tamby vote donc contre toutes les subventions et les autres votent pour.

Nous passons ensuite au vote pour des associations pour lesquelles M. Allardi, Mme Holuigue-Lerouge et Mme Palpant doivent sortir.

M. Jean-Philippe Allardi, Mme Holuigue-Lerouge et Mme Catherine Palpant quittent la salle du conseil à 22 h 02.

Subvention 2023	Montant	Votes exprimés
Association des amis de l'Orchestre de Jeunes Alfred Loewenguth	2 500 €	<i>A la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vignerou, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i> <i>M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Catherine Palpant ayant quitté la salle</i>
Cercle philatélique et cartophile de Bourg-La-Reine Sceaux	135 €	
Chorale A cœur joie de Sceaux La Villanelle	500 €	
Collège universitaire Jean-Fournier	1 300 €	
Félibrige	500 €	
Amis du conservatoire de Bourg-La-Reine Sceaux	225 €	
Saison musicale d'été de Sceaux	8 000 €	
Amis des scouts et des guides de France	1 800 €	
Scouts d'Europe	300 €	
Bienvenue à Sceaux	6 210 €	
Sceaux Loisirs Culture Amitié (S.C.L.A.)	4 870 €	<i>M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté,</i>

Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi (C.E.R.F)	2 250 €	<i>M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i>
Échiquier scén	700 €	<i>M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Catherine Palpant ayant quitté la salle</i>
Association des amis et des anciens élèves du lycée Lakanal	450 €	
Subventions non affectées – associations culturelles et de loisirs	30 000 €	<i>A la majorité avec 24 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).</i> <i>M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Catherine Palpant ayant quitté la salle</i>
Fonds de soutien à la création culturelle	1 000 €	<i>A la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i>

		<i>M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Catherine Palpant ayant quitté la salle</i>
--	--	--

Maud BONTE

J'ai une question. Je remarque qu'il est attribué au SCLA une subvention de 4 870 € et de 6 200 € à l'association Bienvenue à Sceaux. Pourquoi cette différence ? Est-ce lié au nombre d'adhérents ? Elles font à peu près la même chose.

M. le maire

Cela correspond au montant qu'elles demandent.

Liliane WIETZERBIN

Même question que l'année dernière sur le Centre d'échanges et de rencontres autour de la foi. Une subvention de 2 250 €. Normalement, nous ne devons pas subventionner d'associations culturelles.

M. le maire

Ce n'est pas une association culturelle. C'est une association culturelle.

Liliane WIETZERBIN

Oui, mais il s'agit d'échanges et de rencontres autour de la foi.

Chantal BRAULT

C'est une association qui accueille très largement toutes sortes de jeunes, quels qu'ils soient.

Liliane WIETZERBIN

Oui, mais cela ne se voit pas dans le titre. Du coup, je pense que cela n'attire qu'une certaine population.

M. le maire

Est-ce que vous votez contre l'attribution de certaines subventions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Nous votons contre les 30 000 € de subventions non affectées

M. le maire

Cette somme n'est pas une subvention, mais une provision permettant au conseil municipal de voter des subventions au cours de l'année.

Mme Roselyne Holuigue-Lerouge réintègre la salle du conseil à 23 h 06.

M. Philippe Tastes, M. Konstantin Schallmoser, Mme Annie Bach, Mme Corinne Deleuze et Mme Sakina Bohu quittent la salle du conseil à 23 h 06.

Subvention 2023	Montant	Votes exprimés
Tennis Club de Sceaux	37 000 €	<p><i>A la majorité avec 24 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i></p> <p><i>MM. Jean-Philippe Allardi, Philippe Tastes, Konstantin Schallmoser, Mmes Annie Bach, Corinne Deleuze, Sakina Bohu, Catherine Palpant ayant quitté la salle</i></p>
Les Dauphins-Sceaux/Bourg-La-Reine	9 000 €	
Le Béluga – subv exceptionnelle	3 300 €	
Élan gymnique scéen	13 200 €	
Cyclo-tourisme de la ville de Sceaux (C.T.V.S)	5 000 €	
A.S. boules de Sceaux	3 000 €	
Compagnie d'Arc de Sceaux-Fontenay-aux-Roses	900 €	
Football club de Sceaux	25 000 €	
Étoile sportive scéenne	1 000 €	
Tennis de table	24 200 €	
Aikido	2 600 €	
Judo club de Sceaux	14 000 €	
Centre Surya Yoga	1 350 €	
Sceaux arts martiaux (ex Tae Kwon do)	4 500 €	
Jin Ling France	1 000 €	
Antony Metro 92	5 000 €	

M. le maire

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

À l'exception de M. Tamby, tout le monde est donc d'accord pour voter ces subventions.

Nous passons au vote sur l'ASAS Basket auquel je ne dois pas participer. Je confie la présidence à Mme Brault.

M. Philippe Laurent quitte la salle du conseil à 23 h 08.

Chantal BRAULT

Je vous demande donc si vous votez la subvention de 190 000 € allouée à l'ASAS Basket.

Subvention 2023	Montant	Votes exprimés
A.S.A.S. basket	190 000 €	<p><i>A la majorité avec 23 voix pour (Mmes Chantal Brault, Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i></p> <p><i>MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Philippe Tastes, Konstantin Schallmoser, Mmes Annie Bach, Corinne Deleuze, Sakina Bohu, Catherine Palpant ayant quitté la salle</i></p>

Chantal BRAULT

Nous passons au vote sur la subvention allouée à l'association de développement intercommunal des Blagis.

Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny quittent la salle du conseil à 23 h 09.

Subvention 2023	Montant	Votes exprimés
Association de développement intercommunal des Blagis (A.D.I.B.)	8 548 €	<p><i>A la majorité avec 21 voix pour (Mmes Chantal Brault, Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mmes Isabelle Drancy, Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Frédéric Guermann, Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i></p> <p><i>MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Philippe Tastes, Mmes Annie Bach, Sabine Ngo Mahob, M, Théophile Touny, Mmes Sakina Bohu, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle</i></p>

M. Philippe Tastes, Mme Sakina Bohu, Mme Sabine Ngo Mahob et M. Théophile Touny réintègrent la salle du conseil à 23 h 10.

Francis BRUNELLE

Nous passons au vote sur les subventions suivantes.

Mme Chantal Brault, Mme Florence Presson, Mme Isabelle Drancy, Mme Claire Vigneron et Mme Corinne Deleuze sortent de la salle du conseil à 23 h 10.

Francis BRUNELLE

J'ai compris que le groupe Sceaux Ensemble était contre la subvention allouée au collectif des maires anti-pesticides, M. Tamby également.

Subvention 2023	Montant	Votes exprimés
Collectif des maires anti-pesticides	2 000 €	<p><i>A la majorité avec 18 voix pour (MM. Francis Brunelle, Philippe Tastes, Mme, Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-</i></p>

		<p><i>Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Nadine Lacroix, M. Philippe Szynkowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).</i></p> <p><i>M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle</i></p>
Amis de Sceaux	900 €	<p><i>A la majorité avec 22 voix pour (MM. Francis Brunelle, Philippe Tastes, Mme, Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard Philippe Szynkowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).</i></p> <p><i>M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle</i></p>
Maison des jeunes et de la culture (MJC)	449 500 €	
Centre Social et Culturel des Blagis (C.S.C.B)	295 100 €	

M. Philippe Laurent, M. Konstantin Schallmoser, Mme Annie Bach, Mme Chantal Brault, Mme Florence Presson, Mme Isabelle Drancy, Mme Claire Vigneron et Mme Corinne Deleuze réintègrent la salle du conseil à 23 h 13.

Liliane WIETZERBIN

Excusez-moi, s'agit-il d'une nouvelle loi ? Nous n'avions pas procédé ainsi les années précédentes.

Francis BRUNELLE

C'est effectivement un durcissement de la loi sur les conflits d'intérêts en application de la loi 3DS du 21 février 2022. Il y a une obligation de déclaration d'intérêts qui doit d'ailleurs être renouvelée chaque année.

M. le maire

Merci de vous être livrés à cet exercice. Nous passons au point suivant.

Fiscalité directe locale 2023 – fixation des taux d'imposition**Isabelle DRANCY**

Comme je vous l'ai indiqué dans le rapport, il est proposé de maintenir le taux de la taxe foncière à 33,52 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 24,36 % et celui sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 22,03 %.

Comme je vous l'ai précisé, depuis 2016, la Ville encaisse le produit des taxes locales qui revenait auparavant à la communauté des Hauts de Bièvre et le reverse à Vallée Sud Grand Paris. Du fait de la suppression de la taxe d'habitation, ce reversement est calculé sur la base de ratios. Dans l'attente du vote du rapport de la CLECT pour 2023, le montant du reversement est estimé à 5 871 721 €.

Le produit fiscal attendu s'élève à 17 065 478 €, auquel s'ajoutent 652 741 € de produit attendu de TH sur les résidences secondaires, 261 096 € de surtaxe sur les résidences secondaires, 122 036 € d'allocations compensatrices et 12 450 221 € de versement du coefficient correcteur (sur la base d'un Coefficient correcteur [Coco] à 1,766 332) pour un montant prévisionnel attendu au titre de la fiscalité locale de 30 551 572 €. Ces chiffres seront affinés après réception des états fiscaux de 2023 (via l'état 1259 Com).

Dans le cadre de la MGP, 5 871 721 € de produits fiscaux seront reversés à l'EPT Vallée Sud – Grand Paris et sont donc à déduire du produit fiscal attendu par la Ville. Les chiffres définitifs seront connus en novembre 2023.

En conclusion, le produit fiscal attendu au budget primitif 2023 de la Ville s'élève à 24 678 851 € (dont compensations fiscales), en hausse de 7,6 % par rapport au produit estimé au BP 2022. Cette hausse comprend une revalorisation de 7,1 % des valeurs locatives et de 0,80 % de variation physique estimée des locaux soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Vous avez le tableau qui résume le montant du produit des impôts locaux pour 2023.

Le total des produits fiscaux 2023 s'élève donc à 30 551 572 €. On enlève tout ce qui repart à VGSP et l'on obtient 24 678 851 €.

Par ailleurs, la Ville est adhérente du syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux » dont les ressources proviennent de la fiscalité additionnelle. La contribution de la Ville est fixée ainsi qu'il suit : 60 % proportionnellement au nombre d'inhumations et 40 % au prorata du nombre d'emplacements de la Ville, le montant total des contributions de fiscalité additionnelle dépendant des dépenses du syndicat intercommunal. Le produit attendu pour 2023 est de 81 560,34 €, selon les chiffres fournis par le syndicat en mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir de fixer le montant des impôts directs locaux pour l'année 2023.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) ; 7 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).

Majoration à 60 % de la part communale de la taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Isabelle DRANCY

Pour les résidences qui ne sont pas affectées à l'habitation principale, il est possible de voter une majoration de la part communale de la taxe d'habitation. La loi encadre la majoration qui peut être votée entre 50 et 60 %.

Jusqu'à présent, la Ville avait un taux de majoration de 40 % et a perçu à ce titre environ 225 k€ en 2022.

Il est proposé au conseil municipal de porter la majoration à 60 % sur la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale, étant précisé qu'il existe des possibilités d'exonération de cette majoration. Celle-ci est en effet applicable uniquement dans les zones qualifiées de « zones tendues » où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, l'objectif étant de favoriser la mise sur le marché de logements peu occupés.

Parmi les exceptions figurent également les personnes qui n'occupent plus leur résidence principale parce qu'elles sont hébergées en maison de retraite ou encore les personnes dont l'activité professionnelle est proche de leur résidence secondaire et les oblige à y résider, plutôt que dans leur habitation principale.

Ces exonérations doivent être demandées au Centre des finances publiques.

Il est donc proposé de porter cette majoration de 40 à 60 %, étant précisé que ceci ne s'appliquera qu'en 2024. La délibération doit en effet être prise en 2023 pour être appliquée l'année suivante.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Liliane WIETZERBIN

Je voulais juste savoir combien de recettes supplémentaires cela représentait.

Isabelle DRANCY

125 k€ en plus.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).

XIII- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rémunération des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

M. Philippe Laurent, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser et Mme Annie Bach quittent la salle du conseil à 23 h 21.

Chantal BRAULT

Isabelle Drancy va rapporter ce point.

Isabelle DRANCY

Au conseil d'administration de la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine, siègent :

- ✓ des représentants des collectivités publiques, dont 8 pour la ville de Sceaux et 6 pour la ville de Bourg-la-Reine) ;
- ✓ un représentant de chacun des actionnaires privés (la Caisse des Dépôts et Consignations et SEQENS).

En outre, deux représentants des locataires élus siègent également au conseil d'administration.

Lors de sa séance du 9 juillet 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

En vertu des statuts de la SEM, et suite à une modification de son règlement intérieur, nous vous proposons d'adopter une délibération autorisant les représentants de la Ville au sein du conseil d'administration à percevoir une rémunération au titre de leur présence aux réunions du conseil d'administration dans la limite d'un plafond annuel de 1 000 €.

Ils étaient déjà rémunérés, mais cela passait par des jetons de présence. Il s'agit désormais d'une enveloppe d'un maximum de 1 000 €.

Chantal BRAULT

Est-ce qu'il y a des questions ?

Liliane WIETZERBIN

Combien y a-t-il de conseils d'administration par an ?

Chantal BRAULT

Les spécialistes étant sortis, nous n'en savons rien.

Isabelle DRANCY

5 ou 6 et 1 000 € de rémunération annuelle maximum.

Chantal BRAULT

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 20 voix pour (Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, Nadine Lacroix, M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin) ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).

M. Philippe Laurent, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser et Mme Annie Bach réintègrent la salle du conseil à municipal à 23 h 24.

Rapport d'activités des services municipaux pour l'année 2022

M. le maire

Comme vous le savez, aucune disposition légale ou réglementaire n'oblige le maire à élaborer et présenter un tel rapport. Nous tenons pourtant à le rédiger chaque année depuis 15 ans, à le présenter au conseil municipal et à le publier sur les supports de la Ville, et notamment le site Internet.

Ce document contient énormément d'informations. Je vous invite à vous y reporter si vous décelez des zones d'ombre dans l'action municipale. Elles seront immédiatement levées par la consultation de ce rapport.

Je veux remercier en votre nom l'ensemble de l'administration municipale pour la qualité de ce document qui n'est que le reflet de la qualité de son engagement au service de tous les Scéens. Je veux également la féliciter, car la présentation d'un tel rapport moins de trois mois après la fin de l'exercice mérite d'être saluée. Cela démontre que les services suivent de manière permanente leur activité.

Bravo à Madame le Directeur général des services et à son équipe.

Applaudissements.

Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire d'ouvrir un débat sur le sujet. Si vous avez des questions ou si des points sont à préciser, vous pouvez naturellement nous en faire part et nous essaierons d'y répondre.

Je vous propose donc de ne pas ouvrir de débat.

Maud BONTE

C'est effectivement un très beau travail réalisé chaque année et qui nous permet de suivre de près le travail des agents dans leur ensemble. Beaucoup de points demanderaient à être développés et l'on pourrait demander de nombreux documents supplémentaires, car les études sont nombreuses. Je me limiterai à ce qu'on peut lire 189 sur la réhabilitation-extension de la halle des Blagis : *fin de la phase études, obtention du Permis de construire, marché de travaux et lancement du chantier sur le deuxième semestre 2023*. Peut-on en savoir plus ?

Et page 133, il est précisé dans les perspectives 2023 : *débuter, avec la maîtrise d'œuvre désignée, la restructuration de la halle des Blagis (salle forme et santé)*.

Où en êtes-vous, Monsieur le maire, sur ce dossier ? Les marchés sont-ils lancés ? Que donnent les études ? Qu'est-il prévu ?

Le chantier concerne la halle des Blagis, mais vous nous aviez présenté la première année de votre mandat un ensemble de parcelles qui allaient aussi jusque dans le bas de la rue de Bagneux. Pourriez-vous donc préciser davantage ce point ?

Liliane WIETZERBIN

Une remarque d'ordre général d'abord pour féliciter tout le personnel pour ce rapport et vous dire aussi que j'aurais bien aimé avoir l'occasion de le dire de vive voix, par exemple lors des vœux au personnel auxquels nous ne sommes pas invités en tant qu'élus de la minorité. Et je trouve cela très dommage. Cela serait de la courtoisie de le faire. Cela se fait dans les villes voisines.

Voilà ce que je voulais dire.

Par ailleurs, je me suis souvenue que vous n'aviez pas répondu tout à l'heure sur la salle Internet. J'ai bien compris que des travaux seraient engagés, mais *in fine* y aura-t-il une retransmission du conseil municipal par Internet cette année ou pas ?

M. le maire

Pour ce qui concerne la halle des Blagis, comme vous le savez, puisque ceci a été communiqué assez largement lors de Parlons ensemble des Blagis, il s'agit d'engager la rénovation thermique de ce bâtiment, de reconquérir le passage devenu inutile, de réaménager l'espace intérieur, de rénover les vestiaires, de mettre en place un nouveau système de paiement plus souple et de

développer l'activité en accueillant des activités collectives, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Le projet a été élaboré et le maître d'œuvre a été choisi. Le permis de construire est en cours d'instruction et devrait être délivré dans quelques semaines. Les travaux devraient donc démarrer cet été. C'est un projet qui suit son cours avec certains délais incompressibles s'agissant de ce type de travaux.

S'agissant de la salle Erwin Guldner, il est assez compliqué de trouver un maître d'œuvre. La refonte du système d'éclairage et l'installation du dispositif vidéo nous permettant de retransmettre en direct les séances du conseil municipal ou d'autres événements demandent un investissement important, de plusieurs centaines de milliers d'euros pour lequel aucune subvention n'existe.

Nous travaillons au lancement de la consultation pour la sélection du maître d'œuvre. Il n'est par conséquent pas envisageable de démarrer les travaux cette année. Nous rencontrons beaucoup de difficultés à trouver des intervenants. Des choix sont par ailleurs à faire en matière vidéo. Je pense que l'on a bien fait d'attendre, car des écrans beaucoup plus performants viennent de sortir. À terme, nous aurons une belle salle.

Maud BONTE

Le projet de rénovation et d'extension de la halle des Blagis ne concerne que le sport. Il n'y aura pas de logements ?

M. le maire

Non. Il n'a jamais été question de faire des logements.

Maud BONTE

Oui, mais des parcelles donnent sur la rue de Bagneux et j'ai cru comprendre que cela serait globalisé.

M. le maire

Non. Il n'y a pas de connexion entre la rue de Bagneux et la halle des Blagis. Entre les parcelles dont nous sommes propriétaires rue de Bagneux et la halle des Blagis, il y a le centre de loisirs.

Maud BONTE

Et l'on ne rénove pas le centre de loisirs ? On n'en avait pas parlé il y a des années ?

M. le maire

On le rénovera, mais il n'est pas question de le démolir, naturellement !

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le maire

Merci pour les services et félicitations à eux.

XIV- RESSOURCES HUMAINES

Communication du rapport social unique (RSU) pour l'année 2021.

M. le maire

Nous présentions déjà tous les deux ans un rapport sur les effectifs et la politique RH. Il s'agit en l'occurrence du rapport social unique qui sera désormais réalisé tous les ans pour l'ensemble des collectivités.

Il contient une description de la situation du personnel communal avec quelques comparaisons avec d'autres communes de la Petite couronne et des évolutions sur les deux ou trois dernières années.

Y a-t-il des questions ?

Liliane WIETZEBIN

Juste une remarque. J'ai parcouru le rapport rapidement, mais une chose m'a un peu choquée et je la partage avec vous dans un esprit d'amélioration pour l'année prochaine.

Il est parlé en page 6 de ce rapport du taux d'absentéisme de la Ville, dont on se félicite qu'il soit moins élevé que celui des agents de la fonction publique territoriale. Il est un peu moins élevé, ce qui est plutôt un bon signe ; le taux d'absentéisme étant généralement un bon indicateur.

Là où je suis un peu choquée, c'est que l'on précise entre parenthèses le taux d'absentéisme avec les congés maternité en indiquant : « *Toutefois, en incluant les maternités, le taux passe au-dessus de la moyenne nationale* ». Je trouve que cet indicateur tombe un peu comme un cheveu sur la soupe. Je ne vois pas très bien le message qu'on veut donner. Inclure les congés maternité dans le taux d'absentéisme veut juste dire que les effectifs de la Ville comptent des femmes jeunes qui ont des enfants. Je ne vois pas bien ce que l'on fait de cet indicateur introduit par ailleurs par l'adverbe « *toutefois* » qui donne un message un peu négatif. C'est un peu comme si l'on regrettait d'avoir des femmes parce qu'elles font plus d'enfants qu'ailleurs. Je pense que cet indicateur n'est pas pertinent ou qu'il n'est pas correctement présenté.

M. le maire

Les indicateurs qui figurent dans ce rapport sont des indicateurs nationaux. Le rapport social unique transmis au niveau national est un rapport chiffré qui ne comprend pas de commentaires, Sceaux, le 23 mars 2023

contrairement à celui qui vous est transmis qui comprend des commentaires rédigés par les services de la Ville. J'ai oublié de préciser que ce rapport est soumis au Comité social territorial dans lequel siègent les représentants des organisations syndicales. Ils n'ont pas été choqués par cette phrase, mais je comprends ce que vous voulez dire.

Je me demandais ce que signifiait exactement ce « *toutefois* ». Je ne suis pas certain que ce soit négatif.

Liliane WIETZERBIN

Non, mais on l'impression qu'il y a un message derrière. L'intérêt des indicateurs, c'est de permettre des actions correctives ou d'analyse.

M. le maire

La définition du mot « *toutefois* » dans le Robert est la suivante : En considérant toutes les raisons, toutes les circonstances (qui pourraient s'opposer), et malgré elles.

Synonymes : Cependant, néanmoins, pourtant.

Ce n'est pas spécialement négatif.

Cela démontre que les jeunes femmes travaillant dans notre administration municipale se sentent suffisamment sereines dans leur travail pour envisager une grossesse, ce qui est positif.

Liliane WIETZERBIN

Cela peut être positif ou parce que les effectifs sont beaucoup plus féminisés qu'ailleurs. Je fais juste le lien avec le rapport sur l'égalité. C'est juste une petite remarque.

M. le maire

Sous réserve de cette remarque de Mme Wietzerbin, nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Remise gracieuse suite à régularisation des congés payés des agents vacataires entre le 1^{er} février 2021 et le 31 janvier 2023.

M. le maire

Les vacataires employés par la ville de Sceaux entre le 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2023 se sont vu verser des congés payés à hauteur de 10 % de leur rémunération. Or, depuis le 1^{er} février 2021, le statut de ces derniers ne leur permet plus d'en bénéficier.

Le montant total versé à tort s'élève à 155 133 € et concerne 255 agents.

Il vous est proposé de ne pas demander à ces 255 agents de rembourser les sommes perçues, d'abord parce que la gestion serait très lourde et surtout parce qu'il s'agit généralement d'agents ayant des revenus assez faibles.

Nous vous proposons par conséquent d'émettre une remise gracieuse de ces indemnités de congés payés pour l'ensemble des vacataires concernés sur l'ensemble de la période.

Il n'y a aucune conséquence budgétaire, ces indemnités ayant déjà été payées.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique et médico-sociale.

M. le maire

Il s'agit de créer 6 postes et d'en supprimer 6 pour des raisons liées à des recrutements qui ont abouti à la sélection d'agents relevant d'un grade différent de celui de la personne quittant les services de la Ville.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV- VŒUX ET MOTIONS PROPOSENT PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Motion du Groupe Sceaux Ensemble en faveur de la promotion des pratiques sportives pour la jeunesse, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire, chers collègues, Messieurs, il s'agit d'une motion du Groupe Sceaux Ensemble en faveur de la promotion des pratiques sportives pour la jeunesse, dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Je commencerai par rappeler le contexte. Le 13 septembre 2017, à Lima au Pérou, Paris était officiellement désignée ville d'accueil des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024.

Sceaux, le 23 mars 2023

Saisissant cette désignation historique, le gouvernement d'Édouard Philippe a alors lancé plusieurs initiatives en vue de faire de la France une nation sportive d'ici aux JOP de Paris en 2024. Il s'agissait alors de favoriser la pratique d'activités sportives et physiques au quotidien pour le plus grand nombre. Il s'agit encore aujourd'hui de mieux lutter contre la progression de la sédentarité dans la population française et de ses effets néfastes sur la santé dès le plus jeune âge. C'est dans ce contexte que le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont lancé le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » à la rentrée 2020. Programme généralisé depuis septembre 2022 dans toutes les écoles primaires de France. De plus, toujours dans le cadre de la tenue des JOP de Paris 2024, plusieurs initiatives ont été lancées au niveau national :

- ✓ la célébration de la journée olympique (le 23 juin) ;
- ✓ la mise en place et la célébration d'une journée paralympique (le 8 octobre) ;
- ✓ la mise en place d'une semaine olympique et paralympique (la « SOP »). Celle-ci est organisée chaque année depuis 2017 par le ministère chargé de l'Éducation nationale en partenariat avec le mouvement sportif français. En 2022, elle a eu lieu du 24 au 29 janvier et avait pour thème « le sport pour l'environnement et le climat ». Cette année, elle aura lieu du 3 au 8 avril et aura pour thème l'inclusion ;
- ✓ la labellisation « Génération 2024 » des écoles – et l'on sait combien les labels sont importants à Sceaux – qui font l'effort de construire un projet pédagogique innovant en mettant le sport au cœur de leur stratégie éducative.

Dans le prolongement de la Journée nationale du sport scolaire d'une part et en amont de la Journée olympique d'autre part, la SOP est un moment clé pour éveiller les élèves aux bienfaits à la fois physiques et mentaux d'une pratique sportive régulière et les sensibiliser aux problèmes de l'inclusion et du handicap. Elle participe également à mobiliser les parents autour de ces enjeux.

D'autre part, afin d'inciter les collectivités (régions, départements, communautés de communes, villes...) à faire exister les JOP sur leur territoire et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique, le label « Terre de jeux » a été lancé, en 2019, par Paris 2024. C'est une première dans l'histoire des Jeux.

Notre département s'est immédiatement porté candidat et a obtenu le label Terre de Jeux. Avec deux sites olympiques (Nanterre et Colombes), six villes traversées par le marathon, quatre sites d'entraînements et quarante-trois CPJ (centres de préparation aux jeux), le département des Hauts-de-Seine occupe ainsi une place de choix pour les JOP de Paris 2024. La préfecture du 92 est également à l'origine d'initiatives visant à promouvoir les JOP de Paris 2024, telles que, récemment, la mise en place d'un Tour olympique et paralympique, le TOP92, qui aura vocation à traverser l'ensemble des villes du département.

Tout comme Sceaux, les villes de Bourg-la-Reine et Antony ont obtenu le label Terre de Jeux. À la différence de notre ville, elles célèbrent chaque année la SOP et ont toutes deux été retenues par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 comme Centre de Préparation aux Jeux (CPJ). Bourg-la-Reine célèbre en plus les journées olympiques et paralympiques. Ces deux villes accueilleront donc des équipes olympiques et paralympiques étrangères (la Grèce et l'Allemagne pour Antony, le Japon pour Bourg-la-Reine) avec un effet positif attendu sur le rayonnement à l'international et pour le commerce local.

Malgré l'obtention de la labellisation Terre de jeux 2024, Sceaux n'a, semble-t-il, pas pris d'actions spécifiques en faveur d'activités liées aux JOP de 2024, comme nous l'avons constaté à la lecture du « Guide de la famille et de l'écolier 2022-2023 ». Celui-ci ne comprend aucune des initiatives mises en avant par le gouvernement dans le cadre des JOP.

C'est pourquoi nous faisons une proposition en faveur de la promotion des pratiques sportives dans le cadre des JO 2024. Avec la SOP, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Paris 2024 dédie une semaine par an à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives. La mise en place de la SOP, ainsi que toutes actions adéquates visant à promouvoir des activités liées aux jeux de Paris 2024 (labellisation des écoles « Génération 2024 »), devrait permettre aux enseignants :

- ✓ d'utiliser le sport comme outil pédagogique dans les enseignements (sport et mathématiques par exemple) ;
- ✓ de sensibiliser aux valeurs de l'Olympisme en mobilisant les outils éducatifs et ludiques mis à disposition ;
- ✓ de faire découvrir les disciplines olympiques et paralympiques aux élèves, en collaboration avec le mouvement sportif, organisation d'ateliers de pratique sportive ;
- ✓ de faire changer le regard des plus jeunes sur le handicap en s'appuyant sur la découverte des para-sports et en intégrant des rencontres sportives partagées ;
- ✓ d'éveiller les jeunes à l'engagement bénévole.

Des ressources et un programme d'animations et de compléments pédagogiques sont mis à disposition des enseignants et des élèves à l'occasion de cette semaine olympique et paralympique et sont accessibles sur le site éducol et la plateforme « La Grande École du Sport ».

C'est pourquoi le groupe Sceaux ensemble fait le souhait que la Ville renforce, au sein des écoles maternelles et primaires, les actions adéquates liées aux JOP de Paris 2024, à savoir la célébration de la journée olympique le 23 juin et de la journée paralympique le 8 octobre, ainsi que la semaine olympique et paralympique (SOP).

Enfin, le groupe Sceaux ensemble souhaite que la Ville accompagne les écoles qui le souhaitent pour obtenir le label « Génération 2024 » qui promeut l'activité physique et sportive notamment au travers de la mise en place effective des 30 minutes d'activité physique quotidienne.

M. le maire

Merci Monsieur Dessanges.

Je pense que vous méconnaissez un peu notre ville et que vous ne savez pas tout ce qui s'y déroule. C'est normal, vous venez d'arriver au conseil municipal et avant, vous faisiez autre chose. Je vais donc demander à Philippe Tastes de bien vouloir vous donner des éléments d'informations qui concernent le contenu de votre vœu.

Philippe TASTES

Dès 2019, la Ville a été l'une des premières à adhérer à Terre des Jeux et n'a pas attendu l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour proposer et mettre en œuvre une politique des sports en direction de la jeunesse et d'un public plus large.

Je vous rappellerai les actions existantes portées par la Ville au niveau scolaire. Chaque classe de CP au CM2 des 4 écoles élémentaires de Sceaux bénéficie d'un enseignement sportif dispensé par trois éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives à hauteur d'une heure hebdomadaire. Ces séances sont proposées dans les équipements sportifs de la ville et ces équipements sont également mis à disposition des enseignants qui souhaitent encadrer des séances supplémentaires.

Chaque année, la Ville propose un projet pédagogique. Pour l'année 2022-2023, certaines séances ont été adaptées pour sensibiliser les élèves aux situations de handicap et pour valoriser les valeurs olympiques.

Les rencontres sportives proposent chaque année des défis sportifs sur deux ou trois jours pour toutes les classes élémentaires de la ville. La prochaine édition se tiendra les 22, 23 et 25 mai 2023. Elle s'articulera autour de l'olympisme.

Après avoir déroulé le permis cycliste aux élèves de CM2 pendant près de 10 ans, la Ville déploie depuis la rentrée 2022 dans ses écoles le nouveau programme pédagogique « Savoir rouler à vélo ». Cette action pédagogique en faveur des mobilités douces ou actives valorise aussi une pratique physique.

Enfin, les événements existants portés par la Ville valorisant la pratique sportive notamment chez les jeunes sont :

- ✓ La Fête du sport qui a lieu tous les mois de septembre et qui permet de faire découvrir aux jeunes, familles et autres adultes les activités des associations et clubs de la ville en matière

sportive et d'assister à des démonstrations.

- ✓ Trois dimanches par an, « Sport en famille » dont l'édition a eu lieu dimanche dernier au centre sportif et de loisirs des Blagis est un événement intergénérationnel qui met à l'honneur le tissu associatif local. Les clubs de la ville y proposent des initiations.
- ✓ Les stages multisports pour les 8-12 ans permettent quatre fois par an aux enfants de pratiquer durant les vacances scolaires des activités sportives avec l'aide des clubs et leur participation active.
- ✓ Le cross de Sceaux qui a lieu généralement fin janvier, début février avec des actions particulières en direction de la jeunesse (prix des écoles élémentaires, prix campus, des tarifs étudiants, la gratuité est appliquée tous les ans). En cas de situation de handicap, il y a un classement spécifique dans les courses de 5 et 10 km.

Des événements divers permettent également de favoriser la pratique sportive :

- ✓ Le printemps des transitions dont la première édition se tiendra en mai prochain et permettra au public de découvrir des sports dits doux (yoga, fitness, danse...) et ainsi de participer à des séances d'initiation.
- ✓ Dans le cadre des mobilités douces, les enfants pourront faire un itinéraire vélo pour être sensibilisés à cette pratique.

Au chapitre des équipements qui favorisent la pratique sportive, notamment chez les jeunes, dans le cadre de la politique d'action sportive et du schéma global de rénovation et d'extension des équipements sportifs définis en 2011, la Ville poursuit ses investissements dans son parc déjà riche : dojo des Clos Saint-Marcel, agrandissement de la piscine intercommunale des Blagis, aménagement du nouveau tennis club de Sceaux, rénovation du terrain de boule lyonnaise et de plusieurs courts de tennis, installation d'une structure gonflable en toile étanche pour deux courts, aménagement du skate parc situé dans le jardin la Ménagerie sans oublier la rénovation du centre sportif et de loisirs des Blagis qui a ouvert ses portes aux Scéens en décembre 2020.

La Ville programme en outre les travaux de réhabilitation de la halle des Blagis pour que la salle de musculation devienne un véritable espace sport et santé avec la présence de trois STPAS dédiés à l'équipement.

Ces équipements permettent la pratique de plus de 35 disciplines et les établissements scolaires de la ville bénéficient évidemment de l'ensemble de ces équipements.

En ce qui concerne le soutien aux associations et aux clubs sportifs, comme vous le savez, les clubs sportifs scéens utilisent les installations municipales et reçoivent des subventions leur permettant de proposer une offre diversifiée et accessible à tous. À ce titre, les associations sont les partenaires de bon nombre d'actions proposées par la Ville.

Des aides financières sont en outre proposées pour favoriser l'accès des jeunes aux pratiques sportives. Je vous rappelle à cet égard le Coupon Enfants et le Coupon Jeunes qui sont des aides financières attribuées par la Ville pour favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles. Ces coupons permettent d'aider respectivement les jeunes de 5 à 11 ans et de 12 à 18 ans.

En matière de sport et santé, la Ville a lancé début mars un programme expérimental d'activités physiques personnalisé et gratuit pour les personnes souffrant d'une affection de longue durée. L'objectif est de permettre aux participants de recommencer ou de commencer une activité physique adaptée à leur condition. Ces activités sont encadrées par un éducateur sportif spécialisé. Ce sont des séances sur mesure qui auront lieu une à trois fois par semaine et à des horaires souples pendant trois mois.

Tout au long du programme, les évolutions de la sédentarité, du sommeil, de l'endurance, de la force ou encore de la souplesse seront suivies par le participant avec son coach.

En ce qui concerne la féminisation dans le sport, la Ville souhaite mettre en avant cette problématique sous l'angle de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons. Ainsi, dans cette perspective, elle a initié une conférence-table ronde sur le sujet le 8 mars dernier en faisant intervenir Catherine Louveau, sociologue et professeur émérite, Uliana Paire, jeune skateuse scéenne, et Maryline Durand Pignarre, Directrice de Sceaux Arts Martiaux. Je ne sais pas si vous y étiez, Monsieur Dessanges.

S'agissant des labels mis en œuvre dans le cadre des JO 2024, une multitude de labels ont été développés : les journées olympiques et paralympiques que nous avons évoquées, la semaine olympique et paralympique (SOP), Tour olympique et paralympique 92 (TOP92) ainsi que Génération 2024.

Ce label Génération 2024 est destiné aux écoles. Les écoles scéennes peuvent y prétendre, mais l'initiative doit venir d'elles. À ce jour, aucune école maternelle ou élémentaire n'a souhaité s'y inscrire. Il est difficile pour la Ville de forcer les établissements scolaires à s'y inscrire.

S'agissant du TOP 92, ce projet développé à l'échelle du département des Hauts-de-Seine est en cours d'étude par le service de l'action sportive. Et pour la journée olympique dont vous avez parlé, la Ville travaille notamment à un tournoi avec le club de rugby d'Antony Métro 92 sur le site de la Grenouillère. Il regroupera toutes les classes de CM1 des villes de Sceaux, Antony et Châtenay-Malabry. Parallèlement à tout cela, la Ville pourra s'inscrire dans la démarche de mission olympique de la Métropole du Grand Paris présentée en conseil métropolitain le mercredi 22 mars.

La Ville œuvre au quotidien pour développer la pratique sportive dans les écoles dès le plus jeune âge ainsi que dans le cadre de ses activités de loisirs et pour favoriser une pratique touchant l'ensemble de la population.

Ces actions pourraient en effet être présentées sous l'angle des JOP 2024. Pour autant, la Ville assure et préfère poursuivre la mise en place d'une politique sportive pérenne avec des actions comme elle l'a toujours fait, car l'objectif de cette politique est que ces actions perdurent au-delà des journées olympiques et paralympiques 2024.

Ainsi dans cette optique, il est préférable que les services de la Ville se consacrent à plein temps à la mise en œuvre de cette politique qu'à la rédaction de dossiers de demandes de labellisation.

M. le maire

Merci beaucoup, Monsieur Tastes pour ces éléments de réponse.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Christiane GAUTIER

M. Tastes a fait un inventaire de tout ce qui est fait en matière sportive aussi bien pour les enfants que pour les adultes. L'objet de cette motion est plutôt d'encourager la pratique sportive au quotidien, soit 30 minutes de sport par jour au lieu des 50 minutes par semaine dispensées aux enfants dans les écoles et de profiter de l'élan olympique pour mettre cela en place.

Vous agissez d'ailleurs de concert avec l'Éducation nationale et dans les écoles. Cela pourrait être une façon de sensibiliser encore davantage les enfants à l'activité physique quotidienne.

Chantal BRAULT

Un petit mot, Monsieur le maire. Si les écoles sollicitent notre aide pour un projet spécifique en lien avec les Jeux olympiques, nous les accompagnerons. Cela dit, je pense qu'il y a bien plus que 50 minutes par semaine d'éducation physique dans nos écoles. Des activités sportives sont en effet proposées quotidiennement sur le temps de la pause méridienne. Nous étions ce matin au centre sportif et de loisirs des Blagis quand nous avons vu arriver à 12 h 30 plusieurs groupes d'enfants qui, dans le cadre de la pause méridienne, venaient pratiquer une activité sportive. C'est donc beaucoup plus que les heures que vous évoquez. Des professeurs d'éducation physique et sportive qualifiés sont en charge de ces activités dans nos écoles, ce qui n'est pas le cas dans toutes les écoles. Nous avons fait ce choix et nous sommes par ailleurs attentifs aux demandes et aux attentes qui pourraient se manifester à l'occasion des JO.

Liliane WIETZERBIN

Je veux rebondir sur ce qu'a dit Christiane. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce que fait la Ville en matière d'activités sportives ou d'accompagnement, mais de renforcer tout ceci à l'occasion des Jeux olympiques. On sait en effet que les enfants ne pratiquent pas assez. Cela me semble plutôt aller dans le bon sens, sans que ce soit forcément une critique de ce qui se fait déjà. On sait que beaucoup est fait, mais il s'agit de profiter de l'opportunité des JO pour aller encore plus loin.

Sceaux, le 23 mars 2023

M. le maire

Merci. Nous passons au vote.

Compte tenu de ce qui a été dit, la majorité votera cette motion. C'est normal, puisque c'est déjà ce que nous faisons.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Vœu du groupe Sceaux Ensemble destiné au Président du Conseil Départemental et au Président de Vallée Sud Grand Paris, en faveur d'un aménagement du projet de Gaulle ne condamnant pas la réalisation future de pistes cyclables sur la RD 60 et la RD 67.

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur le maire.

Le vœu est destiné au Président du Conseil Départemental et au Président de Vallée Sud Grand Paris en faveur d'un aménagement du projet de Gaulle ne condamnant pas la réalisation future de pistes cyclables sur la RD 60 et la RD 67.

Circuler à vélo n'émet ni gaz à effet de serre (GES) ni particules fines, et comparativement à la voiture réduit par 10 l'impact carbone.

En septembre 2018, Édouard Philippe, Premier ministre du gouvernement Macron, porte l'ambition inédite avec le Plan vélo et mobilités actives, de faire du vélo un mode de transport à part entière en triplant la part modale du vélo dans les déplacements quotidiens de 3 à 9 % d'ici 2024.

Depuis, se déplacer à vélo pour ses déplacements professionnels et de loisirs, connaît un engouement favorisé par la crise sanitaire et la prise de conscience de la transition écologique.

La forte demande liée au vélo nécessite de créer de nouveaux itinéraires sécurisés, de stationnement et de services aux usagers.

Améliorer l'accessibilité des centres-villes, des zones d'activité et de développement économique, favoriser l'intermodalité avec les transports publics, sans oublier de structurer l'offre cyclable de loisir au sein du territoire sont les principes retenus par le schéma directeur cyclable du territoire VSGP élaboré en concertation avec les 11 communes, les associations représentatives des cyclistes et en cohérence avec les plans vélos du Département, de la Région et de la MGP.

Le territoire Vallée Sud-Grand Paris compte déjà 175 km d'aménagements cyclables que le plan vélo adopté à l'unanimité le 6 décembre 2022 prévoit d'étendre à de nouveaux itinéraires sécurisés, l'un devant emprunter la RD 60 à Sceaux.

Un effort financier d'envergure avec des subventions conséquentes de la part de l'État, de la Métropole, du Département et de VSGP soutient les collectivités dans la réalisation de ces infrastructures.

Le projet de Gaulle qui se situe à Sceaux, à la croisée de la rue Houdan et de la rue Voltaire, respectivement sur les départementales D60 et D67 est un projet immobilier qui nécessiterait pour sa réalisation, le déclassement de trois emprises de voirie départementale de 118 m² située sur ces deux voies.

Le déclassement a fait l'objet d'une enquête publique du 26 janvier au 10 février 2021, date à laquelle nous avons eu la connaissance réelle du projet.

Dès que nous avons pris connaissance des plans, le groupe Sceaux Ensemble a alerté le conseil municipal, les Scéens par voie de pétitions et de tracts. Alors que d'autres choix étaient possibles, du fait des démolitions totales opérées sur la place du général de Gaulle, nous avons mis en évidence que le projet, en rétrécissant la voirie au profit de l'opération immobilière, empêchait la réalisation future de pistes cyclables continues et sécurisées au niveau du rond-point de Gaulle, des rues Houdan et Voltaire tandis que le trafic automobile supérieur à 10 000 véhicules/jour ne permettait pas d'envisager la création de zones de rencontre.

Nous avons aussi rappelé les directives de la loi LOM n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dont l'Article L228-2 art.61 dispose qu'« *A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontre ou, pour les chaussées à sens unique à une seule file, de marquages au sol, en fonction des besoins et contraintes de la circulation* ».

Le projet de déclassement des 118 m² a fait l'objet d'une enquête publique du 26 janvier au 10 février 2021 au terme de laquelle le commissaire enquêteur a émis trois réserves sur :

- ✓ La rue Houdan Est (RD 60) : revoir les profils en travers de la voie (dans les limites du projet), de façon à insérer un passage sécurisé pour les vélos dans les 2 sens.
- ✓ Le rond-point Charles de Gaulle, assurer sa traversée par les vélos, en toute sécurité.
- ✓ L'axe Nord/Sud (dans les limites du projet) : définir un projet de circulation pour les vélos en établissant un itinéraire réaliste et sécurisé.

Depuis le permis de construire a été accordé le 18 juillet 2022 par le maire de Sceaux, sans que les modifications à la marge apportées au projet ne remettent en question l'emprise au sol du projet sur le rond-point de Gaulle, les rues Houdan et Voltaire.

Le permis d'aménager est en attente de la décision départementale de déclasser les 118 m² de voirie départementale.

À ce jour, des informations données par le maire en conseil municipal le 15 décembre 2022, page 104 du procès-verbal, indique qu'il sera réalisé une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Houdan et le rond-point de Gaulle aménagé, tandis que pour les déplacements en axe nord-sud, la rue du Four serait l'itinéraire choisi pour assurer les déplacements vélos au lieu de celui de la rue Voltaire, qui en continuité avec la rue de Fontenay est l'axe nord-sud de la ville.

Or sur le plan PC2.6 du permis de construire, d'une part il est impossible d'insérer une piste bidirectionnelle sur la RD 60, qui compte tenu des recommandations du CEREMA auquel la ville a adhéré en décembre 2022, doit faire au minimum 3 mètres de large, au mieux 4 mètres.

D'autre part, un espace de livraison est déjà prévu sur ce « projet cyclable » qui rend totalement incompatibles ces deux aménagements simultanément.

Dans le contexte d'augmenter la part modale du vélo, du cadre législatif qui impose de créer des aménagements cyclables lors de toute modification de voirie, ici la RD 60 et la RD 67, de la volonté nationale, régionale, départementale de subventionner largement les collectivités afin de produire des aménagements cyclables sécurisés, du plan vélo VSGP 2022 d'étendre un nouvel itinéraire sécurisé, empruntant la RD 60 à Sceaux, le groupe Sceaux Ensemble adresse un vœu afin que le projet de Gaulle ne condamne pas la réalisation future de pistes cyclables sécurisées et continues sur la RD 60 et RD 67.

Ce vœu est adressé au Président du Conseil Départemental à qui revient la décision de déclasser les 118 m² de voirie départementale sur la RD 60 et la RD 67 et d'aménager les départementales, et au Président de Vallée Sud Grand Paris, en charge du plan vélo territorial et à qui reviendra les décisions d'aménager la voirie communale au 1er avril 2023.

M. le maire

Merci, Madame Gautier. Je n'ai pas pour habitude de donner de leçons aux autres contrairement à ce que certains peuvent penser, et certainement pas au Département ou au Territoire. Si vous avez des choses à leur dire, écrivez à leurs présidents. Vous l'avez d'ailleurs déjà fait et le Département vous a répondu.

La majorité ne votera pas ce vœu, mais M. Pattée souhaite peut-être intervenir. Nous connaissons tous sa passion pour le sujet et je ne voudrais pas le frustrer d'une nouvelle intervention sur le vélo.

Patrice PATTEE

J'en reste coi. Il n'y a pas un conseil municipal où nous ne parlons pas de pistes cyclables. J'ai parfois l'impression que vous êtes en boucle.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Monsieur le maire. Il a parfaitement raison. Vous devez savoir que l'aménagement de la place de Gaulle a été confié à une maîtrise d'œuvre partagée entre le Département et la ville de Sceaux, et demain le Territoire.

Sceaux, le 23 mars 2023

Tout cela est élaboré en bonne intelligence et nous n'avons pas à écrire au Président du Conseil départemental pour lui dire ce qui doit être fait, puisque nous travaillons avec lui sur ce dossier.

Je voudrais néanmoins revenir sur un point. Je crois que je ne vous ai jamais vu sur un vélo, mais je vous mets au défi de prendre la RD 67 à vélo, à moins que vous ayez un VAE. Pour ma part, je ne prends jamais cette voie même s'il y a une bande cyclable, car elle ne présente aucun intérêt. Et c'est la même chose dans l'autre sens, la côte sur la RD 67 en provenance de Sully Prudhomme est hostile aux vélos. Pourquoi ferions-nous une piste cyclable sur cette voie ? Il existe d'autres itinéraires plus pertinents.

Sur la RD 60, le sujet est tout autre. Des bandes cyclables ont été récemment redessinées dans le cadre de la réfection du tapis. Elles sont très bien. La piste cyclable présente sur la rive sud a été supprimée et je crois que l'on peut s'en féliciter.

Quand on fait du vélo, le souci n° 1, c'est d'avoir une continuité d'itinéraire. Or à moins de démolir la poste, je ne vois pas comment l'on pourrait avoir une continuité d'itinéraire entre Robinson et Lakanal. Les vélos devront par conséquent forcément se mélanger avec les voitures à un moment ou un autre.

Comme l'a évoqué Philippe Tastes, la Ville a déployé le Savoir rouler à vélo depuis un an. Nous accompagnons les enfants des écoles de Sceaux dans la pratique du vélo dans la rue. Ils pratiquent sans pistes cyclables. On ne les emmène évidemment pas sur la RD 67 ou la RD 60. Et je vous demanderai de bien vouloir comptabiliser le nombre d'enfants qui circulent sur les pistes cyclables que vous revendiquez. Je ne parlerai pas des pistes cyclables parisiennes qui sont très efficaces pour ceux qui roulent vite, mais aucun enfant ne circule sur ces pistes cyclables, car elles ne sont pas faites pour eux.

La ville de Sceaux se veut une ville cyclable. Notre ambition, c'est d'amener toutes les populations, à commencer par les enfants, à rouler en autonomie totale, sans pistes cyclables.

Il faut arrêter de nous seriner les oreilles – pardonnez-moi pour cette expression triviale – avec une piste cyclable sur la RD 67, car cela n'a aucun sens.

Christiane GAUTIER

Si vous permettez, je vais reprendre la parole.

M. le maire

Rapidement, s'il vous plaît, Madame Gautier.

Christiane GAUTIER

Il s'agit du projet de Gaulle.

M. le maire

Ah bon ? Il y a un projet ?

Christiane GAUTIER

Ce que l'on ne souhaite pas, c'est que l'on condamne le futur. Peut-être que dans 10 ou 15 ans, la majorité des gens utiliseront des vélos électriques et pourront emprunter la RD 67 sans grand effort. Les immeubles empiétant sur la rue Houdan et la rue Voltaire, on ne pourra pas réaliser une continuité cyclable future. Vous n'avez pas envie de réaliser ces pistes cyclables aujourd'hui, très bien, mais n'empêchez pas la réalisation future de ces équipements.

Et lorsque vous dites qu'il est dangereux pour les enfants d'emprunter les pistes cyclables, n'est-il pas dangereux de les faire cohabiter avec les voitures dans la rue lorsqu'ils circulent à vélo ?

Patrice PATTEE

Je trouve regrettable que vous n'ayez pas eu cette lecture du réaménagement que nous sommes en train de tester sur le carrefour de la place de Gaulle. Ce qu'il faut que vous compreniez, c'est que ce projet consiste à quasiment multiplier par deux, par trois ou par quatre les espaces dédiés aux piétons.

Je prendrai un exemple très précis : le trottoir qui se trouve au niveau de la Maison du projet. Ce trottoir fait aujourd'hui 1,20 m de largeur. Il fera demain 4 mètres. Alors, arrêtez de dire que ces aménagements visent à gagner du terrain pour faire de l'immobilier. C'est faux. Tous ces aménagements consistent à donner davantage de place aux piétons.

M. le maire

Nous passons au vote.

Maud BONTE

4 mètres, Monsieur Pattée ? Sur quel plan pouvons-nous voir cela et vérifier vos dires ?

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est pour ce vœu ? Qui s'abstient ? Les autres sont contre.

Le vœu est rejeté à la majorité avec 4 voix pour (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ; 24 voix contre (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Sceaux, le 23 mars 2023

Mme Annie Bach, MM. Frédéric Guermann, Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix) et 2 abstentions (M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).

XVI- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XVII- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

J'ai une communication à vous faire. En effet, la Ville s'est vue décerner un nouveau label.

Demain, vendredi 24 mars, la ville de Sceaux se verra décerner le label ELoGE lors d'une cérémonie au Palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe.

Le label ELoGE distingue les collectivités locales selon douze critères comme la participation citoyenne, la capacité d'innovation, la soutenabilité à long terme ou encore l'attention portée aux droits humains, à la diversité et à la cohésion sociale.

Ce label a été attribué en France pour la première fois en 2019 à quatre communes : Metz, Sceaux, Strasbourg, et Suresnes.

En 2022 la Plateforme ELoGE France, composé du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), de l'Association Intercommunalités de France (AdCF) et du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) ont lancé une deuxième campagne de labellisation en France.

Parmi les 12 principes de bonne gouvernance démocratique mis en avant par le Conseil de l'Europe, la Ville s'est distinguée par la place qu'elle accorde à la voix de ses citoyens et le soutien qu'elle apporte à leurs initiatives, à l'image des consultations citoyennes qu'elle organise régulièrement ou de son budget participatif dédié à l'environnement.

De même, le label salue l'attachement de la Ville à co-construire ses actions avec les différentes parties prenantes, notamment au travers de ses comités consultatifs.

Le label récompense également la réactivité de la Ville dans sa relation à l'utilisateur, qui lui a permis d'obtenir la certification Qualivilles.

Sceaux est l'une des cinq collectivités françaises à recevoir ce label en 2023, aux côtés de l'eurométropole de Strasbourg, la communauté de communes des Lisières de l'Oise, Haute-Corrèze communauté, et la ville de Morne-à-l'Eau en Guadeloupe.

Nous en sommes donc très heureux. Et cela a été une enquête assez riche avec la participation de citoyens.

XVIII-DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XIX- QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Maud BONTE

Maud BONTE

Économie globale du projet de Gaulle Maud Bonté

L'ensemble du projet de construction de la place de Gaulle présente, au-delà de l'aspect d'opportunité, un volet financier.

La lecture du conseil municipal du 19 décembre 2019, complétée par les éléments du permis de construire du 28 juillet 2022, renseigne sur de nombreuses informations chiffrées en coûts et en surfaces.

Détail des charges de Sceaux :

- ✓ Coûts d'aménagement, part de la Ville sur voirie départementale Houdan et Voltaire : 1 700 000 € HT
- ✓ Coûts de travaux de dévoiement des réseaux, part de la Ville : 300 000 € HT
- ✓ Coûts des matériaux de qualité au titre des surfaces : 530 000 € HT
- ✓ Coûts d'acquisition des 150 parkings livrés bruts (60 parkings restent propriété du promoteur) : 2 700 000 € HT
Coûts d'aménagement des 150 parkings, + 15 % pour l'électricité, la ventilation, la sécurité, l'ascenseur, le contrôle d'accès et la peinture) : 405 000 € HT
- ✓ Acquisition du mail commerçant de 400 m² à l'EPFIF : 1 € symbolique.

Le total des charges (A) s'élève à 5 635 000 € HT

Il faut encore y ajouter :

- ✓ Les coûts d'acquisition des bâtiments 71 et 73 rue Houdan et 3 rue du Four (maison du géomètre) : 223 000 € HT votés le 10 juin 2013) + 1 400 000 € HT votés le 30 septembre 2014) + 140 000 € HT votés le 30 septembre 2015 pour un total de 1 763 000 € HT
- ✓ Indemnités d'éviction de l'OGF services funéraires : 240 000 € HT
- ✓ Indemnités d'éviction du café Chiquito : 472 000 € HT
- ✓ Indemnités d'éviction du fleuriste Petites pensées : 320 000 € HT

- ✓ Indemnités d'éviction du restaurant Délices de Sceaux (CM 25/11/2021) : 143 000 € HT
- ✓ Acquisition Garnier (ex-crêperie) : 1 300 000 € HT
- ✓ Indemnités d'éviction du restaurant Kzar (CM 09/02/2023) : 229 000 € HT
- ✓ Indemnités d'éviction du restaurant Saveurs du Monde (CM 19/05/2022) : 170 000 € HT
- ✓ Frais d'avocats de 2,16 % : 100 000 € HT

Hors frais de fouilles archéologiques, pour **un total d'acquisitions (B) de 4 737 000 € HT**

Sans compter l'investissement de l'acquisition Château de l'Amiral de 4 000 000 € HT, d'autres coûts s'ajoutent :

- ✓ Le coût de la démolition du Pavillon arrière Amiral : 137 000 € HT
- ✓ Le coût de l'aménagement du parking Amiral : 300 000 € HT

Hors coût de désamiantage, **le total du coût de l'Amiral (C) s'élève à 437 000 € HT**

Cette opération contraint lourdement la Ville avec un coût total (A+B+C) de 10 809 HT, soit près de 11 M€ HT.

Malgré toutes les subventions départementales et la vente du parking de 6 150 M€, indiquée au conseil municipal du 16 décembre 2021, page 23, la Ville enregistre une perte de 4,66 M€, soit près de 5 M€ qui alourdissent encore la dette de la Ville, loin de l'annonce de gain d'1,6 M€ au conseil municipal du 8 octobre 2020 (Page 95 du procès-verbal).

Ces chiffres étaient connus de la Ville à l'heure de ses choix d'aménagement urbain lors de la présentation de ces montants le 19 décembre 2019.

N'y a-t-il pas un déséquilibre anormalement élevé pour les Scéens alors que l'opération est rentable pour le promoteur Nacarat avec 23 M€ soit, 43,71 % de marge ?

Sur cette opération, les nouvelles possessions de la Ville, parkings, commerces et logements sociaux, ne devraient-elles pas être financées en totalité par la vente de notre réserve foncière que constitue le parking ainsi que les droits à construire au promoteur afin d'atteindre, sinon un résultat positif, du moins l'équilibre du projet ?

M. le maire

Votre approche financière comprend de très nombreuses erreurs et approximations et repose sur une vision totalement faussée du périmètre du bilan d'opération.

Tout d'abord, les charges supposées reposer sur la Ville sont en partie fausses : pour exemple, la Ville ne s'est jamais engagée à acquérir les locaux d'activité projetés par le groupement de promoteurs, dont ils auront à assurer la commercialisation.

Ensuite, le coût de portage financier pour la Ville est manifestement erroné.

Le périmètre retenu pour cette analyse est par ailleurs à géométrie variable, ce qui revient à comparer des valeurs qui n'ont pas de sens : l'immeuble du 4 rue du Four et le château de l'Amiral ne font pas partie des emprises des îlots Voltaire et Houdan.

Et à quoi correspond ce chiffre de 43,71 % annoncé comme étant la marge du promoteur ? Sur quels fondements est-il établi ?

Pour appréhender le bilan de l'opération foncière pour la Ville sur les îlots Houdan et Voltaire, il convient de clairement identifier les dépenses qui relèvent de la cession des terrains, de celles qui s'inscrivent dans une politique publique de mise en valeur d'un espace de centralité, utilisé par tous.

En ce qui concerne l'opération foncière, les dépenses réalisées par la Ville sont :

Les achats de terrain et d'immeuble	2 300 000 €
Les opérations préalables liées au dévoiement des réseaux et à l'archéologie préventive	700 000 €
La libération des immeubles occupés (indemnisation des commerçants)	1 200 000 €
Diagnostics, études géomètre	80 000 €
Total	4 280 000 €

Avec une recette prévisionnelle de 5 875 000 €, l'opération foncière génère une plus-value de près de **1 600 000 €**.

Cette opération foncière, par laquelle la Ville ne fait que vendre des terrains libres d'occupation à un opérateur économique qui y projette une opération immobilière, s'inscrit dans un ensemble d'actions plus larges, dans le sens de la charte pour l'avenir sur le centre-ville. Ces actions répondent aux attentes exprimées par les Scéens et elles sont essentielles pour maintenir l'attractivité et assurer le rayonnement du centre-ville de Sceaux, dans un contexte très concurrentiel.

Il s'agit d'assurer :

- ✓ L'accessibilité du centre-ville (orientation de la charte du centre-ville), par l'achat du volume du futur parking public de Gaulle, avec une capacité augmentée de 60 %. Cet achat de 2 700 000 €, et surtout les aménagements intérieurs à prévoir, sera en partie financé dans le cadre d'une future délégation de service public qui sera à monter. Il s'agit en effet d'un investissement générateur de recettes. La plus-value générée par l'opération foncière pourra être mise à contribution pour réaliser cette acquisition, au titre de la reconstitution du parking existant ;

- ✓ La requalification des espaces publics pour les mettre à niveau du centre piétonnier actuel : ce projet de requalification aurait été porté par la collectivité, opération immobilière ou pas, au même titre que la Ville a procédé régulièrement à la rénovation de ses voies communales, au titre de son domaine public routier. Conformément au code de la voirie routière, les dépenses d'entretien de la voirie communale et de mise à niveau sont des dépenses obligatoires mises à la charge des communes ou des établissements publics territoriaux si la compétence leur est transférée. Il s'agit donc bien d'une dépense qui relève du budget général soit de la commune, soit de l'établissement public territorial.

Pour conclure, je veux vous suggérer, Madame Bonté, de faire très attention lorsque vous utilisez des chiffres. Il faut éviter d'additionner des choux et des carottes. En général, cela ne donne pas un plat très digeste.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

Ma question concerne l'accident du bus survenu à 8 h 45 le 4 mars dernier, qui transportait de leur lieu de vacances à la gare de Grenoble, 40 enfants et leurs accompagnateurs de retour d'une colonie organisée par la ville de Sceaux.

Cet accident qui a fait l'objet d'une mobilisation générale des services préfectoraux, du ministre des Transports Clément Beaune, des cabinets ministériels, des rectorats, du maire de la ville de Corps où a eu lieu l'accident, de la mairie de Sceaux, a été la source d'effroi et d'une vive angoisse de la part des enfants à 600 km de leurs parents, et des 29 familles recevant des médias des informations initialement inquiétantes.

La Ville a mis en place une cellule de crise afin d'organiser l'information des parents, leurs accueils en mairie dans l'après-midi avec les psychologues de l'ADAVIP (association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales), puis l'accueil en milieu de nuit, de tous les enfants et de leurs accompagnateurs, revenus par train, heureusement sains et saufs.

Passé 11 heures, une fois connu l'état sanitaire des enfants, les parents ont commencé à être informés par la mairie, par téléphone, puis à partir de 12 h 20 par mail.

Un article, paru dans le Canard Enchaîné le 15 mars, laisse entendre que certains parents sont restés sans information de la mairie et qu'ils ont eu connaissance de l'accident seulement par la presse qui titrait sur l'événement dès 11 h, Monsieur le Maire faisant quant à lui, sa première communication sur l'événement à 12 h 20 sur BFM TV.

De ces interventions successives dans les médias, il ressort qu'il n'y a pas à Sceaux de processus spécifique de gestion de crise.

Dans le cas présent, un samedi, la cellule de crise, mise en place par le maire et sa première adjointe, a fait appel à la Direction générale des services, à l'adjointe du chef de service Animation en charge de l'organisation des séjours tandis que certains collaborateurs ou élus se portaient volontaires pour aider.

De cet accident, certes exceptionnel, mais que l'on peut qualifier de dramatique au moins dans ses premières heures, notamment pour les familles dans l'attente d'être informées de l'état de leurs enfants, quel enseignement, Monsieur le Maire, tirez-vous ?

La liste des personnes à prévenir en cas d'urgence était-elle connue et immédiatement accessible par la cellule de crise mise en place ?

Sachant que l'annonce téléphonique pouvait selon les cas, prendre plus ou moins de temps, les moyens mis en place étaient-ils suffisants pour téléphoner à 29 familles dans un délai satisfaisant ?

Le temps de mise en œuvre aurait-il pu être réduit grâce à la mise en place d'un plan de gestion de crise comportant la liste des personnes-ressources immédiatement disponibles, au sein de tous les élus et du personnel de mairie ?

M. le maire

Je vous remercie de rappeler la mobilisation qui s'est organisée à la suite de l'accident de car du 4 mars. Je vous remercie par ailleurs de recopier les informations contenues dans la newsletter de la Ville dès le jeudi suivant. Vous faites ainsi la publicité de ce que nous écrivons.

Je ne pense pas utile de rappeler les informations qui ont été diffusées dans cette newsletter.

Je soulignerais simplement que le Préfet constitue l'interlocuteur officiel des maires pour la prise de décisions en situation de crise.

C'est donc en fonction des informations reçues des préfets de l'Isère et des Hauts-de-Seine et des décisions prises par eux et avec eux que la situation a été gérée. C'est la seule façon de s'assurer de la fiabilité des informations. Et comme vous l'avez souligné, il y a eu en effet de fausses informations diffusées par la presse, essentiellement sur les chaînes d'information continue, et qui sont restées fausses durant une grande partie de la journée. Ni le préfet ni moi-même n'y pouvons rien.

J'appelle par ailleurs votre attention sur le fait que la gestion d'une crise ne s'organise pas de la même manière selon qu'un événement se déroule à Sceaux ou à 650 kilomètres de notre commune.

Notre plan de crise, que nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'expérimenter – je me souviens notamment d'une explosion dans un immeuble situé avenue de la Gare – existe pour les événements survenant dans notre ville. En l'occurrence, l'accident s'est produit à Corps, petite commune, et son maire, en lien avec le préfet de l'Isère, a parfaitement appliqué les consignes en accueillant très rapidement les enfants.

Sceaux, le 23 mars 2023

Cet événement a par conséquent été géré du mieux possible avec la mise en place immédiate de la cellule de crise. Et je veux d'ailleurs remercier les agents qui y ont participé et qui sont revenus très rapidement au travail ainsi que toutes les personnes qui ont été impliquées ; les services de secours, Évasion 78, le prestataire en charge de l'organisation du séjour. Je veux dire que ce prestataire a été d'une immense efficacité et que les animateurs ont fait preuve de professionnalisme puisqu'ils avaient notamment veillé à ce que les enfants soient tous attachés avec leur ceinture de sécurité, ce qui a permis de les préserver et d'éviter ainsi un bilan beaucoup plus grave.

Je pense que chacun dans cet épisode a fait exactement ce qu'il avait à faire en fonction des informations dont il disposait, et qui étaient très différentes de celles communiquées par les médias, et je remercie une nouvelle fois tous les acteurs.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

On va continuer sur les vélos.

Ma question concerne les réponses apportées à la question orale du 15 décembre 2022 sur le secteur de Gaulle posée par mon honorable consœur, Christiane Gautier.

Vous indiquez que le commissaire enquêteur possède les plans d'aménagement du programme immobilier où se situent les zones de voirie départementales à déclasser.

C'est ainsi qu'il a pu établir que les pistes cyclables n'étaient pas sur les plans d'aménagement, raison des réserves au déclassement qu'il a émises, à savoir, trouver des solutions pour insérer des passages sécurisés pour les vélos dans les deux sens de la rue Houdan Est, de la rue Voltaire et du rond-point de Gaulle.

C'est l'objet de nos alertes répétées vis-à-vis de ce projet immobilier qui empiète sur la voirie au détriment de la réalisation des pistes cyclables.

Concernant les mobilités douces, dans vos réponses, vous affirmez que la piste cyclable créée sur la rue Houdan serait bidirectionnelle.

Or sur le plan PC2.6 du permis de construire, il ne semble pas y avoir la place pour y insérer une piste bidirectionnelle, qui compte tenu du trafic doit faire au minimum 3 mètres de large selon le CEREMA, organisme auquel vous avez fait adhérer la Ville en décembre 2022

Pouvez-vous confirmer le caractère bidirectionnel de cette piste et préciser quelle en sera sa largeur ?

Vous confirmez qu'il n'y aura pas de pistes cyclables rue Voltaire bien que deux bandes de voiries départementales seront déclassées, l'une au niveau du parking, l'autre au niveau de l'îlot 3 Houdan dit de la dent creuse, avant d'être vendu au promoteur

Pouvez-vous indiquer dans cette situation, comment la loi LOM sera-t-elle respectée ?

Sur l'axe nord-sud que vous situez rue du Four, ce qui, au plan de la circulation cycliste nord-sud, promet d'être un gymkhana que je qualifierais d'aberrant, puisque vous dévoilez que les cyclistes voulant aller du nord au sud, emprunteraient cette rue étroite, piétonne de surcroît.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cet aménagement qui ne semble pas répondre aux préconisations du commissaire-enquêteur ?

Concernant la place du végétal, vous affirmez « *qu'à l'échelle du projet, les espaces verts, aujourd'hui excessivement pauvres, seront doublés en surface et qualifiés, que les arbres abattus seront remplacés...* »

Doubler une surface excessivement pauvre ne la fera pas devenir généreuse.

Considérer que les espaces verts seront qualifiés alors que la pleine terre disparaît sur la dalle de béton du parking, et avec elle les arbres de hautes tiges est une affirmation contestable.

Replanter les arbres coupés, nous voulons vous croire, mais d'autres promesses identiques non tenues nous laissent dubitatifs. Je pense notamment à Albert 1^{er} qui devait comporter de grands arbres, mais ceux-ci se sont transformés en petits buissons.

Comptabilisez-vous dans le doublement de ces surfaces, la végétalisation des espaces privés, toits, balcons, jardinets privatifs sur lesquels la Ville n'aura aucune maîtrise ni certitude de leurs pérennités ?

Confirmez-vous que dans ce calcul de doublement de surface, vous y intégrez le jardin de l'Amiral qui, avant d'être imperméabilisé par le bitume du parking, était pour partie en pleine terre et sur lequel vous avez déjà un projet immobilier le long de la rue de Fontenay ?

Enfin concernant l'expérimentation du rond-point de Gaulle, à quelle date estimez-vous pouvoir faire un premier bilan ? Si celui-ci est déjà fait, je vous remercie de bien vouloir nous le communiquer.

M. le maire

En réponse à la première de vos nombreuses questions, je vous confirme le caractère bidirectionnel de la piste cyclable projetée rue Houdan. Les études de conception sont en cours en collaboration avec le Département, la rue Houdan étant une voie départementale. Il ne m'est pas possible de vous préciser à ce jour la largeur exacte de cette piste bidirectionnelle. Je tiens cependant à vous préciser

que les largeurs établies par le CEREMA ne constituent pas des normes, mais des recommandations à moduler selon le contexte local et la densité du trafic.

Je vous rappelle par ailleurs que l'aménagement de la rue Voltaire s'inscrit dans un contexte plus large de réflexion sur les itinéraires cyclables à l'échelle du territoire. Le Département va par ailleurs procéder au réaménagement de la RD 67 dans sa partie sud, depuis Châtenay-Malabry jusqu'au centre-ville de Sceaux. La rue Voltaire n'en constitue qu'une petite section. Les études sont en cours, notamment en ce qui concerne les aménagements cyclables et leur cohérence avec le réseau structurant que constitue la coulée verte.

L'absence de piste cyclable dans la section de la rue Voltaire ne signifie pas absence d'aménagements cyclables tels que prévus par l'article L. 228-2 du code de l'Environnement modifié par la loi LOM. Comme indiqué précédemment, les études de conception sont en cours sur ce sujet.

Le commissaire-enquêteur, dans le cadre de l'enquête publique relative au déclassement d'emprises départementales, a émis une réserve pour définir, sur l'axe nord-sud, un projet de circulation pour les vélos en établissant un itinéraire réaliste et sécurisé.

Au-delà des précisions évoquées à votre question 2, la possibilité d'un parcours sécurisé par la rue du Four pour des publics plus fragiles (enfants, personnes peu à l'aise à vélo) s'inscrit dans la préconisation du commissaire-enquêteur. L'aménagement de la rue du Four en zone de rencontre et uniquement ouverte aux véhicules motorisés pour les riverains et les services publics répond aux enjeux de sécurité. Le branchement de cette rue aux futurs aménagements cyclables sud et nord, permet de créer un maillage supplémentaire du réseau cyclable.

En ce qui concerne la place du végétal, je vous rappelle que les surfaces d'espaces verts projetées comprennent toutes les surfaces dont le traitement est végétal, située au niveau du sol. Sont bien entendu exclues de ce calcul les terrasses et toitures végétalisées.

La création d'un square au niveau du château de l'Amiral fait bien entendu partie des surfaces décomptées. Vous semblez rapidement oublier que cet espace n'a jamais été en pleine terre : il constituait, outre des locaux bâtis et une aire technique pour Gaz de France, un parking pour ses véhicules. Seuls émergeaient les deux cèdres, dont le pied était enserré par des surfaces minéralisées. La reconquête de cet espace par un futur square constitue donc bien une amélioration significative de la place du végétal dans le quartier.

L'observation du fonctionnement du site permet d'établir un bilan très favorable aux aménagements réalisés pour préfigurer la géométrie du futur projet.

En ce qui concerne les flux automobiles, le Département a réalisé des comptages aux heures de pointe du matin et du soir : aucune remontée de file n'a été observée. Ces données confirment les observations réalisées sur plusieurs journées du mois de novembre et de début décembre, à

différents moments de la journée. Il a été observé une fluidification du trafic automobile par rapport à la situation antérieure.

En ce qui concerne les déplacements piétons : si les premières journées d'expérimentation ont fait apparaître des hésitations pour certains piétons, le temps d'un apprentissage mutuel automobilistes/piétons, aucun incident n'a été à déplorer. Après 4 mois de mise en œuvre, le dispositif fonctionne bien, avec un respect des priorités par les automobilistes et des déplacements piétons fluidifiés et plus confortables, sans attente au feu.

En ce qui concerne la circulation des bus : girations satisfaisantes et absence d'impact des arrêts sur chaussée (devant l'Amiral notamment) sur les autres modes.

En ce qui concerne la circulation des cycles : malgré l'absence d'aménagements spécifiques (impossibles à réaliser en l'état des emprises disponibles), les cyclistes trouvent leur place dans le giratoire et traversent le site sans difficulté particulière.

Globalement, le public a exprimé son adhésion au fonctionnement de la préfiguration, certains souhaitant même l'étendre à d'autres intersections.

Le Département a pris acte de ce bilan satisfaisant et entend confirmer la géométrie de ces aménagements dans le cadre des études de conception qui sont en cours.

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice BERNARD

Monsieur le maire, cher collègues,

Lors du dernier conseil municipal en date du 9 février dernier, j'avais posé une question orale au sujet de la gestion des eaux pluviales par la Ville, une ressource qui va devenir rare et chère à un moment où les nappes phréatiques sont les plus basses historiquement dans tout notre pays, c'est-à-dire depuis que leur niveau est mesuré, depuis 1959.

Je vous avais interpellé sur les mesures que la Ville pourrait déjà mettre en place afin de préparer une gestion plus économe de cette ressource indispensable à tous, en particulier sur la récupération des eaux pluviales à partir des toitures des bâtiments publics gérés par la Ville ou encore sur les objectifs de surface que la Ville pourrait se fixer en matière de dés imperméabilisation des sols afin de mieux y retenir l'eau, questions sur lesquelles je n'avais pas eu d'engagements clairs de votre part.

Depuis cette date, et toujours à propos de cette situation, le ministre de la Transition écologique, M. Christophe Béchu, a organisé une réunion ce lundi 27 février avec tous les préfets pour déterminer si des restrictions d'eau devaient être mises en place dès le mois de mars, et ce, afin d'éviter une situation dramatique en juin.

Suite à cette réunion, il a été depuis annoncé qu'un « *grand plan* » sur l'eau sera présenté d'ici fin mars 2023, avec « *une cinquantaine de mesures* » qui prendra la forme d'un plan de sobriété de l'eau sur le modèle du plan de sobriété énergétique en y intégrant tous les aspects de la gestion de l'eau : eaux usées, eaux grises et eaux pluviales.

Sans attendre que ce plan de sobriété de l'eau soit publié, la Ville pourrait déjà mettre en place une formation des personnels qui aurait pour objectif une gestion plus rigoureuse de l'eau, mesures dont certaines n'ont aucun coût et qui pourraient consister, par exemple à :

- ✓ Favoriser les techniques d'irrigation économes en eau pour les espaces verts (goutte à goutte, par exemple).
- ✓ Réduire l'arrosage des jardins et des espaces verts, planter des espèces végétales peu consommatrices d'eau.
- ✓ Réduire ou arrêter le lavage des cours et des voiries à grandes eaux.
- ✓ Réduire toutes les consommations d'eau pour les usages non essentiels (lavage de voiture...).
- ✓ Former le personnel à l'utilisation de l'eau.
- ✓ Sensibiliser les personnels communaux et les habitants au diagnostic de fuites sur les réseaux visibles sur la voie publique (20 % de la distribution de l'eau potable disparaît dans les fuites des réseaux).

Cela indiquerait que notre commune s'engagerait de façon volontaire sur ce sujet, sans attendre la contrainte de l'État et de ses directives.

Aussi, dans la perspective de ce plan de sobriété de l'eau qui sera publié d'ici quelques jours, pouvez-vous déjà nous indiquer les pistes d'économies de l'eau ou les mesures de bonne gestion que la Ville compte engager pour préserver cette ressource ?

Je vous remercie

M. le maire

Pour faire suite à votre question, je vous confirme que des mesures sont en place depuis de nombreuses années pour une gestion rigoureuse de l'eau dans le cadre de l'entretien des espaces verts municipaux.

Ainsi, le service des espaces verts utilise un système d'irrigation tel que le goutte-à-goutte pour la plupart des massifs fleuris de la ville.

La Ville a mis en place depuis un certain nombre d'années le paillage des massifs.

Cette solution s'avère moins efficace au Jardin de la Ménagerie en raison notamment de la présence significative d'animaux domestiques et d'oiseaux de type merles qui déplacent les copeaux hors des massifs d'arbustes. Et l'on ne peut pas faire partir les merles avec les buses.

Des pieds d'arbres sont également aménagés en vue de limiter les apports en eau et de limiter la prolifération d'espèces végétales adventices.

Les plantes vivaces sont sélectionnées et choisies pour leur résistance à la sécheresse, et leur capacité à faire des réserves dans leur système racinaire : achillées millefeuilles, géraniums vivaces, sauges vivaces, iris... Vous aurez probablement remarqué que le nombre de massifs fleuris a diminué au fil des années, justement pour ces raisons.

Une captation d'eaux pluviales a été organisée sur différents sites, autour des salles paroissiales et dans certaines écoles, et des eaux recyclées sont récupérées dans une cuve enterrée sous le site de la piscine des Blagis afin d'être utilisées pour le lavage de rues, en particulier la rue piétonne.

Plusieurs formations sur l'usage de l'eau sont proposées par le CNFPT, dont la gestion de l'eau dans un espace vert, les besoins en eau selon les espèces végétales. Les agents de la Ville suivent donc ces formations.

En ce qui concerne les fuites sur réseaux, un système d'alerte a été mis en place avec la société Véolia.

Voilà, chers collègues. Notre réunion se termine à une heure raisonnable grâce à la discipline dont chacun d'entre vous a fait preuve. Je vous en remercie.

La séance du conseil municipal est levée à 00 h 49.